



Mémoire
Présenté par
Prosper
MBAINDODJIM

Université Cheikh Anta Diop de
Dakar
FACULTÉ DES LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES
DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE

GESTION DU TERROIR VILLAGEOIS DE
KINIABOUR 1, DANS L'ESPACE NATUREL
COMMUNAUTAIRE (RÉGION DE THIÈS,
SENEGAL)

Année académique :

2005-2006

11 AVR. 2007

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE

CODESRIA SENEGAL



MÉMOIRE DE MAÎTRISE

GESTION DU TERROIR VILLAGEOIS DE KINIABOUR I,
DANS L'ESPACE NATUREL COMMUNAUTAIRE
KEUR CUPAAM
(RÉGION DE THIÈS, SENEGAL)

Présenté par :

Prosper MBAINDODJIM

Sous la direction de :

Alioune BA

Maître-Assistant UCAD

Diatou THIAW FAYE

Assistante UCAD

Jury :

Président : Alioune KANE, Professeur. Coordonnateur de la Chaire UNESCO, UCAD

Rapporteur : Paul NDIAYE, Maître de Conférences. Laboratoire de Biogéographie, UCAD

Année universitaire : 2005-2006

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	1
MOTS CLES	2
LEXIQUE	3
LISTE DES ACRONYMES ET DES ABREVIATIONS.....	4
EN MÉMOIRE DE	6
DEDICACES	7
REMERCIEMENTS	8
LEXIQUE :	10
INTRODUCTION GENERALE.....	11

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET PHYSIQUE DE L'ETUDE

CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE	19
I. CONTEXTE DE L'ETUDE.....	19
I.2. METHODOLOGIE :	24
I.3. DISCUSSION DES CONCEPTS FONDAMENTAUX :.....	29
CHAPITRE II : ETUDE DU MILIEU ET SES CONTRAINTES	40
II.1. LES VENTS.....	40
II.2. LA PLUVIOMETRIE.....	42
II.3. LES ELEMENTS NATURELS IMPORTANTS	43

DEUXIEME PARTIE : DEUXIÈME PARTIE : ORGANISATION SPATIALE
ET SOCIO-ECONOMIQUE

CHAPITRE I : ASPECT HUMAIN	52
I. HISTORIQUE DU VILLAGE.....	52
I.1. LA SOCIETE	54
I.2. HABITAT	55
I.3. LA TOPONYMIE DES CONCESSIONS ET DES QUARTIERS.....	59
I.4. LES LIEUX DE CULTE	60
I.5. <i>Composition ethnique et religieuse</i>	62
I.6. EMIGRATION	66
CHAPITRE II : LES ORGANISATIONS SOCIOALES	71
II. LES ASSOCIATIONS	71

TROISIEME PARTIE : ORGANISATION DE L'ESPACE ET GESTION
DES RESSOURCES NATURELLES

CHAPITRE I : LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	83
I. LE FONCIER ET LE PROCESSUS D'ACQUISITION DE LA TERRE DE LA TERRE	83
I.4. LA GESTION DES ESPACES PROTEGES	94
CHAPITRE II : LES SYSTEMES DE PRODUCTION AGROPASTORAUX ET LES ACTIVITES DE VALORISATION DES ESPACES PROTEGES	104
II. L'AGRICULTURE	104
II.7. L'ELEVAGE.....	111

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

II.8. LA CUEILLETTE	113
II.11. L'ECOTOURISME	124
CONCLUSION GENERALE	130
BIBLIOGRAPHIE	136
LISTE DES CARTES	189
LISTE DES GRAPHIQUES	190
LISTE DES PHOTOS	191
LISTE DES SCHEMAS :	192
LISTE DE TABLEAUX	193

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Avant-propos

Les paysans géraient leurs terroirs depuis les temps reculés en les faisant produire au mieux, en implantant les champs à l'endroit approprié. Ils avaient leurs acceptions de la nature, de l'environnement et leurs relations (arbres sacrés, bois sacrés, sites initiatiques...)

Face à la croissance démographique galopante en milieu rural, la dégradation des biotopes, et les diverses législatures foncières dynamiques ainsi que le développement des relations entre les villes et les campagnes, la gestion des terroirs devient de plus en plus problématique. Aussi, au nom des concepts novateurs de protection et de conservation des ressources naturelles, les autorités politiques de par le monde et en Afrique Subsaharienne procédaient à la mise en défens de certaines zones afin de contenir la dégradation du milieu naturel. Ceci a donné une nouvelle perception de l'espace et une divergence d'intérêt qui s'est traduite par des interrelations conflictuelles entre les populations établies depuis très longtemps et les autorités. Au fait, s'inspirant des systèmes des parcs nationaux en Occident, l'administration des zones protégées reposait souvent sur des mesures conservatrices, donnant lieu à des conflits. Cependant, le Sénégal se démarque et passe de la confrontation à la collaboration, expérimentant ainsi une esquisse de gestion participative, plus facile à invoquer qu'à appliquer pendant la concordance de la décentralisation, avec les populations locales en vue de leur faire profiter des avantages que peut générer un espace protégé.

S'inscrivant dans la problématique de la gestion d'un terroir attendant à une réserve naturelle, cette étude nous permet d'appréhender les mécanismes en cours afin d'en dégager les forces et les faiblesses.

Une telle ambition ne saurait se concrétiser sans un travail empirique qui permet simultanément de s'initier à la recherche, tout en expérimentant les connaissances de l'espace et les outils de cartographie.

Le parcours n'est pas aisé eu égard aux difficultés rencontrées. D'abord, des nécessités d'ordre linguistique nous obligeant à recourir à un interprète pour les enquêtes et les entretiens. L'hivernage a aussi rendu difficiles les travaux, car c'était la période des activités agricoles. Bien plus, les moyens financiers limités ont été rédhitoires et ont en conséquence sérieusement écorné la qualité du travail.

Nous avons connu un découragement après la perte des résultats et des données de terrain, suite à l'endommagement du matériel informatique. Les éléments très significatifs de la vie quotidienne des ruraux n'ont pas été retrouvés.

Malgré ces difficultés, l'essentiel des éléments de terrain, manuscrits, ont été rassemblés, permettant ainsi d'accomplir ce travail.

RÉSUMÉ

Ce mémoire de Maîtrise, quoiqu'il soit l'ébauche d'un Travail d'Etudes et de Recherches, a montré de manière progressive, grâce aux outils de la méthodologie et de la Géographie, la pertinence et les conséquences de gestion d'un terroir qui est périphérique à une aire protégée. Les questions relatives à la valorisation de la zone mise en défens d'une zone, ses impacts sur un terroir voisin dans un contexte de gestion participative des ressources naturelles, la répartition des terres de cultures et le comportement de la masse populaire face aux aires protégées sont ici soulevées.

Les enquêtes quantitatives et qualitatives au sein des ménages, les entretiens, les rencontres et la cartographie des espaces ciblés, faite à l'aide du GPS ont été les outils principaux de collecte de données ayant permis de réaliser ce travail.

Quelle est la particularité du mode de gestion des terroirs attenants à un espace mis en défens ? Quelles sont les interrelations entre les villages limitrophes et cet espace ? Quelles sont l'acceptation et l'appréhension des populations ?

Le fonctionnement de la gestion du terroir dépend d'une logique. Elle est novatrice, atypique et spécifique au Sénégal qui est au cœur d'une démocratisation, d'une décentralisation et surtout du transfert de pouvoirs aux communautés rurales en matière de gestion foncière.

Après l'étude détaillée du terroir villageois de KINIABOUR I et son extrapolation sur les autres villages de l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam, les conclusions révèlent clairement les interrelations entre les deux espaces à statuts différents qui se complètent dans le cadre des avantages réciproques en vue d'un développement durable. Les activités de valorisation avaient certes eu de répercussions positives sur les villages pendant les premières heures. En revanche, ces activités ont fait feu violet à cause du manque d'étude de faisabilité préalable, de la défaillance d'encadrement des bénéficiaires et des détournements des fonds destinés aux groupements féminins. Les populations n'adhèrent pas totalement aux valeurs de la protection de l'environnement. L'expérience de l'Espace Naturel Keur Cupaam est reproductible à la condition de prendre de mesures sérieuses.

La mise en application des dispositions qui lient la Communauté Internationale et les textes qui unissent les Communautés Rurales et les populations dans la gestion des terroirs périphériques des aires protégées au Sénégal ou ailleurs en Afrique profiteraient sûrement à ces populations.

MOTS CLES

- 1. Gestion**
- 2. Terroir**
- 3. Périphérie**
- 4. Réserve Naturelle**
- 5. Espace Naturel Communautaire**

* Nombre de notes de bas de pages : 39

LEXIQUE

Yal = maître

Lang = terre

Dakh = terre

Yal Lang (dakh) = maître de la terre

Lab = sabre

Yal lab = maître de la sabre

Bakh = hache

Niaye = feu

Natt est le nom de la pintade en sérère safène

Keur désigne une maison ou un domicile. Ce mot est utilisé dans le même sens en wolof et en sérère Safène.

Cupaam (lire *tchoupam* puisque le *c* se prononce *tch* en wolof) est le nom du génie du lieu.

Keur (lire comme le *cœur* en français) signifie maison ou domicile aussi bien en wolof qu'en sérère safène.

Keur Cupaam signifie donc domicile ou maison du génie du lieu.

Mame Cupaam, génie bienfaisant, serait une femme, surnommée 'la bonne fée des piroguiers' car elle guidait les marins et tous les voyageurs à bon port depuis le promontoire du cap de Naze.

Le nom **Keur Cupaam** a été privilégié par le collectif inter villageois pour permettre à l'ensemble des villages de se reconnaître dans cet espace et éviter en conséquence les susceptibilités et les prérogatives.

Arbres à palabres : Ce sont les arbres sous lesquels les sages du village se réunissent nuitamment pour discuter et prendre des décisions sur un sujet qui touche la vie du village. Les arbres à palabres subsistent dans plusieurs pays d'Afrique Noire. En milieu rural sérère safène, ils restent important dans la vie du village.

Arbre sacré : Comme son nom l'indique, c'est l'arbre sous lequel les sages du village se réunissent pour pratiquer les rites traditionnels qui consistent à invoquer la bienfaisance des ancêtres en leur offrant des sacrifices. Ces pratiques existent encore dans bon nombre de pays d'Afrique Noire. A KINIABOUR I, le **BAWNANE** a été pratiqué sous l'arbre sacré en août 2005 pendant l'interruption des pluies.

Liste des acronymes et des abréviations

ACRONYMES ET ABREVIATIONS	SIGNIFICATIONS
A.P.E	Association de Parents d'Elèves
A.S.C1	Association Sportive et Culturelle
A.S.C2	Agent de Santé Communautaire
B.U	Bibliothèque Centrale
CE1	Cours Elémentaire première année
CE2	Cours Elémentaire deuxième année
CI	Cours d'Initiation
CM1	Cours Moyen première année
CM2	Cours Moyen deuxième année
CO.PRO.NAT	Collectif des Femmes pour la Protection de la Nature
C.R	Communauté Rurale
D.A.T	Direction de l'Aménagement du Territoire
D.P.N	Direction des Parcs Nationaux
D.P.N.S	Direction des Parcs Nationaux du Sénégal
D.P.S	Direction de la Prévision et de la Statistique
E.N.C	Espace Naturel Communautaire
I.F.A.N	Institut Fondamental d'Afrique Noire
I.R.D	Institut de Recherche pour le Développement

MAB	L'Homme et la Biosphère
MEC/CO.PRO.NAT	Mutuelle d'Epargne et de Crédit du COPRONAT
PDS	Parti Démocratique Sénégalais
PS	Parti Socialiste
PSO	Programme Sénégal Oriental
R.F.P.P.N	Regroupement des Femmes de Popenguine Pour la Protection de la Nature
R.G.P.H	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
R.N.I.C.S	Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone
R.N.P	Réserve Naturelle de Popenguine
UCAD	Université Cheikh Anta DIOP
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la Science et l'Education

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

EN MÉMOIRE DE

☞ Mes oncles **David NARSEM, Etienne DJEREYOM, Mathias BODONODJI, Manassé DINANGUEM** et **NADYOM NEMADJITANGONE Clément.**

☞ Mes cousins **DJEKADOM Philippe, NODJIRAM Anaclet, BEKOUTOU Jaïrus** et **Benoît DJEKOUNDAKOM.**

☞ Mes neveux **MBAIGOLMEM Bédogo Jean-Pierre** et **NEBINON NADJILAR Marie - Solange**, arrachés très tôt à notre affection.

☞ Mon ami **ONG-RANA Nadjingar** qui m'a montré pour la première fois le chemin de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar et les rayons de la Bibliothèque Centrale, mais qui m'a précipitamment laissé sans guide à Dakar, oubliant que je suis encore là et que j'ai besoin de lui.

Chers parents et ami, que vos mémoires respectives soient gardées à jamais par ce modeste travail !

DÉDICACE

Je dédis ce modeste travail à :

- ♥ L'Eternel Dieu qui m'a donné le courage et la santé nécessaires sans lesquels je n'aurais pas terminé ce premier travail d'étude et de recherche.
- ♥ Ma mère à qui je dois d'être ce que je suis ;
- ♥ Mon père qui m'a enseigné le sentiment de l'honnêteté, le courage et la persévérance.

Chers papa et maman, que Dieu vous accorde santé et longue vie!

♥ Mes chères petites sœurs **Princesse DANDE** et **Royauté Marie Noëlle LAODJE**.

♥ Tous mes frères.

REMERCIEMENTS

J'exprime ma gratitude aux différentes personnes qui, au Sénégal, au Tchad ou ailleurs, ont apporté leurs encouragements et leur soutien constant tant moral que matériel, m'ayant permis de concrétiser ce mémoire de deux années.

Parmi ces personnes, quelques-unes méritent d'être nommées expressément.

Ainsi, je remercie du fond du cœur:

☞ Monsieur **Alioune BA** et Madame **Diatou THIAW FAYE**, mes encadreurs qui ont bien voulu me léguer une part de leur savoir en acceptant de codiriger ce Mémoire. Qu'Allah les comble de sa Bénédiction !

☞ Monsieur **Paul NDIAYE**, chef du Laboratoire de Biogéographie à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar pour ses remarques et suggestions nécessaires dans les connaissances du bien fondé des aires protégées et l'initiation à l'étude de la flore du Sénégal.

☞ Messieurs **Mahamat Ali MOUSTAPHA** et **Ahmed NGARE**, respectivement Vice Recteur et Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université du Tchad pour m'avoir recommandé à leurs homologues de l'université Cheikh Anta DIOP de Dakar, le Professeur **Mamadou KANDJI** et le Docteur **Diène DIONE**, Doyen et Chef de Département de Géographie de l'Université Cheikh Anta DIOP.

☞ Les professeurs du Département de Géographie de l'UCAD qui ont contribué de manière notable à ma formation.

☞ Tous mes parents qui ont supporté mes études, en particulier mon grand frère **NGARMADJIBE NARSEM Salomon** pour le matériel informatique et l'apport financier conséquent sans lesquels ce mémoire ne serait pas achevé.

☞ Monsieur **Géraud MAGRIN**, géographe au C.I.R.A.D de Dakar et enseignant chercheur à l'Université Gaston BERGER de Saint-Louis pour ses divers soutiens.

☞ Monsieur **Pierre SARR** de la Direction de l'Aménagement du Territoire pour formation additionnelle en MapInfo et l'exécution des cartes de localisation.

☞ Les Docteurs **Jean-Pierre KAMGA** et **Léonard OUAGADJO** du Centre Hospitalier Universitaire de Dakar-FANN pour leur suivi médical.

☞ Commandant **Ousmane KANE** et Capitaine **Fatou SAMB**, Directeur et Secrétaire des Parcs Nationaux du Sénégal pour leur accord de principe m'autorisant d'effectuer un stage à la Réserve Naturelle de Popenguine.

☞ Capitaine **Mamadou SAGNA**, Conservateur de la R.N.P qui m'a accueilli en stage pratique.

☞ Monsieur **Alassane Sidy KANE** de la Direction de la Météorologie, ASECNA de Dakar pour avoir mis à ma disposition les données météorologiques.

☞ Monsieur **Djiby THIANDOUM** chef de village de KINIABOUR I et sa famille en contre partie de leur chaleureux accueil et les descentes dans la réserve et les champs pour les levés cartographiques.

☞ **Assane SECK** chef de village de Kiniabour II, Daouda DIOUF et El Hadji SENE pour les informations importantes ayant servi à construire l'historique du village KINIABOUR.

☞ **Madame Wolimata THIAW**, ancienne Présidente du CO.PRO.NAT pour avoir partagé avec moi sa riche expérience au groupement des femmes.

☞ Toutes les femmes responsables des G.I.E de Kiniabour I et II, de Thiafoura et du campement touristique Keur Cupaam en raison de leur collaboration.

☞ Docteur **Alvares Gualdio Foufoué BENGA** au Programme Sénégal Oriental en raison des services rendus sur le terrain et au laboratoire.

☞ **Ibrahima SYLLA**, Doctorant à la Chaire UNESCO en contrepartie de sa très bonne collaboration.

☞ **Modou FAYE** qui m'a gentiment accueilli dans son village durant tout mon séjour de terrain et qui a été mon interprète lors de mes enquêtes ménages.

☞ **Marie-Odile COLY** qui a su apporter son savoir bureautique indéfectible.

☞ **Mariama THIANDOUM** de Kiniabour I, en Licence de Géographie qui m'a aidé à diligenter mes enquêtes au sein des ménages, et a rédigé le schéma ayant facilité la cartographie du village.

☞ Les intrépides jeunes de Kiniabour I et de Thiafoura qui ont bravé le soleil, la pluie et les épines lors des levés cartographiques et la réalisation du transect.

☞ **Bruno Victoire DATAGALY** pour son infailible assistance technique.

☞ Monsieur **DOMASNA Luc** pour ses pertinentes remarques et suggestions.

☞ N'ZAOU Jean-Romain, KOSMADJINGAR Ngartoubadji et MAMIRA Geneviève pour leur indispensable apport au dépouillement manuel des données.

☞ Tous mes camarades étudiants de la promotion 2004/2005 pour les échanges fructueux.

☞ Tous mes compatriotes, cousins et amis qui ont coopéré, chacun à sa manière, à l'accomplissement de mon Mémoire.

☞ **Mention spéciale au Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA) en raison de sa subvention qui a été déterminante pour la finition de mes travaux.**

Que tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la matérialisation de ce travail et dont les noms n'ont pas été mentionnés ici trouvent l'expression de ma totale gratitude !

LEXIQUE :

Yal = maître

Lang = terre

Dakh = terre

Yal Lang (dakh) = maître de la terre

Lab = sabre

Yal lab = maître de la sabre

Bakh = hache

Niaye = feu

Natt est le nom de la pintade en sérère safène

Keur désigne une maison ou un domicile. Ce mot est utilisé dans le même sens en wolof et en sérère Safène.

Cupaam (lire *tchoupam* puisque le *c* se prononce *tch* en wolof) est le nom du génie du lieu.

Keur (lire comme le *cœur* en français) signifie maison ou domicile aussi bien en wolof qu'en sérère safène.

Keur Cupaam signifie donc domicile ou maison du génie du lieu.

Mame Cupaam, génie bienfaisant, serait une femme, surnommée 'la bonne fée des piroguiers' car elle guidait les marins et tous les voyageurs à bon port depuis le promontoire du cap de Naze.

Le nom **Keur Cupaam** a été privilégié par le collectif inter villageois pour permettre à l'ensemble des villages de se reconnaître dans cet espace et éviter en conséquence les susceptibilités et les prérogatives.

Arbres à palabres : Ce sont les arbres sous lesquels les sages du village se réunissent nuitamment pour discuter et prendre des décisions sur un sujet qui touche la vie du village. Les arbres à palabres subsistent dans plusieurs pays d'Afrique Noire. En milieu rural sérère safène, ils restent important dans la vie du village.

Arbre sacré : Comme son nom l'indique, c'est l'arbre sous lequel les sages du village se réunissent pour pratiquer les rites traditionnels qui consistent à invoquer la bienfaisance des ancêtres en leur offrant des sacrifices. Ces pratiques existent encore dans bon nombre de pays d'Afrique Noire. A KINIABOUR I, le **BAWNANE** a été pratiqué sous l'arbre sacré en août 2005 pendant l'interruption des pluies.



INTRODUCTION GENERALE

L'introduction générale donne une vue globale mais assez orientée sur l'objet de l'étude et élabore le plan de ce Travail d'Etude et de Recherches. Il s'agit bien ici d'une étude de gestion d'un terroir attenant à une aire protégée, dans un Espace Naturel Communautaire.

INTRODUCTION GENERALE

Pays sahélien situé à l'extrémité ouest du continent africain, le Sénégal s'étend entre les latitudes 12°30' et 16°30' Nord, et les longitudes 11°30' et 17°30' Ouest. Couvrant une superficie de 196.722km² avec une façade maritime de 700 Km², il abrite une population de 10.564.303 habitants¹, établie en grande partie en milieu rural, où 70% de cette population vit majoritairement des ressources de la terre. Ce pays partage ses frontières terrestres avec quatre pays, notamment la Mauritanie au nord, le Mali à l'est, et les deux Guinées (Conakry et Bissau) au Sud.

KINIABOUR I dont le terroir fait l'objet de cette étude est l'un des 19 villages de la Communauté Rurale de Sindia, située au Centre Ouest du Sénégal, caractérisée par l'ensemble géomorphologique du massif de DIASS et un paysage typique du Sahel (végétation faite des épineux). Ancienne Communauté Rurale de Nguékokh, la Communauté Rurale de Sindia est créée le 05 Septembre 1997 par le décret 96-753. Elle est située à 70 Kms de Dakar, dans l'Arrondissement du même nom, Département de Mbour, dans la Région de Thiès. Ce village est limité au Nord par KINIABOUR II, au Sud par Sorohassap, à l'Est par le terroir de Nguékokh et à l'Ouest par la Réserve Naturelle de Popenguine.

La gestion de ce terroir renvoie à deux échelles. D'un côté, il est du ressort administratif de la Communauté Rurale de Sindia. De l'autre, par sa situation périphérique à la Réserve Naturelle de Popenguine (R.N.P) et sous le prétexte écologique, socioculturel et par l'approche terroir-écosystémique, KINIABOUR I intègre l'Espace Naturel Communautaire Keur (E.N.C) Cupaam.

Ce travail s'effectue dans un espace communautaire. L'objectif essentiel est l'étude de ce terroir dans l'optique de déchiffrer son état actuel afin d'évaluer les répercussions des différentes dynamiques qui y ont lieu. Il s'agira aussi d'appréhender l'impact de la Réserve Naturelle de Popenguine (R.N.P) sur ce terroir.

¹ Direction de la Prévision et de la Statistique, 2005.

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

L'étude de terroir a été un moment important en Afrique. En 1970, Paul PÉLISSIER et Gilles SAUTTER, géographes Français avaient défini le terroir comme une partie du territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire les moyens d'existence. Ils ajoutaient : « nous n'avons été ni les premiers, ni les seuls à nous y intéresser. La liste est longue de ceux qui, géographes, ethnologues, sociologues ou agronomes, ont enrichi depuis la dernière guerre, rien que pour l'Afrique francophone, la connaissance des problèmes ruraux. Un champ aussi largement ouvert, aussi prometteur, et dont le simple inventaire restait à faire : comment ne pas chercher à combler une partie du vide ? Personne ne devait être de trop ». Dans une telle logique, l'étude du terroir, espace dynamique, n'est jamais définitive.

Le terroir, nous le définissons comme un village et tout l'espace qui l'entoure, valorisé ou non, et dont les limites ont été fixées par les habitants les plus anciens du village; un milieu dans lequel le groupe humain qui y est établi se reconnaît, s'organise et produit les biens de consommation en créant des conditions de vie nécessaires. Il englobe les ressources humaines et naturelles, et a deux fonctions à savoir l'habitation et la zone d'activité. Gérer cet espace, c'est le mettre en valeur en le faisant produire au mieux par l'élevage, l'agriculture, la pêche... à l'aide des moyens humains et matériels existants et virtuels.

Il est alors important de chercher à comprendre la diversité des changements à l'œuvre dans cet espace local : sécheresse généralisée dans la zone sahélienne dont l'irrégularité des pluies et la diminution des jours pluvieux en sont les résultantes. Ces transmutations ont des répercussions pénibles sur le terroir de Kiniabour I. En plus, la croissance démographique en milieu rural qui entraîne une pesée sur les terres de cultures causant ainsi la pauvreté des sols et une baisse considérable des rendements. Aujourd'hui, la décentralisation et le transfert des compétences, paramètres importants, constituent une étape décisive dans l'évolution de la législation et un enjeu foncier majeur au Sénégal.

Les études réalisées sur les Parcs de Niokolo Koba, du Delta du Saloum... au Sénégal, ceux de Manda et de Zakouma au Tchad, Waza (Cameroun), Virunga (Congo Démocratique) et Serengeti en Tanzanie ont révélé que la gestion de ces parcs était

coercitive puisque les responsables avaient imposé des mesures conservatoires aux populations établies à proximité des aires regorgeant de ressources naturelles dont ces populations en dépendent en grande partie. Cette situation était à la base des conflits d'intérêt très réguliers. Cependant, le cas du Sénégal est atypique, et se fait dans un contexte bien déterminé. Les autorités passent de la confrontation à la collaboration avec les populations, car, la destruction des écosystèmes et ses corollaires est tellement importante qu'il est devenu urgent d'envisager d'autres procédures de protection et de gestion. Il s'agit d'impulser la collaboration de tous les acteurs. Dès lors, le paradigme de gestion participative des zones mises en défens prévaut. Les populations locales sont associées et deviennent de véritables actrices de la protection et de la conservation des ressources naturelles dans le cadre du développement durable, développement qui consiste à utiliser les potentialités humaines et naturelles que regorge un village.

Dès lors, deux questions fondamentales méritent d'être posées : comment deux espaces ayant des statuts différents (réserve naturelle et terroir) peuvent coexister et avoir avantages réciproques, dès l'instant où le terroir abrite une population d'agro pasteurs ? ; Comment le foncier de la terre d'un village établi entre une zone dynamique est géré à une époque où le Sénégal est en pleines mutations ?

En définitive, notre étude se structure en trois parties :

- La première partie, intitulée cadres physique et théorique de l'étude comprend deux chapitres :

- ✓ Le premier chapitre permet de situer la problématique et la méthodologie de la recherche.

- ✓ Le second chapitre présente les conditions naturelles qui déterminent les activités en campagne.

- La deuxième partie titrée cadre socio-économique comporte deux chapitres :

- ✓ Le premier chapitre présente l'aspect humain.

- ✓ Le deuxième chapitre explique les rôles que jouent les organisations sociales dans le développement d'un village.

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

- La troisième partie est libellée gestion de l'espace et des ressources naturelles, comprend deux chapitres :

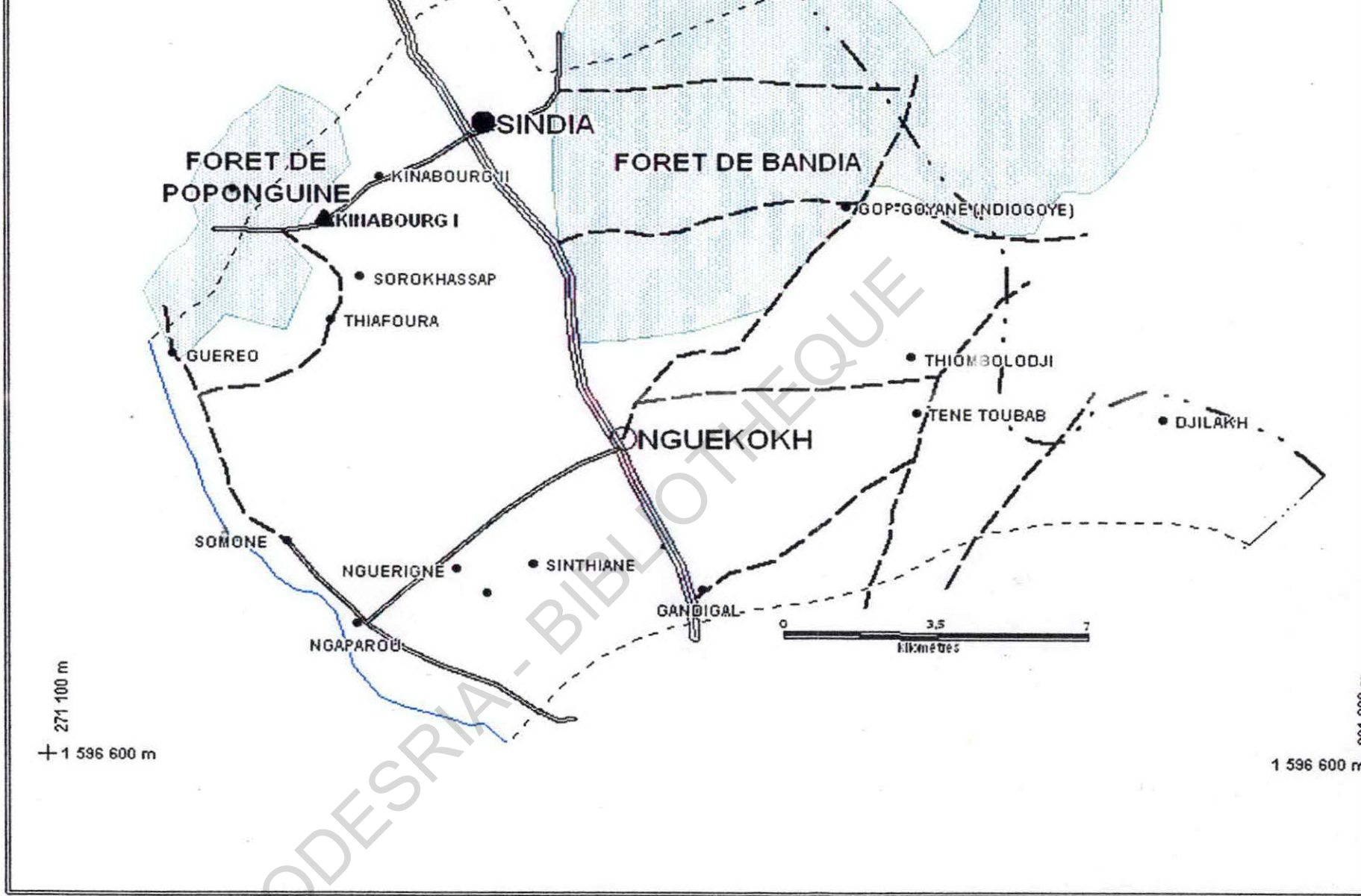
- ✓ Le premier chapitre aide à comprendre la gestion des ressources naturelles.

- ✓ Le deuxième traite les systèmes de production agro-pastoraux et les activités liées aux ressources naturelles.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LE SENEGAL DANS L'AFRIQUE






PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE ET PHYSIQUE DE L'ETUDE

Cette partie élabore le contexte de l'étude, définit les objectifs ambitionnés et les hypothèses de base.

Elle détermine le protocole de la démarche méthodologique, éclaire et clarifie l'influence des conditions naturelles sur les activités en milieu rural.



CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE

I. Contexte de l'étude

La gestion des terroirs revêt une importance fondamentale en Afrique Subsaharienne et particulièrement au Sénégal où la grande partie de la population réside en milieu rural et vit majoritairement de l'agriculture (87%, PNUD, 1988) ; un pays où le taux d'accroissement naturel est l'un des plus élevés (2,7%/an, Direction de la Prévision et de la Statistique, 2005), où la dynamique des conditions naturelles défavorables (Sahel, péjoration, dégradation progressive des écosystèmes) et une interrelation entre les hommes et les ressources naturelles très conflictuelle.

Une telle problématique touche directement la question du développement rural, une politique d'aménagement du territoire à l'échelle communautaire puisqu'elle poursuit les mêmes objectifs que ce dernier. Cet aménagement permet de corriger les disparités et en conséquence de lutter contre la pauvreté en vue de créer des conditions de vie décentes des populations et impulser le développement socio-économique. Ceci est réalisable dans les conditions déterminées par les règles du développement durable qui est un développement apte à répondre aux besoins présents sans compromettre la possibilité de répondre aux besoins des générations à venir (définition de l'ONU, 1987).

Comment faire produire au mieux les terroirs villageois à une époque où les ressources naturelles dont les hommes dépendent en grande partie sont progressivement réduites par l'altération des conditions climatiques et la pression démographique ?

L'Etat sénégalais, en réaménageant les lois foncières, travaille sur un projet de réforme qui vise à fixer un cadre de développement durable par l'activité agricole, à réduire la pauvreté et à garantir la sécurité alimentaire.

Le choix de ce thème de recherche coïncide avec la période où le Sénégal approfondit la politique de la décentralisation et ébauche depuis 1996 le transfert de compétences (lois 96-06 et 96-07). Il s'agissait de rendre compatible le couple environnement/développement, par une nouvelle politique environnementale en impliquant la population dans le processus de protection et de conservation des écosystèmes marins, côtiers et terrestres.

Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)

C'est l'époque du paradigme de la gestion concertée et participative. Désormais, la population n'est plus passive comme dans un passé récent mais plutôt un acteur de développement.

Par ailleurs, le Sénégal a signé et ratifié les diverses conventions internationales en matière de lutte pour la protection de la nature et de conservation des ressources naturelles. A cet effet, un réseau de parcs nationaux et aires protégées a été créé à travers le pays à l'exemple du Niokolo-Koba dès 1954 (813.000 ha), le parc du Delta du Saloum en 1976 (73.000 ha). Aussi, le Sénégal envisage d'étendre les aires protégées de 8% de nos jours à 20% dans l'avenir afin d'atteindre les normes internationales et d'en faire un patrimoine de l'UNESCO². C'est dans cette perspective que la Réserve Naturelle de Popenguine (RNP) où est attaché le terroir de KINIABOUR I a été créée par le décret n°604-86 du 21 mai 1986 dans un double objectif : restaurer un écosystème au bord d'une destruction totale et mener une expérience de gestion participative et communautaire d'une aire protégée. Dans ce contexte, la combinaison des impératifs de développement et de protection de l'environnement s'est traduite par l'implication des populations locales dans la gestion des ressources naturelles. A ce sujet, Jacques WEBER soutient que « les hommes font partie intégrante de l'écosystème que l'on prétend préserver. On n'y réussira pas sans eux ». Autrement dit, on ne doit non seulement protéger pour la population mais avec la population. Aussi, aucune aire protégée ne peut prétendre à une conservation durable sans aucune prise en compte de sa périphérie. De même, selon les recommandations des diverses Conventions Internationales relatives aux aires protégées et le Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère (MAB), la périphérie des aires protégées doit jouer des fonctions multiples dans la vie des populations riveraines et les encourager à devenir des acteurs dans la gestion et la conservation des ressources naturelles.

Au Sénégal, les autorités du Ministère de l'Environnement avaient lancé un appel à la participation après l'action spontanée de quelques femmes locales disposées à travailler bénévolement pour la restauration du site.

² Congrès Mondial sur les Parcs Nationaux tenu à Durban en Afrique du Sud (2003)

³ Diatou THIAW, Mémoire de Maîtrise de Géographie. Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, 1995.

Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)

En 1996, un protocole d'accord a été signé entre ce dernier, représenté par la Direction des Parcs Nationaux (D.P.N), et les Groupements d'Intérêt Economique (G.I.E), représentés par le CO.PRO.NAT. Cet acte était considérable en ce sens qu'il précédait le transfert de compétences. De surcroît, l'Etat délègue ses pouvoirs aux Communautés Rurales sans le transfert en matière de gestion des aires protégées comme c'est le cas de la R.N.P.

A l'issue de cet accord, des actes concrets ont vu le jour avec le financement des G.I.E de tous les villages limitrophes de la R.N.P. Le mouvement se poursuit désormais sur une base communautaire. Aborder

L'étude aborde donc la problématique de l'interface entre une zone de terroir et une aire protégée dans une approche de gestion participative.

Comment le secteur de l'environnement comme une réserve naturelle peut-il contribuer au développement d'un village dans la perspective de réduction de la pauvreté? Quels sont les impacts de l'aire protégée sur la gestion de ce terroir situé à sa périphérie? Dans les processus d'aménagement en cours, le terroir est-il mis en valeur et géré de manière durable?

Telles sont des questions simples à priori, mais complexes et retiennent plus d'attention dès lors que l'on envisage de faire une étude du terrain.

I.1.1. Raison du choix de KINIABOUR I

La situation spatiale de KINIABOUR I lui confère un intérêt particulier. Cette zone peut être un pôle économique très attrayant de part sa proximité avec Popenguine, qui abrite la résidence d'été du Président de la République et le Sanctuaire de la Basilique, lieu de pèlerinage catholique. Il est également dans une zone touristique très dynamique dont les sites du village de la Somone, de Nguérigne et de Ngaparou où la spéculation foncière est très fréquente.

Polarisé par les villes de Mbour et de Dakar, ce village peut faire l'objet de convoitise et de spéculation foncière inquiétante d'autant plus que son accès est facilité par la route nationale numéro I qui relie ces deux villes, et la route départementale joignant Thiès à Popenguine.

Aujourd'hui, les banlieues dakaroises seaturent sous l'effet de l'exode rural. Les derniers événements de l'hivernage 2005 (inondation) viennent compliquer les données et exposent davantage ce village aux spéculations foncières, de par sa situation stratégique dans l'Arrondissement de Sindia qui abrite l'une des densités les plus élevées du Sénégal (333 habitants/km²)⁴. De plus, une grande partie de cet arrondissement est occupée par le massif de DIASS et des entreprises dévoratrices d'espaces comme les cimenteries du Sahel et le nouvel aéroport international Blaise DIAGNE dont le premier vol était prévu en décembre 2006. Or, la population est à majorité agropastoral. Dans l'Espace Communautaire Keur Cupaam, KINIABOUR I est le village carrefour.

I.1.2. Justification et intérêt du sujet:

La géographie qui fut une description écrite de la Terre (sens du mot géographie du grec ancien) va au-delà de cette terminologie. La géographie humaine et moderne est d'abord l'étude des lieux et des hommes dans leurs interrelations et se penche davantage sur les activités quotidiennes de ces derniers. Elle est l'une des sciences sociales la plus importante. Dans une telle approche, cette étude nous permet de comprendre pratiquement comment un village confiné dans une zone touristique dynamique et attenant à un espace protégé, dans un Sénégal en pleines mutations, peut produire dès l'instance où les transformations ont des répercussions en zones rurales. L'occasion est donnée de répertorier la localisation des espaces de cultures et appréhender de quelle façon ces exploitations sont produites actuellement et peuvent l'être dans l'avenir.

Cette étude est très importante d'autant plus que les conclusions assorties peuvent être bénéfiques non seulement pour les décideurs politiques et les responsables de politique de développement (Organisations Non Gouvernementales) mais encore plus, elle peut nous ouvrir des sentiers de réflexion pour les futures recherches.

⁴ Direction de la Prévision et des Statistiques (DPS). Projection 2006.

I.1.3. Objectif général :

Il s'agit d'une part, d'étudier les rapports entre les hommes et l'espace en terme de disponibilité ou non de ressources naturelles afin d'identifier les espaces de cultures existants et appréhender les stratégies spatiales utilisées ;

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

l'autre, analyser et évaluer l'impact de la R.N.P et l'E.N.C Keur Cupaam sur le terroir de KINIABOUR I.

I.1.4. Objectifs spécifiques :

Trois objectifs spécifiques complètent l'objectif général :

1. Etudier les potentialités du village (espace, ressources naturelles et humaines)
2. Analyser le comportement des populations et leur appréhension de la protection et de la conservation des ressources naturelles afin de faire le bilan de la mobilisation populaire en faveur de la constitution de la R.N.P depuis sa création jusqu'à nos jours ;
3. Evaluer l'impact socio-économique des activités de conservation à travers les groupements d'intérêt économique dans l'Espace Naturel Communautaire en prenant KINIABOUR I comme porte d'entrée.

I.1.5. Hypothèses :

Quatre hypothèses de recherche ont été développées en vue de guider cette étude.

1. La croissance démographique exerce une pression sur l'espace de culture; elle pourrait être la cause du manque de terre arable et fertile ; cette situation amène les populations à se reconverter à l'arboriculture jugée meilleure pour la mise en valeur pérenne des terres.
2. La Réserve Naturelle de Popenguine a empiété sur le terroir de KINIABOUR I. Cela est une contrainte aux stratégies spatiales des villageois.
3. La restauration et la conservation de la biodiversité sont des pratiques nouvelles que les populations ne maîtrisent pas.
4. Les activités de valorisation de la RNP ont eu des résultats très positifs à KINIABOUR I mais manquent de dynamisme.

I.2. Méthodologie :

Le protocole de recherche s'organise autour d'un ressourcement documentaire et d'une phase opérationnelle selon le canevas subséquent.

I.2.1. La revue bibliographique

Elle a été effectuée dans les bibliothèques de l'Université Cheikh Anta DIOP, du Département de géographie, de l'I.F.A.N, de la D.P.S, de l'I.R.D, de la D.A.T,

de la bibliothèque de la R.N.P, d'ENDA Tiers-Monde, et du P.S.O. Elle a été secourue par le moteur de recherche Google.fr très utile pour les recherches interactives.

Cette étape a été importante dans la mesure où elle nous a offert l'opportunité de collecter les données variées et nécessaires à la compréhension des concepts fondamentaux de **gestion d'un terroir**, les notions d'**espace naturel communautaire** et d'**aire protégée**, termes centraux de l'étude.

La connaissance du milieu naturel, humain et socio-économique de la zone d'étude a été un préalable. A cet effet, des ouvrages généraux ont été ciblés, en l'occurrence « *les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance* » de Paul PÉLISSIER (1966), « *le parcours d'un géographe : des paysages aux ethnies, de la brousse à la ville, de l'Afrique au Monde* » (Paul PÉLISSIER et Gilles SAUTTER, 1970). « *L'étude géomorphologique du massif de Diass et ses bordures* » de DEMOULIN D (1970) et « *l'étude géographique de la communauté rurale de Diass* » de Issa POUYE (2003).

En l'absence des travaux scientifiques spécifiques sur ce village, nous nous sommes inspirés des ateliers, des rapports de stages et des mémoires réalisés sur l'Espace Naturel Communautaire (E.N.C) Keur Cupaam, notamment Paul NDIAYE et al « *Un espace naturel communautaire en constitution. De la mobilisation spontanée à l'action durable autour de la Réserve Naturelle de Popenguine* » (novembre 1997) ; Laura AUBRY : « *Analyse de l'occupation des sols dans l'espace naturel communautaire Kër Cupaam, Sénégal* », (2003) ; Marèma DIOP : « *Conservation et gestion des ressources naturelles dans la Réserve Naturelle de Popenguine* », (1996).

Les travaux effectués dans l'E.N.C, quoiqu'ils soient utiles du fait que les villages partagent beaucoup d'aspects, sont très limités puisque la plupart des auteurs se basaient sur des extrapolations ou des stéréotypes.

Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)

L'inventaire des lois du domaine national et le recueil des textes de la décentralisation ont été un apport important pour mieux appréhender l'évolution de la législation foncière au Sénégal et de circonscrire la thématique.

I.2.2. Le travail de terrain

Une visite exploratoire en mars 2005 a été l'occasion d'avoir le premier contact sur le terrain, avec le chef de village et avec quelques femmes du GIE/CO.PRO.NAT. C'était aussi l'opportunité de découvrir la RNP et le campement touristique de Keur Cupaam.

La nécessité d'avoir des données à jour nous a emmené à faire une enquête démographique quantitative et systématique, en compagnie du chef de village et d'un conseiller rural résident. L'objectif était de réactualiser les données démographiques car les plus récentes (données du recensement 2002), disponibles à la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), ne sont pas encore accessibles au public.

L'enquête qualitative a porté sur la collecte des informations à l'aide de deux instruments de collecte des données : une enquête systématique auprès des ménages (cf. définition du ménage 2.b ci-dessus) et une série d'interview et d'entretien, facilitée par les outils de la **Méthode Accélérée de Recherche Participative (M.A.R.P)**, indispensables pour la quête des données qualitatives en milieu rural. Ces outils sont destinés aux chefs de village, présidentes des G.I.E, président du Conseil Rural et au Conservateur de la R.N.P.

Le questionnaire destiné aux ménages est une combinaison de 50 questions axées sur les données démographiques, le foncier, les systèmes de production agropastorale (plantes cultivées, pratiques culturales, la gestion de la fertilité, et l'élevage), les organisations et les activités économiques du terroir. Il a été réajusté après un test sur six ménages dont deux à KINIABOUR I, deux à KINIABOUR II et deux à Thiafoura, tous choisis à dessein pour des raisons d'accessibilité et de commodité.

Les questions sont de modalités ouvertes (oui/non ; oui, pourquoi ; non, pourquoi) très convenables pour permettre aux personnes ciblées d'exprimer leurs

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

opinions et nous permettent de collecter le maximum d'informations. L'unité d'analyse utilisée est le 'ménage éclaté', très connu en milieu rural sérère.

KINIABOUR I compte 11 concessions et 132 ménages. Ces derniers sont dénombrés, listés et enregistrés sous fichier Excel par ordre, dans les concessions et quartiers respectifs pour faciliter l'échantillonnage et le tirage.

L'unité d'analyse choisie est le ménage 2.b, très connu à KINIABOUR I et à travers les autres villages dans lesquels des études ont été menées. Échantillonnés au 1/3, 44 ménages ont été retenus. La technique de tirage par pas de sondage de trois, privilégiée afin de donner la probabilité à tous les ménages d'être sélectionnés a permis de tirer le ménage n°1, de sauter les ménages n°2 et n°3, et de tirer le ménage n°4, de façon progressive.

Quant aux G.I.E, nous les avons échantillonnés au 1/2. Leur tirage procède du choix raisonné pour des questions d'accessibilité, de possibilité et d'affinité. C'est ainsi que les GIE des deux KINIABOUR, de Popenguine et de Thiafoura sont retenus.

Les enquêtes et les entretiens ont été appuyés par deux jeunes résidents de la zone. L'une, en troisième année de géographie, et l'autre, diplômé de Maîtrise de géographie en 2004.

Le séjour sur le terrain (de mars à novembre 2005 et des travaux subsidiaires réguliers en 2006) nous permis de nous imprégner des réalités du milieu rural, de participer aux activités champêtres et d'appréhender les stratégies spatiales et temporelles des paysans. Le stage dans la R.N.P nous a permis d'avoir d'importantes informations sur les activités des G.I.E et d'assister à l'assemblée constitutive de la mutuelle d'épargne et de crédit de l'espace communautaire.

Les différentes expériences ci-dessus nous ont été très bénéfiques dans la mesure où elles nous ont permis de cerner les contours de la thématique, de reprendre la problématique et de la replacer dans son contexte géographique.

Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)

Par ailleurs, les travaux de terrain ont révélé que les activités rurales les plus développées sont l'agriculture et l'arboriculture. Et qu'une partie du terroir a été amputée. A cet effet, nous avons cartographié la zone empiétée qui servait de parcours de bétail et de lieu de prélèvement de diverses ressources du village.

De la même manière, deux vergers appartenant aux ménages enquêtés, deux champs et le bois villageois des femmes du G.I.E, ont été cartographiés afin d'apprécier la répartition de la terre et le mode de mise en valeur qui prévaut et les rendements.

Tableau n°1 : Dimensions des espaces cartographiés

Unités cartographiées	Dimensions	
	Périmètres	Surfaces
Vergers X	577 mètres	0,0149 Km ² ; 1,5 ha
Vergers Y	280 mètres	0,005 km ² ; 0,5 ha
Champs X	255 mètres	0,025 km ² ; 0,25 ha
Champs Y	502 mètres	0,09 km ² ; 0,95 ha
Bois GIE	291 mètres	0,0045 km ² ; 0,45 ha
Partie du terroir amputé par la RNP	5,526 km ²	1,27 km ² ; 127 ha

Source : Prosper MBAINODJIM, novembre 2005

Les levés cartographiques ont été faits à l'aide d'un GPS de marque Garmin 12. Les coordonnées des objets positionnés sont prises en UTM. Une carte numérique de précision de Bargny au 1/50 000, produite par le service de photo arienne de la Direction des Travaux Géographiques et de Cartographie, a facilité d'identifier la Petite Côte, l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam et de localiser le terroir de KINIABOUR I.

I.2.3. Le traitement et l'analyse des données

Nous avons privilégié le dépouillement manuel à cause des modalités (questions ouvertes : (oui/non ; et oui, pourquoi ; non, pourquoi) dont le traitement informatique est impossible). Cette rubrique est très importante puisqu'elle permet aux ménages d'exprimer librement leur avis ; ainsi, nous avons la chance de collecter

le maximum d'informations que nous recherchons. Après avoir recueilli les informations, nous avons procédé à leur traitement informatique.

Les cartes sont réalisées à l'aide du logiciel de Cartographie **MapInfo 7.5**. Les graphiques sont traités avec les applications de Microsoft Excel et la mise en forme avec Microsoft Office Word 2003.

I.3. Discussion des concepts fondamentaux :

Les termes importants et centraux suivants sont clarifiés en vue de faciliter la compréhension du texte.

Aire protégée

L'Alliance mondiale pour la nature (UICN) a défini l'aire protégée comme « une portion de la terre vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées et gérée par des moyens efficaces juridiques ou autres »⁵. Elle désigne un territoire qui est protégée afin que ses ressources soient à l'abri d'une utilisation anarchique ou illimitée. On l'entend comme une zone géographiquement limitée, soustraite aux activités de prédation et à la liberté d'accès et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation de la biodiversité et de développement durable d'une ou de plusieurs ressources données.

La Réserve Naturelle de Popenguine (R.N.P) est un exemple d'aire protégée où l'accès est formellement interdit ; les activités de cueillette, de chasse et de coupe de bois sont prohibées et tout contrevenant risque une peine d'amende. Les populations périphériques en prennent conscience et respectent l'intangibilité de cette aire.

Concession

En campagne, c'est un bloc d'habitat où résident les personnes qui ont souvent un même aïeul. Elle regroupe plusieurs ménages. Chez les sérère, particulièrement à *KINIABOUR I* où la société est patrilinéaire et patrilocale, tout le monde porte

⁵ Alliance mondiale pour la nature

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

presque le même nom dans une concession. A *Ndjiw* et *Ndofène*, le patronyme dominant est THIANDOUM ; à *Soungue*, c'est le patronyme SENE qui est usuel.

Toutefois, on trouve une différence de noms dans certaines concessions du fait qu'il y a toujours en Afrique et en milieu rural les parents collatéraux qui vivent dans les mêmes concessions.

L'existence d'autres noms qui ne sont pas de la souche pourrait s'expliquer à KINIABOUR I par l'importance que l'on donne aux neveux qui sont les héritiers de l'or. C'est ainsi qu'on peut retrouver quelques FAYE à *Ndofène* et quelques DIOUF à *Kalène Pathé*. Cette notion était très importante chez les Sérères dans l'organisation des champs. Dans le passé (selon les ménages enquêtés), il y avait deux types de champs : des champs individuels cultivés par les ménages et les champs collectifs exploités par toute la concession. Une journée ou deux sont retenues dans la semaine pour l'entretien des champs collectifs. Les récoltes des champs individuels sont consommées pendant la saison sèche et celles des champs collectifs pendant l'hivernage. Néanmoins depuis quelques années, les récoltes des champs collectifs sont distribuées dans les ménages à cause du nombre important de personnes dans les ménages. Ces champs disparaissent avec la croissance démographique. Ils subsistent à *Thiafoura*, village voisin de KINIABOUR I. Lors de nos travaux de terrain, nous avons eu l'occasion de participer à une journée de travail dans un champ collectif pendant l'hivernage 2005. A KINIABOUR I, une seule concession (concession *Kalène Pathé*) aurait gardé encore le système de champs collectifs.

Conservation

C'est un terme générique très souvent appliqué à la sauvegarde de l'environnement (eau, faune, forêt, sols...). En tant telle, la conservation est donc la préservation de l'environnement contre un prélèvement destructif ; un mode d'intervention qui admet une utilisation rationnelle des ressources naturelles en vue de réaliser à la fois des objectifs de protection et de mise en valeur⁶.

En milieu rural, on entend par conservation, l'action de garder précieusement quelque chose. Par exemple, les semences sont conservées dans de bonnes conditions pour éviter toute détérioration avant le semis.

⁶ Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales du Sénégal, troisième édition, troisième trimestre 2003 ; page 239

Développement durable

C'est un développement apte à répondre aux besoins présents sans compromettre la possibilité de répondre aux besoins des générations à venir (définition de l'ONU, 1987). C'est la maximisation des avantages nets du développement économique, tout en maintenant ou en améliorant au cours des

années la qualité des ressources naturelles et les qualités des services qu'elles procurent⁷. Il est entendu comme la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement afin d'assurer la satisfaction des besoins actuels sans compromettre celle des générations futures.

Il convient de noter que le développement durable a été au centre des débats de la Conférence Internationale sur l'Environnement de Stockholm en 1972 et du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Il est devenu un objectif politique et économique prioritaire et se décline aujourd'hui dans différents programmes et initiatives impliquant les organismes supra nationaux, les Etats souverains, les entreprises et les citoyens dans l'expression de leurs droits civiques⁸.

En somme, le développement durable est basé sur la pérennité des ressources naturelles. En milieu rural, les paysans le conçoivent comme la bonne manière de gérer un terroir, le mettre en valeur par l'agriculture et l'arboriculture, éviter de le vendre pour que les populations établies sur ce terroir en tirent profit et que les enfants qui vont naître ne manquent pas d'espace à utiliser pour leur survie. C'est pour cette raison que les populations de KINIABOUR I sont hostiles au lotissement de leur village ; lotissement qu'ils considèrent comme une expropriation.

Environnement

L'environnement est l'ensemble des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des écosystèmes plus ou moins modifiées par l'action de l'homme. Ce concept est très important en cette époque où le développement des activités industrielles rend insalubre la niche écologique. En fait, il y a une interrelation directe entre certaines maladies et le milieu bio humain. Un environnement malsain est souvent la source de beaucoup de maladie.

⁷ Alliance mondiale pour la nature, 1980. Stratég mondiale de la conservation

⁸ Geneviève Féron et al, Le développement durable, Editions d'organisation, juillet 2002 ; 325 pages.

Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)

Après les conférences de Stockholm (1972) et le sommet de Rio de Janeiro (1992), les questions environnementales sont au centre de grands débats qui placent les communautés rurales ayant des savoirs locaux importants en la matière, au milieu des principaux axes de lutte pour la protection et la conservation de l'environnement.

Malencontreusement, en campagne, l'environnement est identiquement une zone mise en défens comme la RNP. Cette notion suscite continuellement des ressentiments chez les paysans qui le prennent pour l'expropriation d'une partie de leur terroir.

Espace naturel communautaire (E.N.C)

L'espace naturel communautaire est une notion novatrice au Sénégal. En tant tel, l'ENC est l'intégration par consensus des deux entités spatiales (réserve naturelle et terroirs adjacents) aux statuts juridiques différents mais qui se complètent en ce qui concerne les objectifs de conservation et de développement (Paul NDIAYE), et combine la réserve elle-même soustraite à l'exploitation et tous les terroirs adjacents avec lesquels il constitue un complexe accepté par les populations limitrophes. L'ENC englobe trois espaces naturels protégés, la Réserve Naturelle de Popenguine (RNP), la Réserve d'Intérêt Communautaire de la Somone (RNICS), la forêt classée de Popenguine et les neuf villages limitrophes (voir la carte des villages de l'ENC). Sa constitution relève de l'initiative des autorités du Ministère de l'Environnement qui ont lancé un appel à la population pour les accompagner dans un processus de partenariat, sur la base du bon voisinage et des bénéfices réciproques. Nous définissons l'espace naturel comme des communautés liées par une culture et des entités écologiques partagées, un regroupement dans lequel elles ont un intérêt commun. L'exemple typique d'un espace naturel communautaire est celui de Keur Cupaam.

Ménage

Au Sénégal en général, le ménage désigne un ensemble de personnes unies par des liens de parenté, et qui vivent ou non dans la même concession mais partagent le même repas sous l'autorité d'un chef de ménage. Ce dernier, le plus souvent un homme, assure diverses fonctions : distribution de la terre de culture et d'habitation,

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

les semences et les nourritures. Toutefois, les veuves suppléent leurs époux décédés en assurant des fonctions limitées.

En milieu rural sérère, le ménage a trois définitions :

Ménage 1

Il correspond à la définition française du terme et signifie une addition arithmétique : ménage = homme+femme+leurs enfants adolescents.

Ménage 2.a

Le ménage 2.a désigne un ensemble de personnes qui sont unies par des liens de parenté et forment une unité de cuisine, c'est-à-dire la manière dont le repas se prépare et se partage dans une famille. En effet, pour éviter des séparations, les frères mariés demandent à leurs épouses de préparer les repas à tour de rôle dans une seule cuisine. Ce repas est partagé en groupe entre les frères d'une part, et de l'autre, entre leurs épouses. (*Ndjel* en Wolof).

Ménage 2.b (ménage éclaté)⁹

Lorsque les frères mariés sont nombreux dans la famille, ils font un 'éclatement de ménage' en créant plus d'une unité de cuisine tout en respectant l'idéal de l'unité de cuisine.

Ménage 3

Lors d'une distribution de vivres ou de semences par l'Etat pendant les périodes de grandes sécheresses ou d'invasions acridiennes, le ménage prend une signification particulière. C'est encore une addition arithmétique mais cette fois-ci une addition des jeunes garçons célibataires + les vieux parents incapables de faire des travaux champêtres (définition donnée par les villageois).

Périphérie

C'est un mot très ambigu et le demeure davantage lorsqu'il s'applique aux domaines différents (Diatou THIAW, 1997).

Roger BRUNET, dans le dictionnaire critique l'a définie en tant que partie externe d'un espace ou partie considérée comme étant sous la domination du centre.

⁹ Notre unité d'analyse est le ménage éclaté.

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

En matière de conservation des ressources naturelles, le concept périphérie est apparu avec la notion de réserve de la biosphère.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Selon les dispositions la MAB, une réserve de biosphère doit nécessairement comporter trois zones notamment une zone (aire) centrale, une zone tampon et une périphérie.

- a) **Zone centrale** : c'est la bande la plus importante de la réserve et est de ce fait sous haute protection pour la conservation biologique, le contrôle des écosystèmes à faible turbulence; la recherche scientifique et d'autres activités à faible impact comme l'éducation et le tourisme.

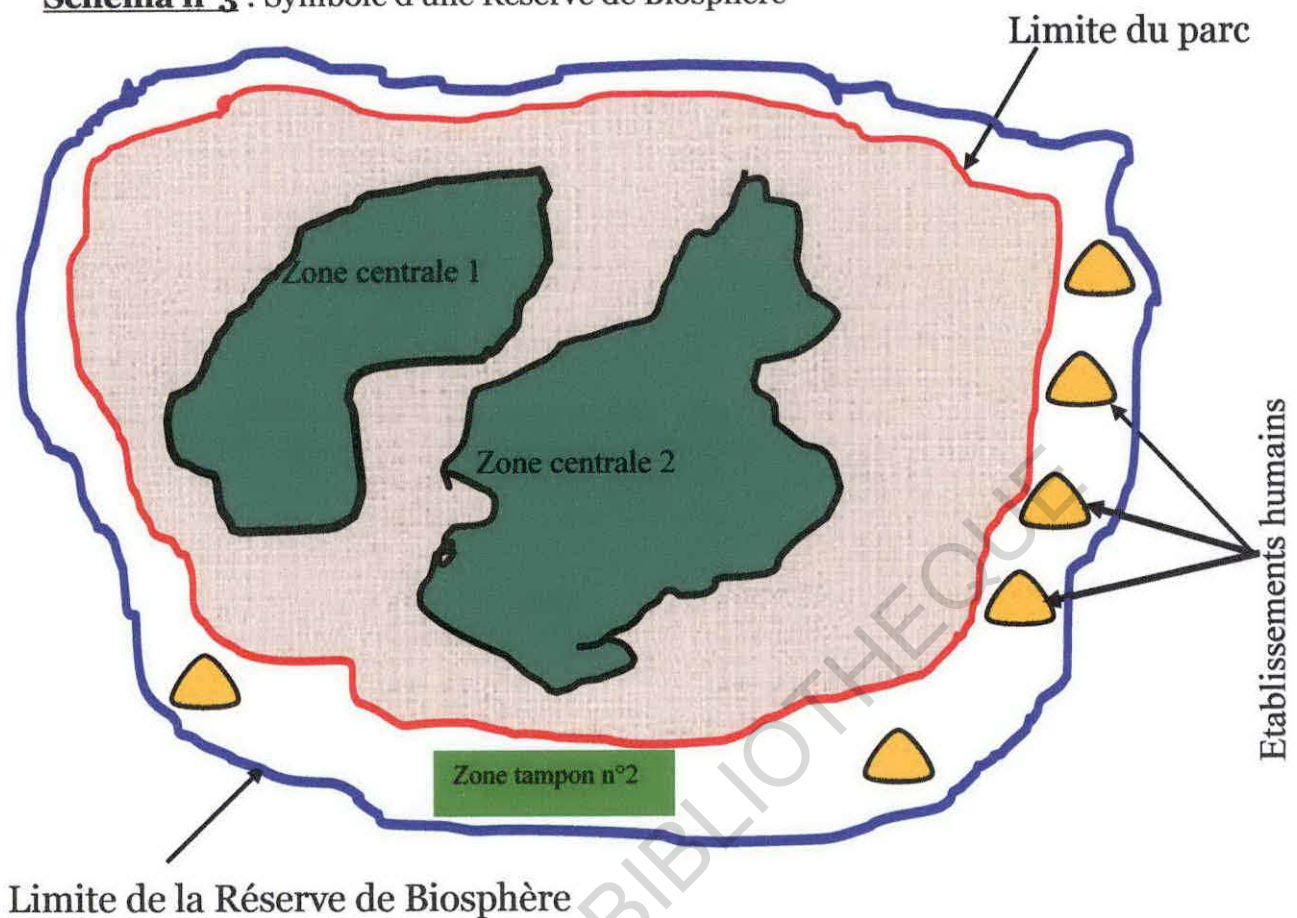
- b) **Zone tampon** : bien définie, elle est généralement périphérique à la zone centrale. Elle se prête à des activités compatibles avec la conservation, comme la récréation et la recherche fondamentale appliquée.

- c) **Zone périphérique** : c'est l'espace de transition ou de coopération. Elle est destinée à une variété d'activités agricoles, campements ou autres. Dans la périphérie, l'ensemble des acteurs (agences de gestion, bailleurs de fonds, communautés locales, groupements culturels et groupements d'intérêt économique) coopère pour la gestion et le développement de la zone.

La périphérie dans le présent contexte signifie l'espace proche de ; à coté de ; à proximité de ou attenant à. En effet, ce terroir a de limites communes avec cette dernière. Le pare feu qui sépare la grille des champs villageois afin d'éviter l'incendie de la réserve est considéré comme zone tampon.

Par ailleurs, la notion de périphérie implique des relations d'espaces lointains ayant des objectifs communs dans la lutte communautaire pour la sauvegarde de la nature et les avantages réciproques d'aires protégées et zones de terroir dans les conditions définies du développement durable.

Schéma n°3 : Symbole d'une Réserve de Biosphère



Source : Prosper MBAINDODJIM, novembre 2005.

Protection

Protéger, c'est mettre à l'abri d'un dommage, d'un danger. C'est un mode d'intervention qui consiste à préserver une catégorie de ressources ou un milieu, soit d'une utilisation humaine ou animale soit de phénomènes naturels jugés dommageables du fait de l'état de la ressource ou de l'environnement. En un mot, c'est un ensemble de mesures ou d'actions visant le développement et le maintien des ressources naturelles¹⁰. La protection doit en principe précéder la conservation quand bien même les deux notions vont toujours de pair.

La protection est très connue des paysans en milieu rural sévère. En effet, tous les champs sont clôturés par des haies vives faites des euphorbes. Les paysans ont une représentation importante de la protection des arbres et sites sacrés, à l'exemple des arbres à palabre et sacré.

¹⁰ Recueil des textes de la décentralisation, troisième édition, page 239.

Pour preuve, la quasi totalité des vergers est protégée et clôturée par des épineux et des haies vives.

Réserves naturelles

Ce sont des zones sélectionnées par des gouvernements ou des organisations privées dans le but de les protéger contre tout dommage ou toute dégradation due à l'Homme. Ces zones sont choisies pour leur beauté exceptionnelle, pour leur intérêt scientifique ou pour le rôle qu'elles jouent dans l'héritage culturel d'un pays, et souvent également pour offrir des infrastructures de loisirs à la population¹¹.

Au Sénégal, une réserve naturelle est une aire de conservation à statut juridique précis, et dont l'Etat, à travers la Direction des Parcs Nationaux (D.P.N) a la maîtrise foncière exclusive (Paul NDIAYE, novembre 2002).

Réserve Naturelle Communautaire (R.N.C)

La R.N.C est une aire protégée dont la constitution relève de l'initiative des populations locales, contrairement à la réserve naturelle constituée généralement par l'Etat ou les partenaires privés. Au Sénégal, les Communautés Rurales ont reçu les compétences de créer des aires protégées conformément aux lois sur la régionalisation qui intègrent les codes des collectivités locales ainsi que les textes de la décentralisation et le transfert des compétences.

La Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone, créée en vue de protéger et réhabiliter la mangrove est un exemple illustrateur d'une RNC.

Ressources naturelles

Ce sont les composantes essentielles de l'environnement (atmosphère, combustibles fossiles, eau, végétation et sols) et correspondent à l'ensemble des potentialités qu'offre le milieu physique et dont dispose ou peut disposer un pays, une région ou une communauté rurale. Notion écologique, le terme désigne toutes les possibilités offertes par la nature avant la transformation ou le traitement par l'homme. Les ressources naturelles sont des richesses potentielles exploitées ou susceptibles de l'être quand le besoin se fait sentir.

Les ressources naturelles sont classées en deux catégories :

¹¹ Encyclopédie numérique ENCARTA 2004.

a) **les ressources renouvelables** : Les ressources renouvelables regroupent l'ensemble de la faune et toute la végétation.

Le sol peut, lui aussi, être considéré comme une ressource renouvelable, bien qu'il soit difficile de remédier à des dégâts importants du fait de la lenteur du processus de formation des sols.

b) **Les ressources non renouvelables** : Ce sont des ressources qui ne peuvent pas être remplacées ou qui ne peuvent l'être qu'au bout d'une période extrêmement longue. Ce sont les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel) ainsi que les minerais, métalliques ou non (Microsoft Encarta 2005).

Les ressources naturelles sont tout ce que la nature a gracieusement offert à l'homme.

Terroir

Il est le terme central de ce travail. Pour Roger BRUNET¹² le terroir est un lieu déterminé par des qualités physiques particulières : pente, exposition, nature du sol ; de là viennent les expressions comme vin du terroir (qui ne saurait être produit ailleurs qu'en ce terroir particulier) ; goût du terroir pour parler d'un goût particulier spécifique à un pays, une région : le *Mbalaax* est la musique du terroir sénégalais comme le *Dala et le Say* au Tchad, le *Makossa* au Cameroun, etc.

Paul PÉLISSIER et Gilles SAUTER définissent le terroir comme « une portion de terre appropriée et aménagée par un groupe qui y réside et en tire les moyens d'existence ».

Pour la Loi sur le Domaine National (citée par Alfousseynou COLY 1998), le terroir est un « ensemble homogène des terres du domaine national nécessaire au développement de la population du ou des villages qui y sont implantés, ayant des intérêts ruraux communs ».

En ce qui concerne Pierre GEORGE, le terroir est une étendue de terrain présentant certains caractères qui l'individualisent au point de vue agronomique ; caractères dus à ses qualités physiques (relief, climat, sol végétation, exposition) ou

¹² Roger BRUNET, Les Mots de la Géographie, troisième Edition 1993, 518 pages.

Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)

encore caractères dus aux aménagements opérés par l'homme (terroir irrigué, drainé, terroir en terrasses). Dans ce cas, ordinairement, plusieurs terroirs peuvent coexister à l'intérieur d'un finage.

Par exemple, un finage de trois terroirs englobe une vallée alluviale, un plateau calcaire et un versant en pente douce. Ainsi, chacun des trois terroirs correspond à l'unité de relief évoquée.

La définition de Pierre George nous est très convenable puisque, dans l'espace étudié, les activités prépondérantes sont celles qui sont déterminées par les caractères agronomiques.

Nous définissons le terroir comme l'ensemble des ressources humaines et naturelles d'un village; un espace d'identification d'un groupe, un niveau d'organisation où les fonctions de production et de consommation coïncident, regroupant l'habitat et tous les endroits où les paysans pratiquent leurs activités (agriculture, élevage, cueillette, chasse, pêche...) ou projettent les pratiquer. Les limites du terroir étaient fixées par les premiers habitants du village. En l'absence des bornes, ils se référaient à des éléments naturels pérennes comme les collines, les masses rocheuses, les gros arbres et les pistes tracées par les animaux.

Ils utilisaient dans une certaine mesure des troncs d'arbres à l'exemple de *Ndouf DJADJA*¹³. De ce fait, les paysans sont très sensibles à leurs terroirs et affirment qu'ils ne sont pas des employés de l'Etat ou d'une entreprise quelconque pour bénéficier d'éventuelles pensions de retraite. Leur seul trésor, c'est leur terroir, la terre de leurs ancêtres.

¹³ Ndouf signifie forêt en sérère safène. DJADJA fut un éleveur de Kiniabour I qui eut un grand troupeau parqué à l'intérieur de l'espace amputé par la R.N.P. Les paysans appelaient cette zone Ndouf DJADJA.

CHAPITRE II : ETUDE DU MILIEU ET SES CONTRAINTES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE II : ETUDE DU MILIEU ET SES CONTRAINTES

Ce chapitre met en exergue l'influence des conditions naturelles sur les activités humaines en campagne.

Le climat de KINIABOUR I qui s'intègre dans celui du Sénégal et de la Petite Côte¹⁴ est de type soudano sahélien. A l'exemple de tout le pays, cette zone est soumise à une alternance de saisons sèches et de saisons des pluies (hivernage).

II.1. Les vents

La circulation aérologique procède d'un mécanisme assez simple, lié à la présence de trois masses d'air qui sont permanentes sur l'ensemble du territoire sénégalais. Ce sont :

II.1.1. L'Alizé maritime

Issu de l'Anticyclone des Açores (Atlantique Nord), et de secteur Nord à Nord-Est, l'Alizé maritime souffle sur la Petite Côte généralement de Novembre à Mai. Sa principale caractéristique est la fraîcheur, typique du littoral. Ceci modifie légèrement la température de l'air sur les mêmes latitudes. Chargé d'humidité mais ne provoquant pas de pluies, il rafraîchit l'atmosphère et donne lieu à des condensations nocturnes, sources de rosée. Sa période d'influence correspond à la floraison et à la fructification des végétaux, d'où son action bénéfique.

I.1.2. L'alizé continental ou Harmattan

Ce vent chaud en provenance du Sahara (anticyclone de Libye), se caractérise par sa sécheresse et souffle surtout à partir du mois de mars. Il n'a aucun effet bénéfique ni sur la végétation, ni sur les activités rurales.

I.1.3. La Mousson

De secteur Ouest à Sud-Ouest, la mousson est issue de l'anticyclone de Sainte Hélène (dans l'océan Atlantique). Son parcours au dessus de l'Océan lui confère à la fois une humidité et une fraîcheur considérables qu'elle déverse sur le continent au fur et à mesure qu'elle envahit le secteur tropical boréal du continent. Soufflant sur le littoral de juillet à octobre, ce vent est l'un des éléments importants de production de pluies qui déterminent les phénomènes spatiaux et les activités en milieu rural.

¹⁴ La petite côte sénégalaise est une partie du littoral qui s'étend de Dakar- Hann jusqu'à Joal, sur 110 km.

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Les paysans organisent leur calendrier annuel en fonction du climat et de la saison. Ils distinguent donc quatre saisons :

Le Yook, le Soroon, le Reex et le Seek qui conditionnent et déterminent les activités rurales.

1. **Yook**, intervalle allant de janvier à avril, est la saison sèche et correspond à la préparation des semences et à l'entretien des vergers.

2. **Soroon**, une période de transition entre le *yook* et le *reex* (avril et juillet). Pendant cette période commence la préparation des champs.

3. **Reex**, saison de juillet à octobre correspond à la saison pluvieuse. Pendant cette période les activités culturelles dominent la vie rurale.

4. **Seek**, qui s'étend de novembre à décembre, correspond au moment des récoltes et de stockage de ces produits.

Tableau n°2 : Calendrier saisonnier des activités agricoles

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
	Youk (sérère) Noor(wolof)			Thioron (wolof) Thioron ou Soroon (sérère)			Rekh (sérère) Nawet (wolof)			Seek (sérère) Lolli (wolof)		
Activités	-Début préparation des champs ; -Entretien des vergers ; -Dépôt du fumier dans Les champs.			-Préparation des champs ; - Préparation des semences -Semis à sec : mil et sorgho ; -Semis sous pluie : arachide, bissap et pastèque.			-Début des sarclages ; -Début des récoltes (mils de variétés précoces) et arachide - Stockage des récoltes.			-Stockage définitif des récoltes ; -Début d'entretien des vergers.		
Demande de main-d'œuvre	IMPORTANTE											

Source : Enquête de terrain, août 2005.

A la lecture de ce tableau, le calendrier saisonnier indique que les activités s'étalent pendant toute l'année.

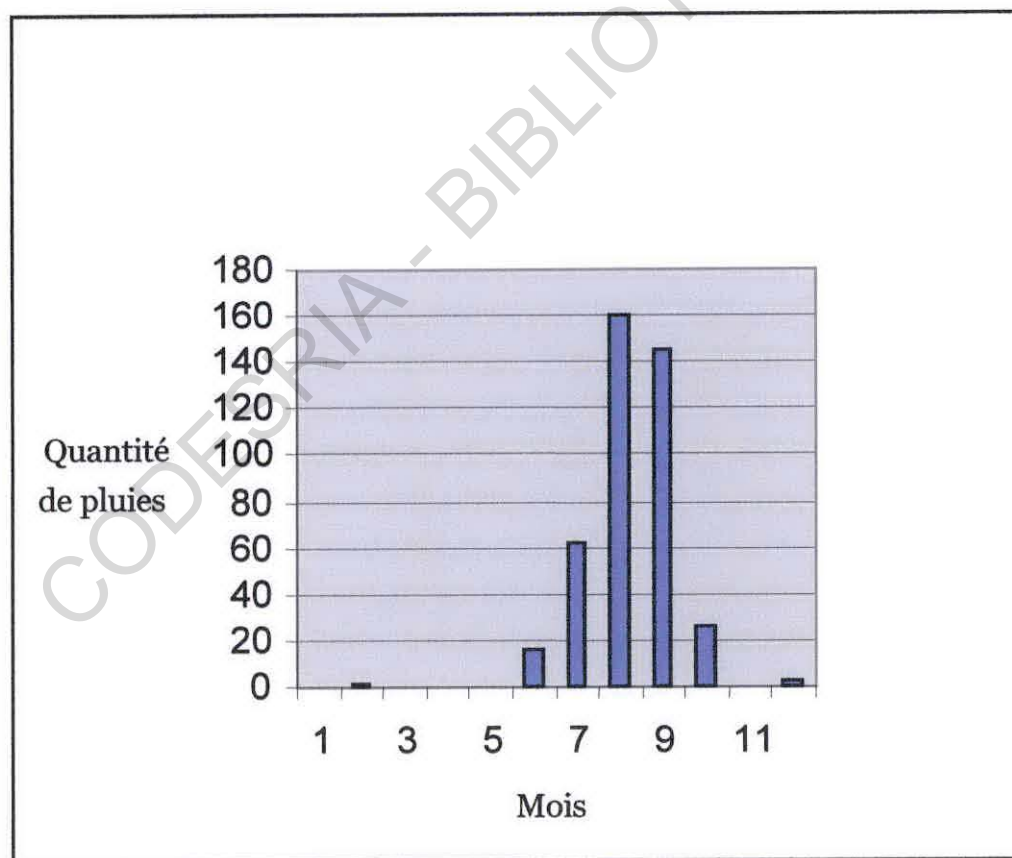
Néanmoins, en réalité, les paysans ne travaillent que pendant l'hivernage. Ils passent la plupart de leur temps à causer sous les arbres par manque d'activités susceptibles de les occuper. Certains immigrent à Dakar ou dans d'autres villes du pays.

II.2. La pluviométrie

La saison des pluies débute généralement au mois de juillet, avec l'arrivée de la mousson atlantique. Une décennie défavorable et un hivernage propice sont choisis pour illustrer l'évolution de la pluviométrie et ses répercussions sur les activités rurales.

❖ Décennie défavorable

Graphique n°1 : Pluviométrie moyenne décennale (1990-2000), Stations de Joal et de Mbour



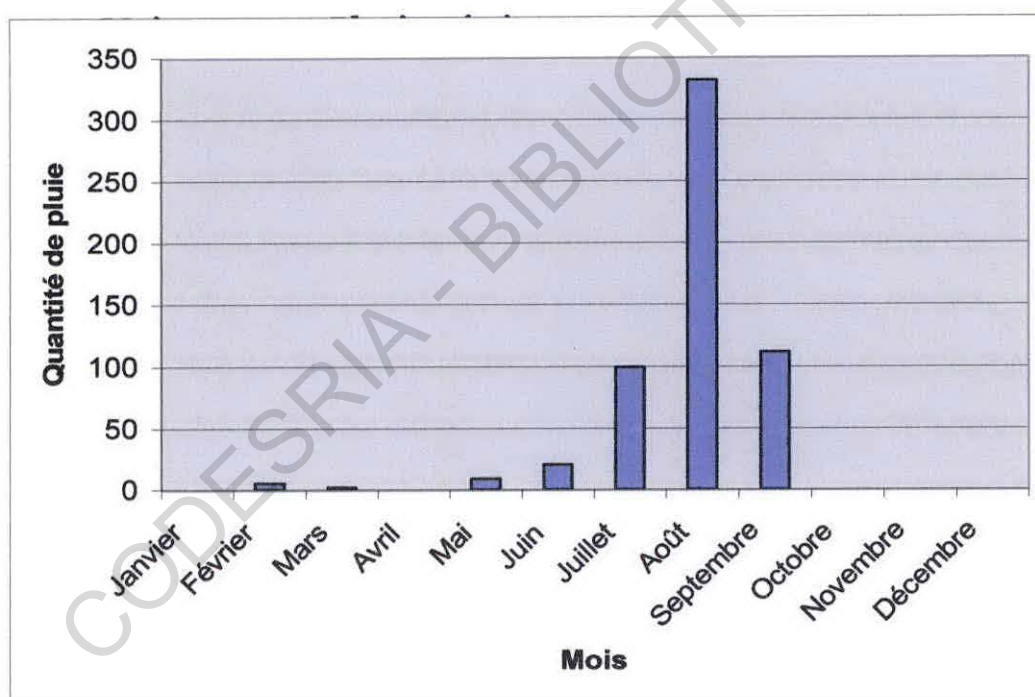
Source : ASECNA de Dakar. Direction de la Météorologie, novembre 2005.

A la lecture du graphique ci-dessus, les pluies sont concentrées aux mois d'août et de septembre, avec un maximum enregistré au mois d'août, mais ne dépassant pas les 160 mm. Cette décennie était marquée dans une grande partie du Sénégal et en particulier dans la zone d'étude par de mauvaises récoltes à cause de conditions pluviométriques défavorables.

❖ Hivernage favorable

Cette année, jugée propice pour les raisons qui seront développées dans les pages suivantes, est choisie pour apprécier l'influence des conditions naturelles sur les rendements des activités agricoles.

Graphique n°2 : Pluviométrie moyenne annuelle (2005), Stations de Joal et de Mbour



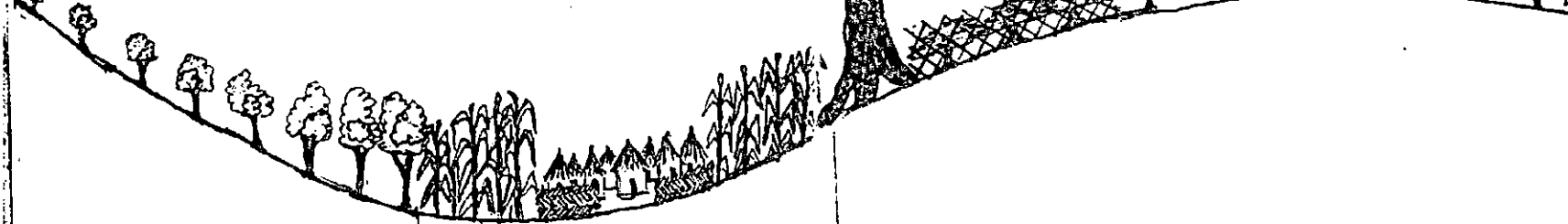
Source : ASECNA de Dakar, Direction de la Météorologie, novembre 2005.

Contrairement à la décennie 1990-2000, l'hivernage 2005 a été très satisfaisant en comparaison des cinq années précédentes selon les paysans, et le rendement est un succès qui n'avait pas été atteint depuis plusieurs années.

II.3. Les éléments naturels importants

II.3.1. Le relief

RESERVE NATURELLE DE POPENGUINE



<p>Euphorbes Kinkélib a Ficus</p>	<p>Sols diors très pauvres</p>	<p>Espace inculte</p>	<p>Manguiers Juibier</p>	<p>Diors enrichis</p>	<p>Vergers</p>	<p>Mil et Sorgho</p>	<p>Sols decks fertiles enrichis par les déchets ménagers et des fumiers</p>	<p>champs</p>	<p>village</p>	<p>Habitations + Mil et sorgho</p>	<p>champs</p>	<p>Vergers</p>	<p>Sols diors et éboulis sur un rayon d'environ 1 km 500</p>	<p>Bois villageois</p>	<p>Espace inculte</p>
<p>Acacia ataxacantha, Kinkélib Calépropis procera, Balanites aegyptiaca, Tamarindus indica</p>															

Source : Prosper MBAINDODJIM, septembre 1988

Le transect ci-dessus (pages 44 et 45) est d'orientation Ouest-Est en allant de la limite Est de la grille de la R.N.P jusqu'à l'Ouest du terroir de Nguékokh (limite Est du terroir de KINIABOUR I) en traversant le village. Ce schéma a permis de faire une lecture du paysage par toposéquence et de se rendre compte de la structure topographique du terroir. Il donne la possibilité de répertorier les différents types de sols, leurs caractéristiques, leurs potentialités et les contraintes du terroir.

Le terroir de KINIABOUR I résulte de quatre unités topographiques :

1. La partie ouest est un massif, suite du massif de Diass. Cette partie du terroir a été utilisée comme parcours du bétail et zone de prélèvement du bois et des pailles servant à la construction des maisons et des palissades. Elle a été amputée par la grille de la réserve.

2. Le village est établi dans un vallon sec. KINIABOUR I s'appelait « *Guiniabour Souf* » par allusion à cette topographie ; *Souf* est un mot Sérère *Safène* qui signifie bas, par opposition à *Sangué* qui signifie haut, désignant l'actuel KINIABOUR II. Les ravinements y sont importants et néfastes pour les champs situés à l'intérieur et autour du village.

3. Un petit massif situé à environ 1 km 500 à l'Est du village. Cet espace est inculte et donc impropre aux activités agricoles. Il pourrait être une zone d'habitation par excellence.

4. L'extrémité Est du terroir est limitée par les abords de la vallée de la Somone, propice aux activités agricoles. Sauf que les sols de type deck (argilo sableux) bien que très riches, sont difficiles à cultiver. Les paysans de KINIABOUR I y établissent quelques champs et vergers.

II.3.2. Les sols

Déterminés par plusieurs types de facteurs (relief, climat, roche mère, le temps et les êtres vivants qui réagissent les uns sur les autres), ils sont très dégradés sous la pression démographiques et la péjoration climatique. L'étude des systèmes agropastoraux pourra mettre en évidence cette situation.

Il en existe trois types: *Dior*, *ferrugineux* et *Deck*.

1. **Les sols Dior** : identifiables sur le transect en allant de la grille de la R.N.P au village, ils sont sableux et très pauvres du fait de grands ruissellements et des ravinements.

Ceux qui ceinturent le village sont fertiles parce qu'ils sont enrichis régulièrement par des déchets ménagers et d'engrais organiques obtenus à partir de bouses de chevaux et d'ânes.

2. Les sols ferrugineux : localisés sur le petit massif qui se trouve après le village en allant vers l'Est, ils sont cuirassés et impropres aux cultures. En effet, aucun champ n'a été découvert tout le long du transect. On n'y rencontre que des amas.

3. Les sols *Deck* : argileux et lourds, on les classe parmi les sols hydromorphes concrétionnés à engorgement temporaire. Constituant un endroit potentiel pour une culture maraîchère. Ils sont fertiles mais difficiles à cultiver. On les rencontre à l'Est et au Sud-Est du terroir.

Le terroir de KINIABOUR I ne dispose pas de beaucoup de points d'eau à l'exception de trois petites mares temporaires à l'Est du terroir (cf. schéma des ressources aux pages 46 et 47).



I.3.3. La végétation

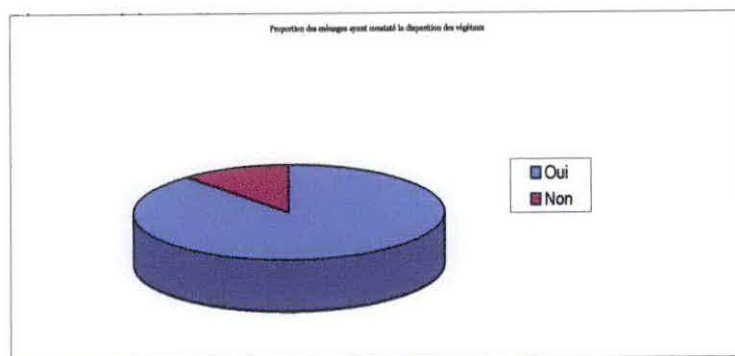
A la lecture du transect ci-dessus (Cf. pages 44, 45), les familles des arbres les mieux représentées sont les *mimonacées*, les *combrétacées* et l'espèce *Mangifera indica*. La taille de ces arbres varie entre 2 et 7 m de hauteur. Cette taille réduite est la conséquence des conditions physiques difficiles du milieu (sécheresse, sols pauvres). La végétation constitue une formation de type ouvert. Les végétaux sont ceux de la zone soudano sahélienne mais les conditions naturelles actuelles y ont une répercussion et renforcent l'appartenance sahélienne du couvert végétal. Deux strates composent les groupements : une strate arbustive et une strate herbacée.

Dans la strate arbustive (*mimonacées* et *combrétacées*), on rencontre généralement des espèces comme *Acacia ataxacantha*, *Acacia seyal*, *Combretum micranthum*, *Zizyphus mauritiana*, *Adansonia digitata*, *Acacia albida* ou *faidherbia*, *ficus gnafalocarpa*, *Khaya senegalensis*, *Tamarindus indica*, *Balanites aegyptiaca*, *Grewia bicolor*, *Boscia senegalensis* et des arbres domestiques comme *Mangifera indica*.

Quant à la strate herbacée, elle est diversifiée et faite de *Caleptropis procera* et d'*Euphorbia balsamifera* ...

La végétation subit une réduction depuis quelques années avec la disparition de certaines espèces en zone de terroir comme le montre le graphique suivant. Il met en exergue le nombre de ménages qui ont constaté ou non la disparition des ressources végétales.²

Graphique n°3 : Dynamique des ressources végétales



Source : Enquête de terrain, août 2005

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

88,63% des ménages ont constaté la disparition des ressources végétales et 11,37% seulement affirment avoir ignoré la disparition des ressources végétales.

Les principales causes de la disparition des ressources végétales sont de deux ordres : les facteurs physiques (sécheresse, les feux de brousse) et la surexploitation par écorçage. Parmi les plantes disparues ou en voie de disparition, on note *Grewia bicolor* à cause de sa vertu médicinale. Face à cette situation, la mise en défens d'un espace comme la R.N.P a toute son importance et sa raison d'être d'autant plus que, dans ce village, la quasi-totalité des plantes sont thérapeutiques. Et en dépit des efforts de la médecine moderne, les paysans ont régulièrement recours aux racines pour ce soigner. Une bonne partie de ces plantes ayant disparu sur le terroir villageois, est recherchée à l'intérieur de la réserve.

L'étude du milieu montre que les conditions naturelles qui déterminent les activités rurales et l'épanouissement de l'écosystème sont défavorables. Cette situation est à la fois imputable à l'évolution climatique et aux activités des hommes qui participent à la dégradation de leur milieu.

CHAPITRE I : ASPECT HUMAIN

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I : ASPECT HUMAIN

Ce chapitre expose l'organisation de la société et l'évolution de la population, son influence sur les ressources et différentes relations qu'elle entretient avec l'entourage.

I. Historique du village

Le récit de la création du village de GUINIABOUR est écrit à base d'une synthèse d'informations livresques, notamment les livres de Paul PELISSIER et de GRAVRAND qui traitèrent l'histoire des Sérères d'une manière générale. Les sources orales très intéressantes recueillies auprès des sages et les chefs des deux GUINIABOUR, concordent curieusement avec les sources documentaires. Comme l'histoire de tous les villages d'Afrique précoloniale qui manquaient de source écrite, il y a peu de précisions sur la date exacte de la création de GUINIABOUR. Certains situent l'existence du village avant la découverte de l'île de Gorée¹⁵, faisant allusion à la livraison des villageois « fainéants » aux colonisateurs Français contre la bière et les petits objets de beauté. D'autres disent qu'il a été créé vers 615 de l'ère contemporaine.

Quel est le vrai nom de KINIABOUR¹⁶ et quelle est sa signification ?

Ce nom est composé de deux mots sérères : **GUINIA** qui signifie jurer et **BOUR** qui signifie roi. Donc **GUINIA-BOUR** signifie **JURE LE ROI**.

Au commencement était une mare. La mare qui était dans une forêt a favorisé la naissance d'un village. Ceci est en phase avec l'histoire de la répartition de la population à travers la terre, sous-tendue par les besoins de sécurité et des ressources nécessaires à la vie.

Ce fut l'histoire de deux hommes nommés DACKWANE THIAW et NDIAYE qui étaient respectivement roi et griot-chasseur, tous deux habitants de Bandia. Un jour, chassant dans la forêt dense, NDIAYE découvrit une mare où beaucoup d'animaux vinrent s'abreuver.

¹⁵ **Microsoft Encarta 2005** : L'île de Gorée a été découverte par les Portugais en 1444. Elle passa sous domination hollandaise puis française après 1677.

¹⁶ Kiniabour est la déformation de GUINIABOUR.

Il se cacha sous un grand arbre et les observa. De retour à Bandia, il annonça sa découverte à DACKWANE. Celui-ci se leva immédiatement et partit avec lui sur les lieux. En route, à la différence de NDIAYE, DACKWANE coupa des lianes et des branches d'arbres pour se frayer le passage qui menait au point d'eau. Cet acte était une matérialisation qui lui permettrait de s'appropriier plus tard la paternité de la découverte. En effet, dans la tradition Sérère, le mode d'appropriation de la terre est la hache et le feu : le droit de feu et de défrichage.

Niabé tallé signifie brûler ; ndebé fougou veut dire là-bas ; ndebé signifie ne pas brûler. DACKWANE dit : « niabé tallé ndebé fougou » (je vais brûler là-bas) et NDIAYE répliqua : « ndebé bour » (ne brûlez pas mon roi).

Revenus à Bandia, DACKWANE annonça à tout le village qu'il avait découvert une mare dans la forêt. NDIAYE s'opposa à DACKWANE en disant que c'était plutôt lui qui avait découvert la mare. DACKWANE demanda à quelques notables de les accompagner à la mare sujette de polémique. En route, DACKWANE montra aux témoins les branches d'arbres qu'il avait coupées confirmant ainsi qu'il était l'auteur de la découverte. Cependant, NDIAYE le griot-chasseur, tout en implorant la justice divine, insista et exigea que la vérité soit dite sur la découverte. Il jura alors : « que la mare disparaisse si c'est moi qui l'ai découverte ; qu'elle ne tarisse jamais si c'est le roi qui l'a découverte » et ajouta : « si c'est moi qui ai découvert ce lieu, tout griot qui habitera ce village verra sa case détruite par les termites ». Subitement, DACKWANE ressentit une profonde douleur dans ses yeux qui saignèrent. Il demanda pardon au griot et le pria de le guérir. NDIAYE s'exécuta et le roi fut guéri.

A la suite de cette querelle, DACKWANE, NDIAYE et les quelques témoins décidèrent d'habiter ce lieu jugé propice. La première concession porta le nom de GUINIA-BOUR. Quelques années plus tard, à la surprise des premiers habitants, la mare tarit et la vérité fut rétablie. Ce qui explique de façon légendaire le manque d'eau de puits à KINIABOUR, contrairement aux villages environnants où la nappe phréatique se situe seulement entre six et huit mètres de profondeur. De même, conformément aux dires de NDIAYE, KINIABOUR n'a pas de griots. On y trouve beaucoup de termitières et des THIAW dans la première concession (*Kalène Pathé*) de KINIABOUR I.

Vers 1840, Déthié SECK fut institué premier chef de village de KINIABOUR. Il fut également chef de canton. Il serait succédé par son neveu Sindokh DIONE.

Thiour SECK succéda à Sindokh DIONE. Pendant son règne, DIONE convoqua les villageois et demanda l'élection démocratique d'un chef de village. Kakel THIANDOUM fut ainsi élu. Celui-ci ne demeura que quelques temps seulement à la tête du village du fait qu'il était confronté à certaines difficultés pendant son mandat. Thiour SECK redevint chef de village et serait ensuite succédé par Sakhabé SECK, puis par Sindokh DIONE. Gallo DIOUF succéda à Sindokh DIONE. Le règne de Gallo DIOUF fut très controversé par d'autres personnes, principalement Gallo SECK et Maal SECK qui convoitaient la chefferie. Maal SECK finit par l'emporter.

Pourquoi aujourd'hui y a-t-il deux KINIABOUR ?

Les deux KINIABOUR étaient deux quartiers qui constituaient le village de KINIABOUR. L'actuel KINIABOUR I s'appelait *FANDO* qui signifie « fais-moi coucher » car il y avait dans ce quartier un endroit où l'on faisait coucher les malades pour les guérir. Cet endroit est situé entre l'ancienne mare de KINIABOUR et l'arbre sacré (Cf. carte des infrastructures du village). On parla de KINIABOUR FANDO ou de KINIABOUR *Souf*, par allusion à la topographie ; en effet, KINIABOUR I repose sur un vallon sec (Cf. transect) ; et de KINIABOUR *Sangué* (haut) du fait que l'actuel KINIABOUR II demeure sur un petit massif.

Il y a eu bien de raisons qui auraient sous-tendu la séparation des deux quartiers en villages. Néanmoins, les prémices de celle-ci naquirent lors du projet de création de la première école française de KINIABOUR jusqu'alors unifié. En effet, l'actuel KINIABOUR II souhaita que l'école fût établie au milieu de ces deux quartiers (actuels KINIABOUR I et II). Finalement, l'école fut établie au quartier FANDO (actuel KINIABOUR I). Dès lors, les deux quartiers se séparèrent et prirent les noms de KINIABOUR I et KINIABOUR II. La séparation fut effective en 1963-1964, date de la création de l'école élémentaire.

I.1. La société

KINIABOUR I est essentiellement sérère SAFENE (enquête de terrain, août 2005). La base est la famille. Paysanne égalitaire (les individus bénéficient des mêmes avantages quel que soit leur rang social et sans distinction de leur origine) et acéphale (sans chef hiérarchique et sans classe sociale), elle est formée de la juxtaposition de grandes familles établies dans les champs lignagers.

I.2. Habitat

Dans le passé, l'habitat sérère d'une manière générale était de type d'importants « *m'bind* »¹⁷ traditionnels faits de matériels rudimentaires, dispersés et isolés au cœur des clairières. Les champs étaient organisés de façon concentrique autour de ces « *m'bind* ». Aujourd'hui, à la différence des matériaux de construction modernes (les murs en briques parpaing et les toits en tôles) le *m'bind* n'a pas disparu. En revanche, l'architecture ayant changé, l'habitat devient groupé dispersé (groupé par affinités familiales et dispersé dans les champs lignagers respectifs).

Le village est composé de onze concessions réparties dans deux quartiers. Le quartier *Fando* à l'Ouest comprend les concessions *Ndofène* I et II, *Ndjiw* I et II, *Ngane* et *Kalène Pathé*. Le quartier *Soungue* à l'Est, formé par les concessions *Kalène Doumel*, *Soungue*, *Léro*, *Diem* et *Ngombole*. La configuration s'est faite en un cercle non fermé. (cf. carte des infrastructures). Cette organisation a une importance capitale dans la stratégie spatiale et dans l'organisation sociale 'interconcessionnelle'.

Les concessions sont ici un regroupement de familles qui ont un ou plusieurs ancêtres communs. Chaque famille habite dans son champ pour mieux surveiller les récoltes. Les ménages d'une concession portent presque le même nom qui est celui de leur ancêtre. Les concessions les plus proches sont parentes et donc, ont des affinités particulières. C'est ainsi qu'on peut trouver les THIANDOUM dans les concessions de *Ndjiw* et *Ndofène*, les DIOUF à *Kalène Pathé* et *Kalène Doumel*, les SENE à *Soungue*, etc. Cette patronymie est due au caractère patrilinéaire et patrilocal de la société Sérère.

Toutefois, en milieu rural sérère, c'est le neveu qui est l'héritier de l'or de ses oncles maternels. Ce paramètre s'ajoute à l'existence des parents collatéraux qui font que l'on trouve une diversité de noms dans une même famille à l'exemple des THIANDOUM à *Soungue* parmi les SENE et les FAYE à *Kalène Doumel*.

¹⁷ Les *m'bind* sont des concessions familiales isolées (Paul PELISSIER in les Paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance).

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Les noms des concessions et des quartiers ont des significations très importantes et renvoient à l'origine, à un type de sol ou encore à un gros arbre.

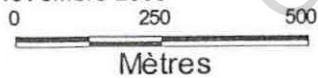
La carte ci-dessous permet d'interpréter l'organisation spatiale et la structure sociale. Il ressort de celle-ci toutes les infrastructures et reflète le mode de gestion des espaces.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

+ 2775 200 m
1 609 520 m

MBAINDODJIM Prosper, Alvares G.F. BENGA, Mariama THIANDOUM
Projection UTM (WGS 84) Zone 28 Nord

Novembre 2005



	Zone empiétée		Concession	
	Champs		Ecole élémentaire	
	Verger		Ecole arabe	
	Bois GIE		Case de santé	
	Autres zones		Puits	
	Route bitumée		Boutique	
	Piste latéritique			
	Autre piste			
	Grille RNP			

Vers Guéréo

I.3. La toponymie des concessions et des quartiers

- **Fando** : vient du mot fan qui signifie coucher. En réalité, *Fando* signifie faire coucher par allusion à l'endroit où l'on faisait coucher les malades pour les guérir. Cet endroit est situé entre l'arbre sacré et la mare¹⁸. L'actuel KINIABOUR s'appelait *Fando*.

- **Diem** : signifie essayer. Au fait, les habitants de la concession Diem viennent de Ngombole. Ils ont voulu à une époque donnée quitter leur concession d'origine pour aller essayer de créer une autre concession.

- **Kalène** : viendrait de *calnda* qui est un type de sol qui se trouve entre la concession *Kalène Pathé* et KINIABOUR II. *Kahane* signifie maison ou domicile en sérère safène. Il n'y a pas une signification précise du mot *Kalène*. Cependant, le rapprochement converge avec la deuxième signification. Dans ce cas, cette signification est à considérer.

- **Kalène Pathé** ou **Kalène Doumel** : signifie maison ou domicile de *Pathé* ou de *Doumel*.

Kalène Pathé est la première concession de KINIABOUR. Toutefois, *Pathé* n'est pas le fondateur de la concession qui porte son nom.

- **Léro** : a trois significations : il signifie 'histoire ou problème' puisque les habitants de cette concession venaient de la concession de *Ngane* suite à un malentendu. Il signifie également milieu des champs du fait qu'il est établi dans des champs par les anciens résidents de la concession *Ngane*. Enfin, *Léro* serait le milieu du terroir de KINIABOUR I.

- **Ndjiw** : c'est le nom d'un petit oiseau de couleur bleue, à long bec et possédant une longue queue. Cet oiseau aime beaucoup les fleurs. La concession porte ainsi le nom de cet oiseau.

¹⁸ La mare dont on parle est celle qui a été découverte par NDIAYE le griot (voir profil historique et carte sociale de KINIABOUR I).

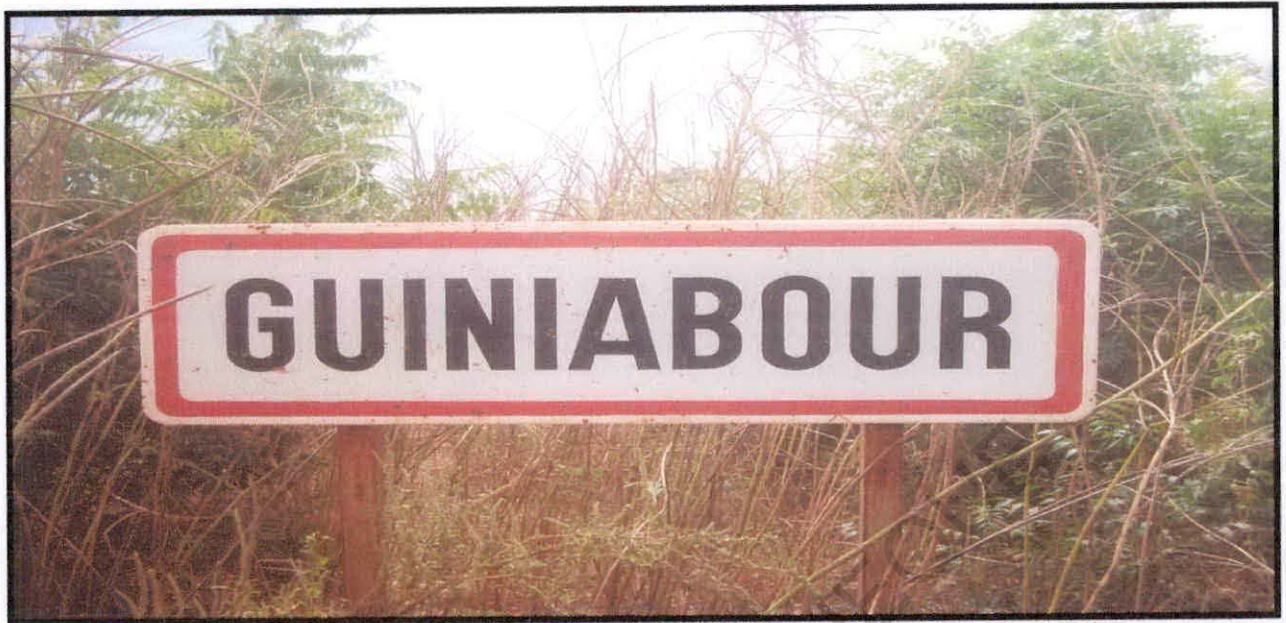
- **Ngane** : nom d'un grand arbre (micocoulier africain) sous lequel on élisait les chefs, cet arbre centenaire est appelé *mboul* en wolof. Il se trouve derrière la concession qui porte ce nom.
- **Ngombole** : se réfère aux arbres qui se trouvent dans la concession qui porte ce nom.
- **Ndofène** : Signifie une maison brillante animée d'ambiance et de liberté qui rend les gens très gais.
- **Soungue** : a également trois significations : il signifie le coude ; il exprime un éloignement d'autant plus que cette concession est fondée par les anciens résidents de *Ngane*) et un type de sol que l'on rencontre dans cette concession.

I.4. Les lieux de culte

La quasi-totalité des concessions a sa petite mosquée dans laquelle elle prie les jours ordinaires. La grande prière a lieu le vendredi dans la Grande Mosquée et rassemble tous les fidèles du village. L'Imam est le chef religieux et spirituel. Il joue un rôle très important et avec le chef de village, ils entretiennent d'étroites relations avec toutes les structures.

La population ne rend pas un culte régulier aux ancêtres ; néanmoins, l'arbre sacré est un lieu de culte privilégié pour les rites traditionnels, très importants comme le *BAWNANE*.

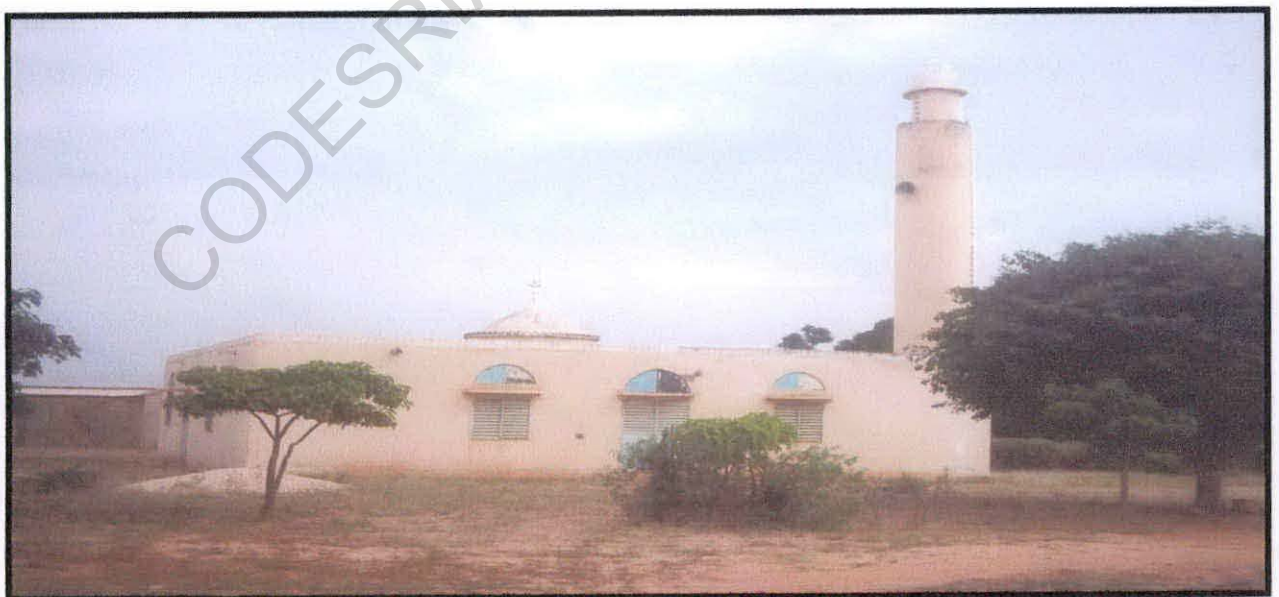
Photo n°1 : Epigraphe de Kiniabour.



Source : Prosper MBAINODJIM, novembre 2005

A l'exemple de tout le Sénégal, le spirituel est très développé et joue un rôle prépondérant dans la cohésion sociale. C'est ce qui explique le nombre important de petites mosquées.

Photo n°2 : La Grande Mosquée de Kiniabour I



Source : Prosper MBAINODJIM, novembre 2005

I.5. Composition ethnique et religieuse

La totalité de la population est de l'ethnie *Sérère Safène* et de confession religieuse musulmane, confrérie tidiane (d'après les enquêtes effectuées au sein des ménages).

Les *Sérère Safènes* sont ceux qui parlent la langue *Safi*. Ils quittèrent le Nord (vallée du Fleuve Sénégal) entre les XI^{ème} et XII^{ème} siècles à la suite de leur refus d'accepter l'Islam et les troubles suscités le long du fleuve par les entreprises des Almoravides et l'effondrement de l'empire du Ghana. Mais l'actuel pays Sérère n'était pas un désert humain au moment de l'arrivée des premières vagues d'immigrants venus du *Fouta-Toro*. Les Socés occupaient déjà tout le pays et toutes les traditions font état de leur présence (Paul PÉLISSIER, 1964). Ils faisaient partie de trois groupes (*N'Dout*, *None* et *Safène*) qui échappèrent à l'autorité des *Guelléwar*¹⁹ (Paul PÉLISSIER, 1964) et s'efforcèrent de se faire respecter en s'isolant et en réagissant brutalement aux exigences des féodaux *Wolof* qui tentaient de leur imposer leur contrôle. Paul PÉLISSIER disait que les ancêtres des Sérères sont des hommes d'un double refus : refus d'adopter l'islam et refus d'être assimilés *Wolof*; ou si l'on préfère, ils sont d'une double fidélité : fidélité à leur langue et à leur religion de terroir. Ils avaient progressivement assuré la mise en valeur intégrale des forêts qui cernaient naguère les clairières au centre desquelles étaient établis leurs villages. Tout l'espace enfermé dans les limites du pays Sérère était désormais, à l'exception des zones occupées par les *tann*, intégré à leur terroir.

Pour confirmer leur fidélité à la religion et à leur origine, les Sérères appellent la terre « VIE et l'identifie au corps d'une jeune femme vivante, désirable et féconde. Ils lui ont donné un nom féminin '*Koumba N'DIAYE*' et la pluie est la semence qui lui permet de donner son fruit » (Paul PÉLISSIER, 1964, page 213).

Dackwane THIAW, fondateur de *Guiniabour* serait lui-même Socé. Les Sérères *Safène*. La population sérère est réputée dynamique comme le montrent ses structures.

¹⁹ Guelléwar était une monarchie du Sine et du Saloum à cette époque.

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

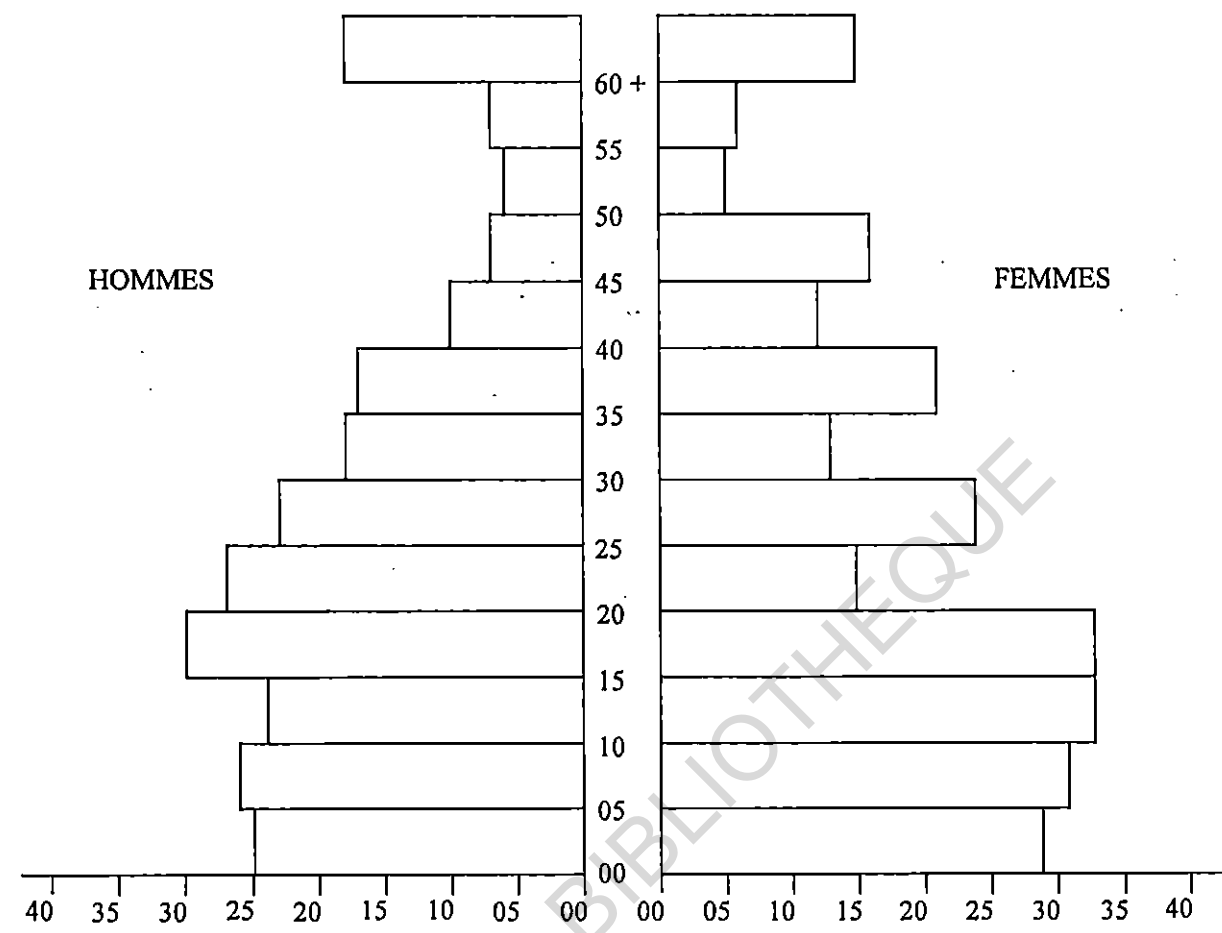
I.5.1. Répartition de la population échantillonnée par âge et sexe.

Tableau n°3 : grille de recensement de la population échantillonnée.

Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total
0 - 4	25	29	54
5 - 9	26	31	57
10 - 14	24	33	57
15 - 19	30	33	63
20 - 24	27	15	42
25 - 29	23	24	47
30 - 34	18	13	31
35 - 39	17	21	38
40 - 44	10	12	22
45 - 49	7	16	23
50 - 54	6	5	11
55 - 59	7	6	13
60 - +	18	15	33
Total	238	253	491

Source : Prosper MBAINODJIM, juin 2205

Graphique n°4 : Pyramide des âges



Echelle :

Source : Enquête ménages, août 2005

Âges : 1 cm = 5 ans ;

Effectif : 1 cm = 5 personnes

La pyramide des âges ci-dessus, construite à partir de la population échantillonnée est irrégulière de part et de l'autre. D'une manière générale, elle reflète parfaitement la structure de la population sénégalaise avec une minorité de vieux, un nombre réduit d'adultes et une majorité de la population jeune. Les personnes âgées sont certes moins nombreuses mais leurs âges dépassent de très loin l'espérance de la vie à la naissance au Sénégal (55 ans pour les hommes et à 59 ans pour les femmes D.P.S, 2005). Les deux personnes parmi les enquêtées ont atteint 95 ans en 2005 et illustrent nettement les différences entre les espérances de vie. Les raisons de l'élargissement de la base de la pyramide seraient la réduction du taux de mortalité, le bienfait des progrès scientifiques et de la médecine moderne d'une part, les mariages précoces et le taux de fécondité élevé en milieu rural où les enfants sont considérés comme une force motrice pour les travaux champêtres, de l'autre.

L'indicateur conjoncturel ou synthétique de fécondité exprime le nombre moyen d'enfants par femme âgées de 15 à 49 ans. Le constat sur le terrain est que ce taux est d'environ 8 enfants par femme. Les 15 à 20 ans chez les hommes et les 10 à 20 ans chez les femmes représentent les tranches d'âges les plus importantes. Ces jeunes posent à la fois la question de prise en charge éducationnelle et sanitaire. Ils pourraient exercer une pression importante sur les ressources naturelles, précisément sur les surfaces cultivables qui sont statiques contrairement au dynamisme de la population. En effet, Kiniabour I dépend de l'arrondissement de Sindia qui devrait abriter l'une des densités de la population rurale la plus élevée (333 habitants/km²)²⁰. Cette densité pourrait être inquiétante parce qu'elle est la mesure d'un rapport moyen entre une population et une surface, en nombre d'habitants au km² ou à l'hectare.

La population est dynamique, par opposition à l'espace qui se réduit au fur et à mesure que la population qui l'occupe s'agrandit. En matière de gestion de l'espace, l'utilisation de la densité est fondamentale. En effet, elle constitue un élément capital, le plus simple et le plus synthétique à la fois parmi ceux qui permettent d'appréhender la nature des relations entre un terroir et un ensemble d'hommes solidaires dans l'utilisation d'un espace de production. La croissance démographique a effectivement réduit la taille des exploitations comme nous le verrons dans le chapitre des systèmes de production. Il est intéressant de projeter la croissance de la population échantillonnée de Kiniabour I pour une période de 10 ans en utilisant la formule du calcul prospectif et en considérant le taux d'accroissement moyen annuel du Sénégal (2,7%, DPS 2005). On émet les hypothèses suivantes : absence de migrations et de décès pendant la période d'observation.

$$P_{10} + (P_0 + \theta) \times n$$

P_n = Population en fin de période d'observation ;

P_0 = la population en début de période d'observation ;

θ = taux moyen annuel d'accroissement de la population ;

n = la durée de la période d'observation.

Ainsi, on aura $P_{10} = (491 + 0,027) \times 10 = 4910$

²⁰ Direction de la Prévision et des Statistiques du Sénégal (DPS, 2005)

Une population nombreuse est certes une force motrice ; par contre, elle pourrait exercer une pression continue sur les ressources naturelles. La raréfaction des terres fertiles et la baisse continue de rendement seraient imputables à la démographique en campagne.

- **Rapport de masculinité**

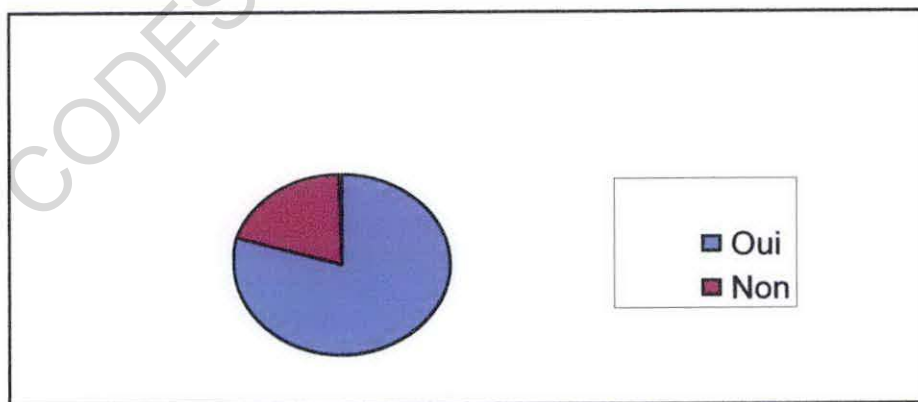
$$\text{Rapport de Masculinité (RM)} = \frac{\text{Nombre d'hommes}}{\text{Nombre de femmes}} \times 100$$

$$\text{RM} = \frac{238}{253} \times 100 = 94$$

Ce rapport montre qu'il y a 94 hommes pour 100 femmes. Le rapport de masculinité à la naissance est d'environ 105 ou 106 hommes pour 100 femmes à la naissance d'une manière générale. Après la naissance, ce rapport varie en raison des schémas différents de mortalité et de migration des hommes et des femmes qui composent la population. Il avoisine 94 hommes pour 100 femmes. Cette situation pourrait s'expliquer par l'émigration des hommes. En effet, 79,54% des ménages affirment avoir au moins un membre de leur famille qui a émigré.

I.6. Emigration

Graphique n° 5 : Proportion des ménages qui ont au moins un émigré.

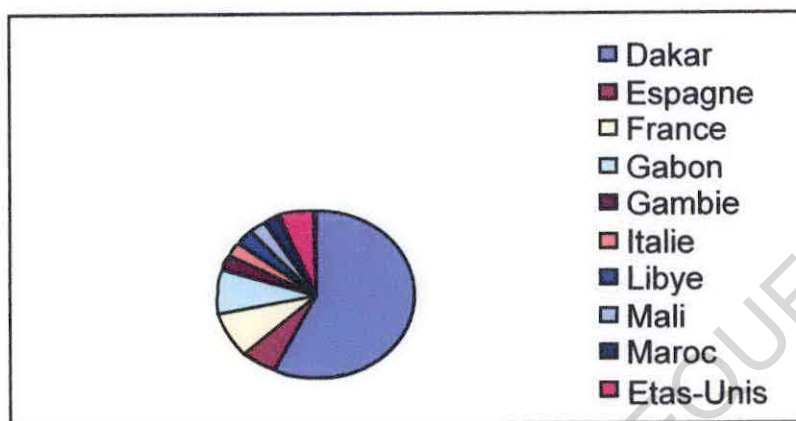


Source : Enquête de terrain, août 2005.

A la question « y a-t-il des membres de votre famille qui ont émigré ? » 79,54% des ménages ont répondu OUI et 20,46% ont répondu NON. Le pourcentage élevé des OUI montre un fort taux d'émigration à Kiniabour I.

I.6.1. Destination des émigrants

Graphique n°6 : Pourcentage des émigrés dans leurs pays d'accueil.



Source : Enquête de terrain, août 2005.

La première destination des émigrés est Dakar avec 57,14% des ménages ayant au moins un membre de leur famille à Dakar ; 17,14% ont au moins un membre de leur famille en France et au Gabon ; 11,42% ont au moins un membre de leur famille en Espagne et aux Etats-Unis. Enfin, 14,3% des ménages sur les 35 ayant enregistré le départ d'au moins un membre de leur famille affirment avoir un parent ayant émigré en Gambie, en Italie, en Libye, au Mali et au Maroc.

Deux raisons fondamentales expliquent les départs des émigrés : la recherche d'emploi et les études. On assiste à deux types de migration : la migration internationale (départ des habitants en dehors du Sénégal) et la migration interne (départ des habitants dans d'autres villes du pays).

Les émigrés ont contribué à la prise en charge des parents restés au village et apportent un soutien financier aux investissements importants, à la construction des maisons et la constitution des vergers. De ce fait, nous remarquons que les relations villes/campagnes sont très développées dans ce village, ce qui favorise un départ important des jeunes qui constituent le fer de lance du terroir.

L'émigration des jeunes a des inconvénients aussi bien dans le milieu de départ que celui d'arrivée.

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

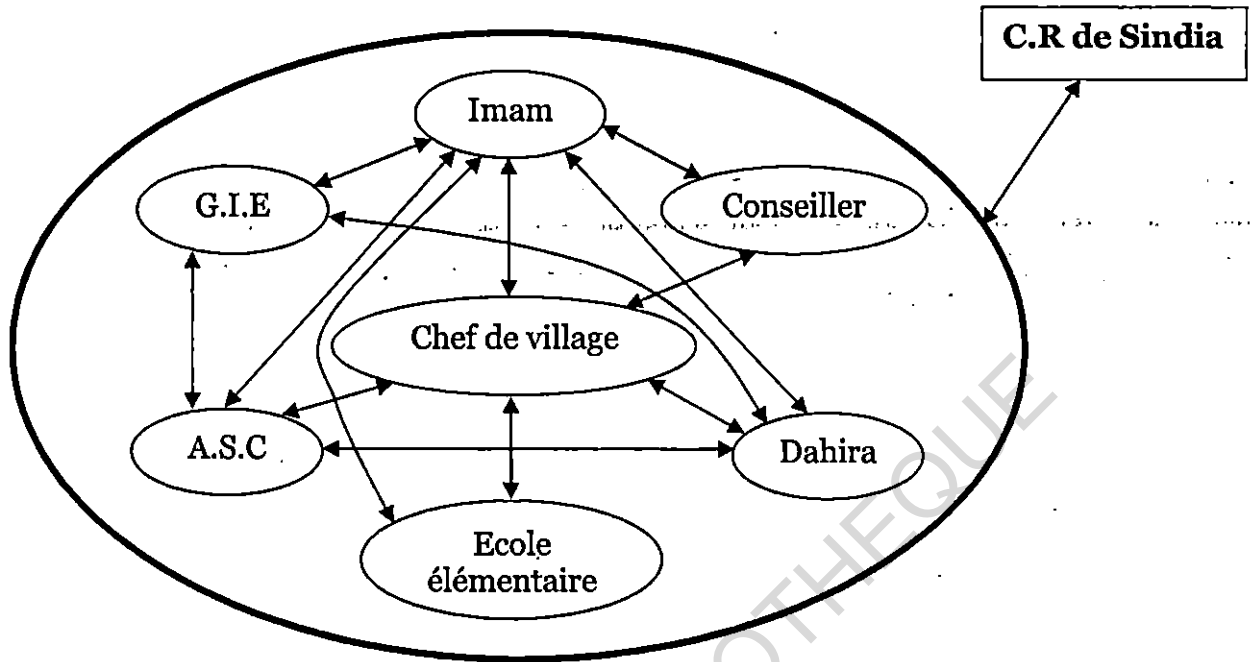
D'un côté, les jeunes qui sont les forces motrices partent chercher de l'emploi en ville et occasionnent ainsi un véritable manque de main-d'œuvre pour les travaux champêtres. De l'autre, ces jeunes campagnards sans qualification ne trouvent pas toujours l'emploi recherché en ville et posent de sérieux problèmes de gestion urbaine en matière de prise en charge éducationnelle, sanitaire, alimentaire et de logement. Sans occupation, ils pourraient être sources de crimes, de vols, de viols et de délinquance juvénile. Ils seraient l'une des causes de la macrocéphalie des principales villes du Sénégal, en particulier la ville de Dakar.

Au-delà des arguments avancés ci-dessus, l'on doit prendre en considération les difficultés d'une population en mal de terre cultivable pouvant lui permettre de gagner sa vie. Pourtant, les zones marécageuses de ce terroir, situées à l'extrémité sud-est du terroir sont une très grande potentialité pouvant couvrir les besoins d'un nombre importants de populations à condition d'y mettre des moyens adéquats pour les aménager. Ceci serait une des possibilités pour maintenir les jeunes sur leur terroir.

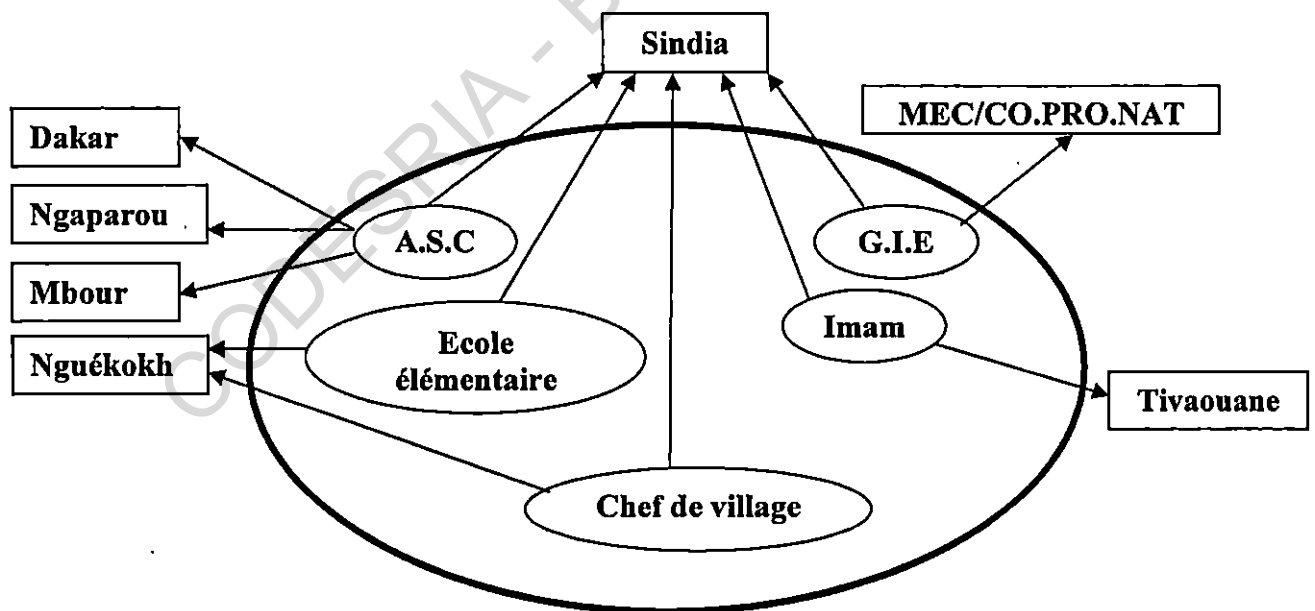
En somme, la migration n'est pas mauvaise en soi dès lors que les émigrants participent au développement de leur village à l'exemple du Sénégal où l'apport des émigrés a servi considérablement à résoudre un certain nombre de problèmes, même si actuellement, le refoulement des émigrés clandestins internationaux est exacerbé par les pays d'accueil.

KINIABOUR I entretient d'importantes relations avec ses voisins et avec les villes proches comme l'illustrent les deux graphiques ci-dessous.

Graphique n° 7: Diagramme de venn



Graphique n°8 : Diagramme de polarisation



Source : Prosper MBAINDODJIM, novembre 2005

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

La société est caractérisée par une population jeune et dynamique qui entretient d'importantes relations avec les villages et les villes de l'intérieur comme celles de l'extérieur du Sénégal. L'organisation en quartiers et concessions est une stratégie spatiale qui a permis aux Sérères de bien gérer leur patrimoine.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE II : LES ORGANISATIONS SOCIALES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE II : LES ORGANISATIONS SOCIALES

Ce chapitre présentera les différentes organisations, et leurs rôles dans le processus de développement socio-économique.

II. Les associations

II.1. L'Association Sportive et Culturelle (A.S.C₁)

Créée en 1963, l' A.S.C₁ joue un rôle important dans le village. Sa réalisation la plus significative est la construction d'une case pour l'école élémentaire. Elle participe activement à la vie du village par l'animation culturelle et les « navétanes » (sports qui se pratiquent pendant l'hivernage) qui relie le village aux centres environnants, favorisant ainsi un brassage culturel important des jeunes.

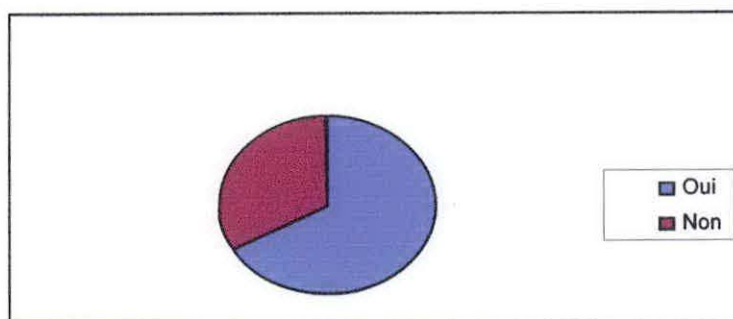
II.2. Le Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E) *Pango*

Pango en sérère safène signifie « travailler pour gagner sa vie ». Cette organisation fera l'objet d'une étude détaillée dans la troisième partie.

Par ailleurs, les populations s'intéressent aux affaires politiques, adhérant ainsi à un parti politique ou à un autre, pour des raisons aussi bien personnelles que collectives.

Les deux principaux partis représentés sont le Parti Démocratique Sénégalais (PDS) et le Parti Socialiste (P.S). Les autres qui existent sont alliés à l'un ou à l'autre. La supériorité numérique d'un parti reste liée aux différentes réalisations (le crédit agricole, la création de l'école élémentaire, l'électrification rurale, la distribution des vivres et des semences...) dont le village a bénéficiées.

Graphique n°9 : Adhésion aux partis politiques.



Source : Enquête de terrain, août 2005.

56,81% des ménages sont membres d'un parti politique alors que 43,19% n'appartiennent n'y adhèrent pas. La raison principale qu'évoquent ceux qui n'appartiennent à aucun parti politique est le désintéressement. Ceux qui sont membres de partis politiques ont différentes appartenances.

II.3. Inventaire des infrastructures de base

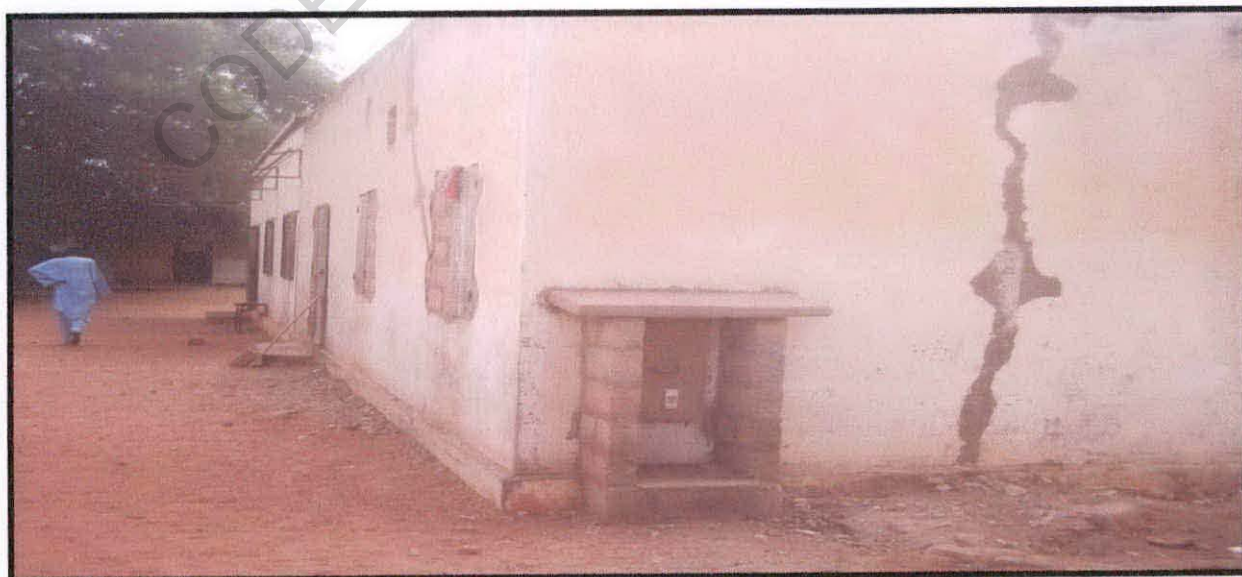
II.3.1. L'éducation

L'enseignement élémentaire est à cycle complet. Deux écoles ont été ouvertes : une, arabe, créée en 1930 avec l'avènement de la *DAHIRA*, et une autre, française, créée en 1963. L'école arabe ne fonctionne plus depuis quelques années par manque d'enseignant. Le marabout chargé de dispenser les cours est décédé en 2006.

L'école française recevait les élèves des villages de Kiniabour II, ceux de Soro-Hassap, de Thiafoura et de Sindia. Les lauréats au concours d'entrée en sixième sont admis aux collèges de Popenguine ou de Mbour.

L'école élémentaire a des structurelles. En effet, à l'exception du nouveau bâtiment construit par la coopération sénégal japonaise en 2004, les bâtiments et latrines construits depuis la création de l'école sont dans un état de total délabrement et méritent des travaux de réfection.

Photo n°3 : Le vieux bâtiment de l'école élémentaire qui abrite le bureau du directeur de l'école, quelques salles de classe et le dortoir des enseignants volontaires.



Source : Prosper MBAINDODJIM, novembre 2005

Photo n°4 : Nouveau bâtiment de l'école



Source : Prosper MBAINODJIM, novembre 2005

Photo n°5 : Epigraphe de la coopération japonaise



Source : Prosper MBAINODJIM, novembre 2005

Tableau n°4 : Répartition des élèves par classe

ECOLE ELEMENTAIRE GALLO DIOUF DE KINIABOUR I			
ANNEE SCOLAIRE 2005-2006			
COURS	EFFECTIF	GARCONS	FILLES
CI	35	12	23
CP	40	21	19
CE1	38	14	24
CE2	37	16	21
CM1	38	19	19
CM2	39	20	19
TOTAL	228	102	126

Source : Enquête de terrain, 31 Octobre 2005.

A la lecture du tableau ci-dessus, l'effectif des filles est supérieur à celui des garçons. Cette situation s'explique par une prise de conscience des parents, la politique du gouvernement sénégalais et les associations féminines qui oeuvrent pour l'inscription des filles à l'école. Aussi, les filles interrogées suggèrent qu'elles veulent étudier jusqu'à obtenir des postes de responsabilité à l'image de celles qu'elles voient à la télévision. L'emplacement du village dans une zone touristique et le contact direct des enfants avec les occidentaux fait naître en eux l'envie d'aller apprendre le français à l'école pour communiquer avec les personnes ne parlant pas la langue locale.

En revanche, les filles sont confrontées à deux difficultés majeures : dès qu'une fille connaît un échec aux examens d'entrée en sixième, ses parents la retirent de l'école. Aussi, les filles se marient précocement dès leur entrée en sixième. Le sous effectif des garçons s'explique par le fait qu'ils sont considérés par leurs parents comme une main-d'œuvre devant servir aux activités champêtres. Les parents retirent régulièrement leurs enfants de l'école avant le concours d'entrée en sixième.

Le problème d'âge compromet l'accès de certains à l'école. En effet, certains enfants ne sont plus admis à s'inscrire sous prétexte qu'ils dépassent l'âge scolaire ou bien parce que leurs extraits de naissance ne sont pas authentiques.

Ils partent s'instruire hors du village. D'autres s'en vont à l'école coranique à Kiniabour II comme l'illustre la photo suivante.

Photo n°6 : Les enfants exclus de l'école élémentaire de KINIABOUR I



Source : Prosper MBAINDODJIM, novembre 2005.

A ce sujet, il serait intéressant d'assouplir la rigueur des textes et de permettre aux enfants qui éprouvent le désir de s'instruire, la possibilité de le faire quels que soient leurs âges. Surtout que le taux d'alphabétisation au Sénégal (environ 40 % de la population totale)²¹ est l'un des plus faibles au monde.

Quant au fonctionnement de l'école, les responsables s'inquiètent de l'absence de collaboration des parents, de leur démotivation à l'inscription des enfants et du manque d'intérêt pour l'entretien et la sécurité des matériels didactiques.

Seul le chef de village coopère avec les enseignants en sa qualité de président de l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E).

Par ailleurs, le manque de revenus financiers accentue la réticence des parents, incapables de compléter les fournitures de leurs enfants puisque le gouvernement

²¹ Microsoft Encarta 2006, taux d'alphabétisation au Sénégal.

sénégalais n'offre à l'école que des livres uniquement. Les autres fournitures scolaires étaient à la charge des parents d'élèves.

La communauté rurale ne gère pas au mieux le budget alloué à l'école. En effet, elle taxe de 18% les fournitures destinées à l'école et attribue des marchés de fournitures scolaires de manière opaque au point que les matériels coûtent cher.

Quant à l'Etat, il n'encourage pas les volontaires qui rendent de services louables à l'école. Ces derniers ne perçoivent qu'un montant forfaitaire dérisoire de 60.000 FCFA par mois qui ne leur permet pas de satisfaire le minimum de leurs besoins. Un accord a été trouvé entre le Directeur de l'école et l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E) pour les loger au sein de l'établissement afin d'amoinrir leurs dépenses.

En somme, la réussite et le bon fonctionnement de l'école dépendent d'une bonne collaboration entre tous les acteurs : l'Etat, les parents d'élèves les enseignants ainsi que la Communauté Rurale. Cette dernière qui gère la dotation de l'école doit le faire avec beaucoup de clarté pour la bonne marche de ce secteur important.

Photo n°7 : Les élèves en récréation, leur enseignant et le directeur au dernier plan.



Source : Prosper MBAINDODJIM, novembre 2005

II.3.2. La santé

La couverture sanitaire est un autre problème très délicat en milieu rural. KINIABOUR I n'a pas de poste de santé. Il dispose d'une case de santé qui n'est pas encore fonctionnel. Cet établissement sanitaire a été construit en 2004 par la Direction des Initiatives de Santé Communautaire (D.I.S.C) aux frais de la communauté rurale de Sindia et des cotisations des villageois.

En attendant l'ouverture de cette case de santé, c'est la case de santé de KINIABOUR II qui recevait les malades de KINIABOUR I, de Soro Hassap, de Thiafoura et de Sinda. Elle a été construite en 1992 aux frais des cotisations des habitants des deux KINIABOUR. La communauté rurale de Sindia lui donne des appuis ponctuels en produits pharmaceutiques d'une valeur d'environ 100 000 FCFA par année. La clôture et le hangar ont été réalisés grâce à l'appui du projet CANAH.

La case de santé de KINIABOUR II est gérée par quatre Agents de Santé Communautaires (A.S.C₂) à raison de deux par village, formés au poste de santé de Popenguine. Actuellement, une seule A.S.C₂ réside à KINIABOUR II et les trois autres à KINIABOUR I du fait que Hawa SENE, qui résidait à KINIABOUR II s'est mariée à KINIABOUR I.

Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)

Travaillant en qualité des volontaires communautaires, ces agents ne sont pas salariés. Ils reçoivent de temps en temps un forfait sous forme d'incitation qui ne dépasse pas 5 000 FCFA et ce, en fonction des recettes faites sur la vente des médicaments et des carnets de visite médicale.

Les pathologies les plus courantes enregistrées sont diarrhéiques. Elles sont causées par la consommation d'eau non potable. D'autres cas tels que le paludisme, la gale, la varicelle et les maladies respiratoires sont fréquents.

La case de santé de KINIABOUR II ne donne que les soins de base. Les médicaments y manquent constamment compte tenu du long circuit qu'ils font avant d'atteindre la case de santé. Il arrive souvent que la chloroquine, très indispensable manque alors que la demande est forte pendant l'hivernage.

Défaut des matériels modernes, les malades que la case ne peut pas soigner sont référés à Popenguine, à Mbour ou à Dakar qui disposent un plateau technique performant.

Au regard de l'analyse, ci-dessus, il convient de d'affirmer que la situation sanitaire des deux KINIABOUR est inquiétante. En effet, pour une population d'environ 4 000 personnes, il n'y a aucun agent formé dans une école de santé qui puisse assurer la prise en charge médicale des populations de façon adéquate.

Ainsi, les autorités administratives et communales sont impérativement interpellées. Elles doivent trouver des solutions appropriées aux difficultés que rencontre quotidiennement leurs populations en matière de santé de base.

Photo n°8 : La case de santé de KINIABOUR I



Source : Prosper MBAINDODJIM, novembre 2005

Tableau n°5 : Personnel de la case de santé de KINIABOUR II

Case de santé communautaire de KINIABOUR II				
Personnel soignant en 2005				
Niveau	CM2	3 ^{ème}	CM2	3 ^{ème}
Formation	A.S.C2 Matrone	A.S.C2 Matrone	A.S.C2 Matrone	A.S.C2 Matrone
Age	41	40	45	40
Résidences	KINIABOUR I	KINIABOUR I	KINIABOUR I	KINIABOUR II

Source : Enquête de terrain, août 2005

II.3.3. Les puits

L'accès à l'eau potable est un problème qui touche la plupart des villages sénégalais. KINIABOUR I n'est pas du reste, et vit une situation beaucoup plus difficile. Il n'y a pas d'eau courante. Le village totalise sept puits à ciel ouvert. Le premier, creusé vers 1927 ne sert plus qu'à un dépotoir. Les autres, d'une profondeur moyenne de 30 mètres, ne sont pas tous fonctionnels, même en plein hivernage. Le puits le plus fonctionnel est celui d'un banquier en retraite, situé au quartier Ngombole et dans l'enceinte du verger. Le village entier y puise régulièrement de l'eau. Les deux autres puits moyennement fonctionnels sont ceux de l'école élémentaire et de Soungue-Diem.

La demande en eau est supérieure aux puits disponibles d'autant plus que la population croît perpétuellement, contrairement au nombre de puits qui est statique.

Pourquoi le problème de l'eau se pose à KINIABOUR I, contrairement aux villages environnants comme Soro Hassap et Thiafoura où la nappe phréatique se situe entre 6 à 7 mètres de profondeur ? Cette situation pourrait-elle vraiment s'expliquer de façon légendaire par la malédiction du griot-chasseur NDIAYE ?

D'après les études géomorphologiques (DEMOULIN, 1970), le Maestrichtien constitue le grand réservoir aquifère du Sénégal. La nappe dite maestrichtienne du massif de Diass est constituée de deux nappes phréatiques dont une, captive et profonde, et une autre, superficielle, accessible aux puits et forages des villages. Son alimentation dépend des pluies et de l'écoulement des cours d'eau. Cela peut expliquer l'assèchement des puits pendant les années déficitaires en pluies (2002-2003) du fait que les nappes aquifères se réalimentent mal.

D'autres sources scientifiques montrent qu'il existe dans cette zone une faille qui engloberait la nappe, limitant ainsi sa permanence.

La journée de la ménagère est extrêmement remplie parce qu'elle est tenue de ravitailler toute une famille en eau et en bien d'autres services.

Quelques femmes interrogées au passage ont révélé qu'elles passent presque la moitié de leur journée pour s'approvisionner en eau.

Photo n°9 : La recherche de l'eau

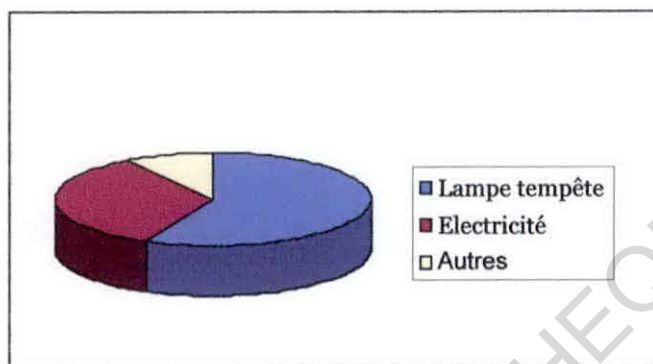


Source : Prosper MBAINODJIM, novembre 2005

II.3.4. L'éclairage

Dans le cadre de la politique de l'électrification rurale initiée par le gouvernement sénégalais en 1987, le village bénéficie d'un branchement d'électricité. Mais tous les ménages n'y ont pas accès à cause de l'insuffisance de leurs revenus.

Graphique n°10 : Mode d'éclairage des ménages



Source : Enquête de terrain, août 2005

56,81% des ménages utilisent des lampes tempête; 34,09% ont un branchement électrique et 9,10% recourent aux bougies et au bois de chauffe. Le nombre élevé des ménages qui utilisent les lampes tempêtes pourraient s'expliquer par le manque de moyens financiers pouvant leur permettre d'avoir un branchement électrique et de payer les factures bimestrielles.

II.3.5. Le Moulin

Le seul moulin installé par le Collectif des Femmes de Popenguine pour la Protection de la Nature (CO.PRO.NAT) en 1995 n'a fonctionné que quelques mois. Le manque d'un meunier formé serait la cause de la panne de cet outil. Les femmes sont obligées d'aller à Sindia ou à Popenguine pour faire moudre leurs mils.

II.3.6. Le Commerce

Le village n'a pas un centre d'échange de marchandises. Les femmes se ravitaillent soit à partir des marchés de Popenguine, de Sindia, de Mbour ou de Dakar, soit auprès des vendeurs ambulants.

Les deux boutiques du village ne sont malheureusement pas approvisionnées en produits de première nécessité.

Ceci est une contrainte sérieuse pour les femmes qui sont obligées de parcourir des kilomètres pour écouler leurs marchandises et en retour acheter des produits dont elles ont besoin.

Ainsi, la création d'un marché, hebdomadaire soit-il, serait un atout pour le village et réduirait les difficultés auxquelles sont confrontées les ménagères.

II.3.7. Les voies de communication

Le village est relié à la nationale I et à Popenguine par une route bitumée. La piste qui le relie à Guéréo, en latérite est quasiment impraticable en hivernage. Les ruissellements créent des fosses empêchant la traversée de certains véhicules. Le mauvais état de la route pourrait se révéler dangereux pour la circulation et peut par voie de conséquence entraîner de nombreux accidents.

Photo n°10 : Route latéritique à gauche reliant Kiniabour I à Guéréo et à droite celle qui le relie à Popenguine, bitumée



Source : Prosper MBAINDODJIM, novembre 2005

Les organisations sociales jouent d'importants rôles dans le développement du village. Cependant, les revenus faibles des ménages ne leur permettent pas de créer les infrastructures de base nécessaires à la vie des populations. L'indigence des moyens financiers limite les investissements. Il y a en conséquent une disproportion entre les équipements existants et les besoins croissants de la population. Les infrastructures de grande envergure comme le forage, la banque de crédit, et de première nécessité n'existent pas. Leur manque est un handicap qui retarde le développement du village.

TROISIEME PARTIE : ORGANISATION DE L'ESPACE ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

La dernière partie est la phase charnière qui analyse de fond en comble l'organisation de l'espace et la gestion des ressources naturelles.

Les interrelations entre l'écosystème et l'anthrosystème¹, les problèmes fonciers et les répercussions d'une aire protégée sur un terroir périphériques sont dégagées.

¹ L'anthrosystème est un néologisme que nous trouvons très inclusif et peut remplacer valablement le mot écosystème. Puisque l'on définit toujours l'écosystème en y écartant l'homme qui est pourtant l'élément important du système.

CHAPITRE I : LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I : LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Au Néolithique, lorsque les ressources naturelles commencèrent à se raréfier, les hommes se sédentarisèrent et s'approprièrent la terre. Ils pratiquèrent ainsi ce que l'on appelle aujourd'hui le droit foncier²².

Le foncier est un domaine important en raison des multiples possibilités d'usage de la terre.

Ce chapitre démontrera comment le foncier de la terre est géré à KINIABOUR I dans le processus traditionnel et dans la dynamique législative moderne qui y est liée de par son importance en matière de gestion de l'espace en milieu rural et les problèmes connexes.

I. Le foncier et le processus d'acquisition de la terre de la terre

I.1. Avant la colonisation

Avant la colonisation, l'acquisition de la terre se faisait par le feu et la hache. C'est le cas de la plupart des milieux ruraux au Sénégal et en pays sérère.

Il y avait le droit de feu et le droit de hache. Le premier était détenu par les maîtres de la terre appelés *yal dakh* ou *yal lang* communément désignés par le mot wolof LAMANE, qui sont les héritiers des chefs de famille ayant procédé à la première mise à feu de la forêt (les maîtres du feu ou *yal niaye*). Le second était l'apanage des maîtres de la hache ou maîtres de la sabre (les *yal bakh* ou *yal lab*) en vertu du défrichage effectif auquel leurs pères ont procédé sur les périmètres que les *yal dakh* ont attribués. DACKWANE²³ coupa les lianes et les branches d'arbres et brûla quelques périmètres lors de la découverte de GUINIABOUR !

En plus du rôle de maîtres de la terre, les LAMANE représentaient une autorité spirituelle et morale jamais contestée. Ils représentaient en sus l'ancêtre fondateur qui était l'intercesseur entre les génies de la terre et les membres de la communauté, l'intermédiaire entre les vivants et les morts, le garant de l'unité, de la cohésion et de la solidarité sociale du groupe.

²² Le droit foncier est défini par Brice en 1989 et cité par FAO en 1995 comme l'ensemble des droits qu'une personne physique, morale ou privé peut détenir sur la terre et les arbres.

²³ DACKWANE était le roi de Bandia. Il était l'un des fondateurs de GUINIABOUR

L'accès à la terre ne posait aucun problème à cette époque puisqu'elle appartenait toujours à des familles, qu'elle soit mise en valeur ou non. Le maître du terroir de KINIABOUR I était un habitant de Bandia. La gestion des terres lui incombait. DACKWANE THIAW serait le chef de village de Bandia. La majorité du terroir sérère est soumise à ces deux formes d'appropriation qui remontent souvent à une époque antérieure à celle des Guellawar²⁴. Mais ce mode de gestion a disparu avec les lois du domaine national et les lois portant code des communautés rurales. Le régime du *LAMANAT* a évolué, passant de la découverte à la conquête pour aboutir à une mainmise sur la terre par les grands propriétaires terriens, les *LAMANES*. Ce régime foncier traditionnel est un ensemble de rapports sociaux qui ont pour supports la terre et l'espace territorial qui résultent de processus d'appropriation ancestraux. Etabli par la dynastie terrienne, il allait subir une sérieuse concurrence avec l'arrivée du législateur Français.

I.2. Pendant la colonisation

Pendant la conquête coloniale, l'Afrique Noire en général et le Sénégal en particulier connaissaient une pluralité juridique. Aux systèmes fonciers locaux faits d'une longue histoire de mouvements de population et de conquête de l'espace, s'est superposée une législation nationale imposée par le colonisateur et orientée vers les intérêts de celui-ci. C'est ainsi que l'article 537 du code civil français de 1804 a été transposé en Afrique Noire et au Sénégal dès 1830. Cet article déclare que « *les bénéficiaires d'une propriété en sont les particuliers* » qui « *ont la libre disposition des biens qui leur appartiennent sous les modifications de la loi* »²⁵. Cette politique foncière constitue une véritable révolution en Afrique car elle privilégie la propriété privée et l'appropriation qui, vues sous cet angle, sont une affectation d'un bien-fonds à un individu, à une personne juridique. Cette conception s'oppose au foncier traditionnel selon lequel la terre est un bien collectif et inaliénable qui ouvre à chacun le droit d'en être l'usufruitier. Les détenteurs du droit de propriété dans ce cas ne sont que les gérants parce que la coutume confère à la terre un caractère collectif. Dans une telle perspective, la location de la terre est aussi irrecevable que le serait sa vente, puisque le partage de la terre est d'autant plus âpre que la pression démographique se fait d'autant plus forte (Paul PÉLISSIER, 1964).

²⁴ Guellawar était une ancienne monarchie du Sine et du Saloum.

²⁵ Emile LE BRIS et al 1991 : Appropriation de la terre en Afrique Noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière. Edition Karthala, 341 pages

Le Sénégal a appliqué le code civil à sa manière en l'adaptant aux situations spécifiques du pays dont la population est à majorité rurale ; ceci, dès son accession à l'indépendance le 04 avril 1960.

I.3. Période post-colonisation

I.3.1 : Le domaine national

Au lendemain des indépendances; les nouvelles autorités sénégalaises ont manifesté leur volonté de faire tabula rasa sur l'ensemble des règles applicables jusque là sur le domaine foncier. Soucieux du développement économique et social de la population qui vivait en grande partie de la terre, le gouvernement a rationalisé la terre en la mettant à la disposition de ceux qui la mettent en valeur.

Ainsi, quelques années plus tard, soit le 17 juin 1964, le législateur sénégalais a adopté la nouvelle loi sur le Domaine National qui se divise en quatre zones distinctes: les zones urbaines dont l'Etat confie la gestion aux communes ; les zones pionnières confiées aux sociétés de développement ; les zones classées confiées à l'administration des eaux et forêts et enfin les zones de terroir dont la gestion revient aux communautés rurales. Cette loi devait initier les nouvelles procédures d'occupation des terres. En effet, la loi sur le Domaine National substitue au droit foncier traditionnel le régime foncier fondé sur l'occupation effective de la terre et fixe en même temps les règles d'organisation et de gestion à caractère domanial.

Selon l'article 1er de la loi 64-46 du 17 juin 1964²⁶ : *« constituant de plein droit le domaine national toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées et dont la propriété n'a pas été transcrite à la conservation des hypothèques à la date d'entrée en vigueur de la présente loi. Ne font pas non plus partie de plein droit du domaine national les terres qui, à cette date, font l'objet d'une procédure d'immatriculation au nom d'une personne autre que l'Etat ».*

En instituant le domaine national, l'Etat sénégalais a tenté de donner aux populations locales les moyens d'assurer leur développement économique et social en leur permettant d'accéder aux terres sans contre partie financière.

²⁶ République du Sénégal, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales. Direction des Collectivités Locales. Textes et lois sur le domaine national du Sénégal. Sénégalaise de l'Imprimerie, 3^{ème} trimestre 2003, 310 pages

Ainsi, la loi 72-25 (créant les communautés rurales) fixe les institutions rurales de gestion des terres du domaine national. Par cette loi, c'est le Conseil Rural qui, à travers la commission domaniale, est chargé de la gestion des terres du domaine national. Il les affecte aux membres de la communauté rurale qui assurent leur mise en valeur, après approbation de l'autorité de tutelle (Sous/Préfet). Cette affectation peut être prononcée en faveur d'un membre de la communauté rurale (affectation individuelle) ou de plusieurs membres groupés en association, coopérative ou groupement d'intérêt économique (affectation collective). Cependant, en réalité, dans les communautés rurales, le foncier traditionnel et le foncier moderne coexistent. En effet, la loi du domaine en son article 8 dispose qu'il faut être membre d'une Communauté Rurale pour accéder à la terre et ajoute que la terre appartient à ceux qui la mettent réellement en valeur. Or, les ressortissants d'une communauté rurale qui vivent même en dehors du pays exploitent le foncier traditionnel et interprètent mal les textes du domaine national pour revendiquer de grands espaces qui, le plus souvent restent inexploités. De même, ceux à qui la terre a été prêtée avant l'avènement du domaine national la confisquent en brandissant la même loi. Finalement, chacun exploite la loi 64/46 à sa manière et à son profit. Les textes du domaine national votés en 1964 n'ont pu être appliqués qu'en 1972 avec la création des communautés rurales et réellement matérialisés à partir de 1996, l'année de la décentralisation et du transfert de compétences.

1.3.2. Le conseil rural

La politique de décentralisation initiée par les autorités sénégalaises a débouché sur la ponctuation des transferts de compétences en matière foncière avec l'avènement des lois 96-06 et 96-0727. Ces lois donnent plein pouvoir aux Communautés Rurales pour l'affectation et la désaffectation d'une terre, en accord avec les chefs de village. Selon les enquêtés, toute personne peut adresser une demande d'affectation au Conseil Rural lorsqu'elle découvre un endroit non mis en valeur dans la brousse. Le Conseil Rural délègue des agents faire un constat et délivre au demandeur un document lui conférant un droit de superficie qui est la conséquence directe d'une obligation de mise en valeur.

²⁷ Loi 96-06 du 22 Mars 1996 portant code des Collectivités Locales et Loi 96-07 de la même année portant transfert de compétences aux Collectivités Locales

L'affectataire est tenu de mettre immédiatement en valeur la terre attribuée. Dans le cas échéant, il se la verra désaffectée. La peur de perdre la terre en cas de non mise en valeur amène certains paysans à mettre entièrement en valeur les terres qu'ils ont acquises par demande. C'est dans ces conditions que toutes les terres ont été distribuées en 1996.

✓ **Conséquence de la dynamique des lois foncières en milieu rural**

En mettant en œuvre les lois 96-06 et 96-07, les pouvoirs publics ont procédé à des réajustements des législations initiales. Dans cette dynamique de la législation, force est de constater un recentrage, mieux, une évolution inverse. Au fait, on va de la domanialité à la « territorialisation » en passant par la décentralisation. Le lotissement est perçu comme une « territorialisation » en ce sens que les parcelles loties redeviennent propriété de l'Etat. Le bornage des villages, décidé par les Communautés Rurales est une conséquence directe du transfert de compétences. En effet, l'article 52 et l'alinéa 2 de la section 3 déclare que la Communauté Rurale reçoit les compétences de lotissement, d'extension ou de restructuration...

Le lotissement a été sujet de controverses, de tensions et mêmes de bagarres. En effet, l'expérience des autres villages a montré que les parcelles loties sont partagées entre le Président du Conseil Rural, le Sous/Préfet et les conseillers avant les paysans. De plus, une seule parcelle est vendue à plusieurs personnes. Cela a suscité des conflits entre les acquéreurs. Les objectifs du conseil rural ne sont pas clairement définis, car les conseillers interviewés se sont prononcés de façons différentes sur les lotissements. Pour certains, la perspective de l'urbanisation du village serait l'une des raisons pour lesquelles les lotissements ont été lancés. D'autres évoquent le besoin en habitat pour la population. Au vu des revenus (21.000 Fcfa par parcelle) que le conseil rural reçoit, l'incitation financière pourrait probablement constituer une autre raison valable. Mais le danger existe toujours. Des individus s'enrichissent illicitement en abusant de leur pouvoir par exemple, en vendant illégalement des parcelles ou en les réservant pour leur propre compte. Les membres du conseil rural sont intervenus de diverses façons en remplissant plusieurs rôles. Le plus souvent, il s'agissait de se prononcer sur une affaire relative au titre de propriété lorsqu'une parcelle cédée a été distribuée à plusieurs personnes à la fois.

A KINIABOUR I, la population est très sensible à la question du lotissement. Les groupes socioprofessionnels ciblés ont exprimé leur détresse quant à l'accès à la terre des générations futures en ces termes :

« Nous sommes très pauvres. Nous ne sommes pas en mesure de payer la scolarité de nos enfants, de nous nourrir comme il faut et de nous soigner convenablement. Nous ne sommes pas capables d'acquérir des parcelles, on nous revend notre propre terroir. Que feront nos enfants ? Où habiteront-ils ? Où est le sens du développement durable ? »

A la question : « êtes-vous pour ou contre le lotissement du village et quelles sont les raisons ? », 2 enquêtés seulement sur 44 sont étaiés pour ; les autres ménages expriment leurs refus en des termes évocateurs que nous développons ici :

1. La terre est le seul trésor pour ce village déjà éprouvé par la péjoration climatique, la pauvreté des sols, le manque de terres arables et la croissance démographique.

2. C'est un village sérére où chacun habite dans le champ de ses parents afin de mieux contrôler les récoltes.

Dans cette société patriarcale et patrilocale, les liens lignagers sont très développés. C'est ainsi que, pour éviter la séparation, les gens s'organisent en concessions et en ménages²⁸ ; les ménages seront obligés de sortir des concessions pour matérialiser les nouvelles parcelles si le village est loti.

3. Les sols du terroir sont très pauvres à l'exception de ceux qui sont situés autour du village qui, en plus de leur fertilisation par le dépôt des déchets organiques bénéficient régulièrement des déchets ménagers. Or, lorsque ces sols deviendront des zones d'habitation, les paysans seront obligés de déplacer les champs sur les sols non fertiles qui ne peuvent plus produire la quantité de produits vivriers suffisants pour couvrir les besoins alimentaires des populations.

²⁸ Voir discussion des concepts fondamentaux

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

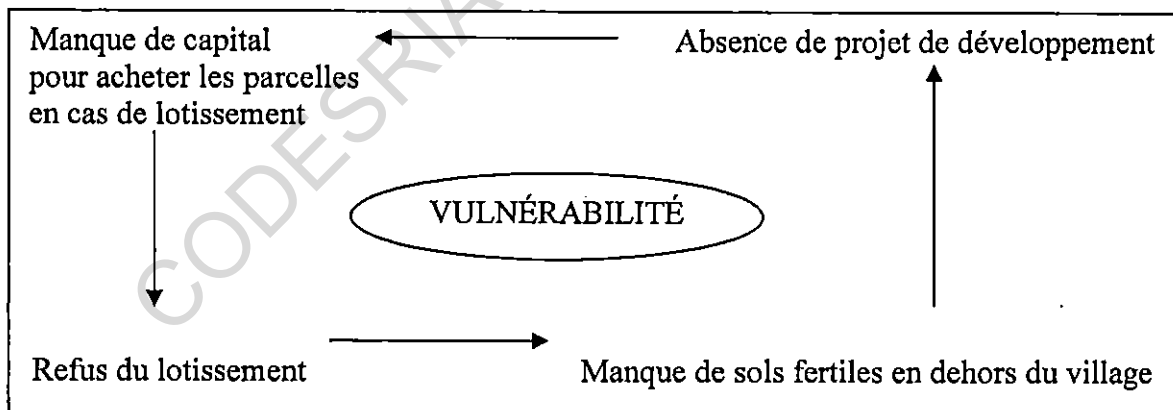
4. Lorsque le village sera loti, il sera livré à la convoitise à cause de son emplacement par rapport aux sites touristiques, la nationale I et aux enjeux politiques en raison de la résidence d'été du chef de l'Etat, située à moins de 10 km. De plus, tout le monde (Sénégalais et étrangers) a le droit de venir chercher une parcelle puisque les parcelles loties deviendront propriété de l'Etat.

D'ailleurs, les paysans n'auront pas de moyens pour acheter les parcelles et les mettre en valeur vu le prix d'une parcelle qui serait de 21.000 FCFA et de l'échéance de mise en valeur impartie (un an). Dans ce cas, la terre d'habitation sera finie et la future génération n'aura pas où habiter. Elle sera donc exploitée sur son propre terroir.

5. Les premiers bénéficiaires seraient les responsables communautaires et les nantis. Ceux disposant de revenus modestes seront les vrais perdants.

Le manque de capital à mobiliser pour acheter les parcelles en cas de lotissement et le manque de terres fertiles en dehors du village (Cf. transect) ont entraîné une tendance très forte au refus de lotissement.

Graphique n° 11 : Cercle vicieux



Source : Prosper MBAINODJIM, novembre 2005

En projetant cette situation dans l'avenir, son adéquation avec la situation générale du Sénégal qui reste en majorité rurale suscite beaucoup d'interrogations. L'avenir des villages paraît sombre et leur devenir inquiétant. Contre vents et marées, les villages seront lotis malgré la réticence des paysans qui n'ont aucun moyen de s'y opposer.

Par ailleurs, le gouvernement sénégalais travaille sur un projet de réforme agraire qui vise à fixer un cadre de développement durable par l'activité agricole afin de réduire la pauvreté et à assurer la sécurité alimentaire. Or, la réforme agraire consistera en une transformation systématique des structures foncières réalisées par les pouvoirs publics au nom de l'intérêt national.

Cette réforme s'appliquera en premier lieu à la structure foncière en réalisant une redistribution de la propriété rurale. La terre sera mise à la disposition de celui qui est capable de la mettre en valeur de façon intensive, peu importe sa résidence et sa nationalité. A ce niveau, l'enjeu majeur sera la grande concurrence entre les entreprises, les banques et les détenteurs des moyens financiers. On assistera à un nantissement de la terre et une fois de plus, les paysans en subiront les conséquences. Cette politique pourrait donner une réponse appropriée à la crise actuelle de l'espace et permettre à tous un accès égal à la terre comme le prévoit l'alinéa 2 de l'article 15 de la constitution sénégalaise de 2001 qui assure que « *l'homme et la femme ont également le droit d'accéder à la possession et à la propriété de la terre dans les conditions déterminées par la loi* ». De ce fait, le lotissement n'est pas toujours négatif, surtout lorsqu'il consiste à restructurer le village en vue d'une urbanisation. Il est bénéfique dans la mesure où il se fait dans l'objectif de restructuration du village en vue de planifier les sites devant abriter les infrastructures développement, en mettant l'accent sur les préoccupations des villageois.

Aussi, l'urbanisation des villages installés à proximité des sites touristiques et des grandes voies d'accès est irréversible. Mais le lotissement est-il vraiment urgent ? L'urgent n'est-il pas l'équipement des villages en infrastructures de développement social, qui ne nécessite pas une restructuration ? En campagne, la population ne vit que de la terre. Dès lors qu'on veut donner un autre statut à la terre, les vives réactions, légitimes d'ailleurs, sont courantes.

La réalisation d'infrastructures de développement social telles que centre de santé, eau potable est un cas urgent. L'entretien et le développement de l'électrification doivent être améliorés.

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

L'expérience de certains villages semble montrer que le processus d'affectation des terres et le lotissement ne relève pas toujours d'une décision concertée. Cela suscite des controverses qui entraînent des problèmes de cohésion sociale.

L'article 537 du code civil français de 1804, transposé en Afrique dès 1830 a connu un succès et continue ainsi d'être appliqué en milieu rural.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Photos °11 : Les bornes de discorde d'un village voisin de Kiniabour I



Source : Prosper MBAINDODJIM, novembre 2005

I.3.3. Le chef de village

D'après le décret n°96-228 du 22 Mars 1996²⁹ relatif aux attributions des chefs de circonscriptions administratives et des chefs de village en ses articles 34 et 34 bis 1 « *le chef de village est nommé par arrêté du Préfet, sur proposition du Sous-préfet, après consultation des chefs de carré. Cet acte administratif ne devient définitif qu'après avoir reçu l'approbation du Ministre de l'intérieur. En l'absence de consensus, un chef de village intérimaire est nommé par arrêté du Préfet sur proposition du Sous-préfet pour un délai ne pouvant excéder six mois. Il en informe le Gouverneur et le Ministre de l'Intérieur. Peut être nommé chef de village tout citoyen sénégalais âgé de 25 ans accomplis, régulièrement inscrit sur la liste électorale du village et n'étant dans aucun des cas d'incapacité prévus par la loi. Pour l'inscription sur la liste électorale du village, la résidence à titre principal dans ledit village est obligatoire* ». Conformément à ces dispositions, l'élection d'un chef de village découle de deux éléments :

²⁹ République du Sénégal, Ministère de l'Intérieur, Direction des Collectivités Locales, *Recueil des Textes De La Décentralisation*, Dakar 2003, P. 161.

un consensus au niveau des chefs de carré et le respect de la hiérarchie administrative (du Sous-préfet au Ministre de l'Intérieur).

En ce qui concerne KINIABOUR I, l'actuel chef de village a été élu par consensus lors d'une commission mise sur pied par le conseil des sages du village, après le décès de son prédécesseur.

L'élection de ce chef de village est conforme aux dispositions du décret n°96-228 ci-dessus cité. Le chef de village administre son essor territorial conformément au décret 96-228 du 22 Mars 1996 modifiant le décret 72-636 du 29 Mai 1972 relatif aux chefs de circonscriptions administratives et des chefs de village, en son article 35. Ainsi, de par les compétences qui lui sont conférées, ce dernier, assisté par les notables qui sont ses conseillers, joue un rôle important dans la gestion des terres de culture et d'habitation. Il est membre de droit de la commission domaniale du conseil rural. Il a deux correspondants dans ses relations avec les organes de la C.R, le conseiller rural et son président. En tant qu'autorité exécutive du village, il est impliqué dans tous les domaines existants, ainsi que dans la gestion des terres du domaine national.

✓ **Les pratiques locales en matière de gestion des terres**

L'accès à la terre de culture est règlementé par les autorités villageoises et communales qui sont les principales actrices qui interviennent dans le processus de répartition des terres.

Selon nos enquêtes, toute personne peut adresser une demande d'affectation à la Communauté Rurale lorsqu'elle découvre dans la brousse un endroit non mis en valeur. Le Conseil Rural délivre au demandeur après le constat établi par les agents envoyés sur le terrain, un document lui conférant un droit de superficie qui est la conséquence obligatoire d'une mise en valeur. L'affectataire est tenu de mettre en valeur immédiatement la terre attribuée ; dans le cas contraire, il se la verra désaffecter. C'est dans ces conditions que toutes les terres ont été distribuées en 1996.

A KINIABOUR I, la population pense que les pratiques traditionnelles de gestion de terre sont convenables pour gérer le patrimoine foncier.

En accord avec le chef de village et les notables, la population utilise les relations lignagères pour accéder aux champs de cultures. L'accès aux parcelles d'habitation se fait dans les mêmes conditions sans que cela ne pose de problèmes.

I.4. La gestion des espaces protégés

L'aménagement forestier effectif s'est fait sur des espaces protégés qui sont notamment la Réserve Naturelle de Popenguine (R.N.P), la forêt classée de Popenguine Nord, la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone (R.N.I.C.S) et la lagune de Nougouma.

I.4.1. La Réserve Naturelle de Popenguine

Il est important de préciser qu'il n'est pas question ici de faire une étude systématique de la réserve. Néanmoins, la rétrospective de la création de cette réserve est un passage obligé pour comprendre l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam.

La R.N.P est située entre 14°30' et 14°36' de latitude Nord et entre 17°04' et 17°09' de longitude Ouest³⁰, dans la Région de Thiès, Département de Mbour. Faisant partie de l'ensemble du massif de Diass dont elle épouse les caractéristiques physiques, la réserve est composée de deux écosystèmes naturels distincts dont une partie continentale d'une superficie de 1009 hectares et une frange maritime.

La végétation est une formation de type ouvert. Les groupements végétaux font partie normalement de la zone sahélo-soudanienne, mais la dégradation actuelle renforce l'appartenance sahélienne³¹.

I.4.2. Rétrospective de la R.N.P

Le récapitulatif de la R.N.P a été facilitée par les sources documentaires de la réserve et les sources orales recueillies auprès de Wolimata THIAW (ancienne présidente du CO.PRO.NAT) et celles d'un des anciens élèves de Guéréo.

En effet, en 1985, les élèves de l'école élémentaire de Guéréo ont rédigé ce poème : *Natt* disait : « *Maman Coumba, tata Khady, si vous enlevez tout le bois, où est-ce que je vais me cacher ? Ou bien vous ne voulez plus entendre mes cris aigus ?* »³².

³⁰ Atlas du Sénégal

³¹ Paul NDIAYE, 1997 : Un espace Naturel en constitution.

³² Poème rédigé par les élèves de l'Ecole Elémentaire de Guéréo en 1985. Le manuscrit nous a été remis par l'un d'entre eux.

Le manuscrit de ce poème a été remis à Monsieur Saer Anta LOUM, Directeur de l'école en ce temps là.

Impressionné par ce poème et ayant personnellement constaté la dégradation de ce milieu, il a proposé à Mbaye FAYE³³ et ses amis de faire un reboisement de *prosopis africana* dans la réserve. Le premier reboisement a ainsi eu lieu avec succès. La nouvelle est parvenue aux autorités de la Direction des Parcs Nationaux (D.P.N). C'est ainsi que le Gouvernement a délégué un agent des parcs nationaux (Monsieur Mamadou SAGNA)³⁴ pour constater les faits et les rapporter.

Par ailleurs, Charles ROUCHOUSSE, chercheur à l'O.R.S.T.O.M qui voyait un intérêt scientifique particulier dans ce milieu à cause de la richesse de l'avifaune du site ornithologique du Cap de Naze y avait consacré plusieurs années de recherches sérieuses. Aidé par Gérard SOURNIA qui était le délégué régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest, ROUCHOUSSE a dressé des rapports de ses recherches au Gouvernement sénégalais.

Toutes ces réalisations ont convaincu le Gouvernement sénégalais qui a officialisé la création de la Réserve Naturelle de Popenguine par le décret 86-604 du 21 Mai 1986.

1.4.3. Les Objectifs de création de la R.N.P

La première ambition de la D.P.N était d'abord de restaurer un habitat complètement détruit par l'effet combiné de la sécheresse, du surpâturage, et l'exploitation anthropique. Cet objectif est atteint grâce à l'existence d'une grille qui entoure toute la partie terrestre de la réserve. La restauration du milieu est un succès puisque les limites de la R.N.P sont intangibles. Même si le reboisement ne s'est pas fait comme on le pensait (puisque'il se faisait souvent autour du campement touristique Keur Cupaam qui abrite le bureau du Conservateur. Nous avons fait le constat pendant nos huit mois de terrain), l'écosystème s'est considérablement reconstitué après 20 ans de mis en défens.

Dans la même perspective, le Ministère de l'Environnement voulait faire de cette réserve un laboratoire d'étude de l'implication et de la participation populaire à

³³ Mbaye FAYE qui réside à Thiafoura pendant nos enquêtes, est l'un des 31 élèves auteurs du poème.

³⁴ Monsieur Mamadou SAGNA est l'actuel Conservateur de la R.N.P.

la gestion d'une aire protégée. Ces objectifs constituent un pas considérable pour le Sénégal qui a signé et ratifié les diverses conventions internationales en matière de lutte pour la protection de la nature et la conservation des ressources naturelles. La création d'un réseau de parcs nationaux et des aires protégées à travers tout le pays entre en droite ligne de cette politique. Dans la même vision, le Sénégal envisageait d'étendre les aires protégées de 08% de nos jours à 12% dans l'avenir afin d'atteindre les normes internationales et en faire ainsi un patrimoine de l'UNESCO³⁵ ou un site de Ramsar.

Pour ce faire, le Gouvernement compte sur un mode de gestion participative pour réussir ce projet.

Photo n° 12 : Plaques de la R.N.P



Source : Prosper MBAINDODJIM, novembre 2005

1.4.4. Le personnel

A l'instar de toutes les aires protégées du Sénégal, la R.N.P dépend de la Direction des Parcs Nationaux qui est un service du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

La Réserve Naturelle de Popenguine est administrée par une équipe para militaire composée d'un conservateur et de son adjoint, d'un comptable matière et d'un chauffeur. Ces agents ont pour principale mission de faire respecter l'intégrité de la R.N.P, de recenser la flore, l'avifaune, la faune et de vulgariser les concepts de protection et de conservation dans tout l'Espace Naturel Communautaire.

³⁵ Congrès Mondial sur les Parcs Nationaux tenu à Durban en Afrique du Sud, septembre 2003.

Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)

Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature finance la prise en charge des responsables de toutes les aires protégées du Sénégal. La rétribution devrait en principe couvrir la rémunération du conservateur, des agents techniques et l'entretien des moyens roulants et des matériels de bureau. Mais il manque de moyens insuffisants. Les responsables continuent d'utiliser les locaux du campement touristique Keur Cupaam. Les matériels informatiques vétustes et le véhicule du conservateur, en mauvais état, viennent d'être remplacés ; le seul moyen de télécommunication existant (une radio émetteur récepteur) n'est pas efficace ; le conservateur n'est pas branché au réseau téléphonique.

Dans le cadre de la Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières (G.I.R.M.A.C), du nouveau matériel a été alloué au service en 2006 par la Banque Mondiale. Il s'agit d'un véhicule, d'un ordinateur de bureau et ses accessoires, d'une moto, et de trois vélos tout terrain. Les difficultés évoquées gênent le bon fonctionnement de l'équipe dirigeante et par conséquent de celui de la réserve.

I.4.5. Le mode de gestion qui prévaut dans la R.N.P

L'avènement des aires protégées a souvent été conjoncturel et a conduit l'Etat et les populations locales concernées à une nouvelle perception de l'espace et des ressources naturelles. L'interface entre les zones de terroir et les aires protégées a été à la base d'une divergence d'intérêts qui va du niveau national à l'échelle internationale. Les conflits d'intérêts font que partout où les aires protégées sont créées, surtout en Afrique subsaharienne, leur existence pose de réels problèmes de collaboration entre les responsables et les populations locales.

Le mode de gestion de la R.N.P diffère nettement des autres aires protégées comme la Réserve de Biosphère du Niokolo Koba (Sénégal), le parc de Waza (Cameroun) et les parcs de Manda et de Zakouma (Tchad) ou ceux de Virunga au Congo Démocratique et Serengeti en Tanzanie où la gestion coercitive a été un échec pour les autorités. Au Sénégal, des changements ont sous-tendu le mode de gestion. Le Ministère de l'Environnement, à travers la D.P.N passe de la 'confrontation' à la 'collaboration'.

Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)

En effet, le Sénégal qui a signé et ratifié toutes les conventions relatives à la protection et à la conservation de la biodiversité était présent lors de l'élaboration de la stratégie de Séville. L'objectif principal de cette stratégie était de répondre à la question fondamentale du couple environnement/développement :

« Comment concilier la conservation de la biodiversité, la quête vers un développement économique et social, et le maintien des valeurs culturelles associées ? ».

Le Sénégal a très tôt amorcé le processus de décentralisation. Mais c'est surtout le transfert des compétences (Les lois 96-06 et 96-07 portant respectivement code des collectivités locales et transfert des compétences aux communautés rurales) qui a apporté des changements considérables. Dans ces contextes, la combinaison des impératifs de développement et de protection de l'environnement s'est traduite par l'implication des populations locales dans la gestion des ressources naturelles. Comme disait Jacques WEBER : *« les hommes font partie intégrante de l'écosystème que l'on prétend préserver. On n'y réussira pas sans eux »*³⁶.

Autrement dit, on ne doit pas seulement protéger pour la population mais avec la population. Aussi, aucune aire protégée ne peut prétendre à une conservation durable sans aucune prise en compte de sa périphérie. Et selon les recommandations des diverses conventions internationales relatives aux aires protégées et le Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère (MAB) dont le Sénégal est signataire, la périphérie des aires protégées doit jouer des fonctions multiples dans la vie des populations riveraines et les encourager à devenir des acteurs dans la gestion et la conservation des ressources naturelles. Dès lors, le concept de gestion participative a tout son sens dans la gestion de la RNP avec une réelle implication des populations des villages qui l'entourent.

La volonté des autorités d'essayer une gestion participative des aires protégées en prenant la RNP comme un site test a été entamée depuis 1991 avec le financement ayant permis de débiter la construction du campement touristique Keur Cupaam jusqu'au financement des GIE en 1995.

³⁶ Jaques WEBER cité par Daniel Compagnon et François Constantin dans *Administrer l'environnement en Afrique*. Edition Karthala, mars 2000 ; 494 pages.

Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)

La signature en 1996 du protocole d'accord entre le Ministère de l'Environnement, représenté par la D.P.N.S et les G.I.E, représentés par le CO.PRO.NAT renforce la détermination des autorités à vouloir faire profiter réellement aux populations les retombées positives de la réserve.

La gestion se poursuit sur une base participative et communautaire et concerne toutes les populations établies de la périphérie. La pérennisation des activités de valorisation est une des conditions qui peuvent amener les populations à épouser les objectifs de protection et de conservation.

Les répercussions positives de la R.N.P sur les terroirs périphériques sont certes un fait ; étant encore à leur début, il y a de l'espoir dès l'instant où d'autres projets (nous en parlerons plus loin) peuvent amener les populations à épouser les objectifs de conservation et de protection. Cet espoir est à inscrire dans la durée.

Cette réserve n'a pas encore le statut d'une Réserve de Biosphère ; néanmoins, une esquisse de ce statut se met progressivement en place considérant son aire centrale (la R.N.P), sa périphérie (les villages limitrophes), sa zone tampon (le pare feu), et le mode de gestion participatif.

I.4.6 La forêt classée de Popenguine Nord

Située au Nord de la R.N.P et couvrant une superficie de 800 hectares, elle fut classée en 1936 (Laura Aubry, 2002). Elle est formée par un plateau et par quelques vallées sèches en bordure ouest, souvent envahies par l'extension des terres agricoles. La végétation est constituée d'une savane arbustive très dégradée. Les populations y effectuent des prélèvements des ressources végétales. L'écosystème n'est pas à l'abri d'une exploitation anthropique.

I.4.7. La Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone (R.N.I.C.S)

La lagune de la Somone est une rivière qui s'étend sur 8 kilomètres et s'élargit sur 2 kilomètres au niveau de l'estuaire et se rétrécit à l'embouchure. Son écoulement est de plus en plus faible à cause de la mauvaise alimentation en eau de pluie. Elle est néanmoins alimentée par les eaux de la mer.

La végétation naturelle est une mangrove, constituée pour l'essentiel de l'espèce *Rhizophora mangle* (palétuvier), restaurée par reboisement par les populations de Guéréo vers les années 90.

A la suite de la réhabilitation des peuplements de mangrove, le Conseil Rural de Sindia a pris un acte de création de cette réserve. En 1999, après délibération, la R.N.I.C.S a été créée conformément à l'article 30, alinéa 8 du titre II des compétences des Communautés Rurales.

Ce fut la première création de cette catégorie d'aire protégée depuis l'entrée en vigueur le 1er janvier 1997, des lois sur la régionalisation au Sénégal (décret n°96-1130 du 27/12/96).

La vallée de la lagune recouvre les terroirs des villages de Guéréo, la Somone et Thiafoura. Bien que cette réserve soit communautaire, un agent de la Direction des Parcs Nationaux et un écoparc y sont affectés ; suivi d'un conservateur affecté en 2002. Ces agents ont tous pour principal rôle la sensibilisation de la population et le contrôle des zones où l'accès est interdit aux touristes.

Les populations avaient l'autorisation de prélever du bois, de pêcher du poisson et de récolter des crustacés dans la réserve. Cependant, les mesures de restriction ont commencé à limiter les prélèvements à la grande surprise de ces mêmes populations qui croyaient y avoir un accès illimité.

Photo n°13 : Réserve Naturelle communautaire de la Somone



Source : Prosper MBAINDODJIM, novembre 2005

Photo n°14 : La mangrove de la lagune de la Somone



Source : Prosper MBAINDODJIM, novembre 2005

I.5. La lagune de Nougouma

C'est un ruisseau qui s'alimente à partir des eaux de la mer et des eaux de ruissellement de la zone Nord de Ticky, Toglou et Toubab Dialao. L'écosystème de ce milieu est très dégradé sous la pression anthropique et les aléas climatiques.

Un programme de réhabilitation à l'exemple de la lagune de la Somone est envisagé depuis quelques années mais tarde à se concrétiser.

I.6. L'Espace Naturel Communautaire (E.N.C) Keur Cupaam

L'Espace Naturel Communautaire est un concept novateur en usage au service de la sauvegarde et de la conservation de l'espace au Sénégal. Cet espace dépend de deux Communautés Rurales (C.R), en l'occurrence Diass et Sindia. Sa constitution relève de l'initiative des autorités du Ministère de l'Environnement qui, de par les conventions internationales en matière d'aires protégées qu'elles ont signées et ratifiées, ont invité la population à les accompagner dans un processus de partenariat, sur la base du bon voisinage et des bénéfices réciproques. Cet espace est l'intégration par consensus de deux entités spatiales à statuts juridiques différents, à savoir les zones protégées (la R.N.P, la R.N.I.C.S, la forêt classée de Popenguine Nord et la lagune de Nougouma), et les terroirs des huit villages adjacents (Popenguine, Popenguine Sérère, Ndayane, KINIABOUR I et II, Soro Hassap, Thiafoura et Guéréo).

Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)

Ces entités se complètent en ce qui concerne les objectifs de conservation et de développement durable (Paul NDIAYE, 2002). Le prétexte socio-culturel, la restauration et la protection d'un écosystème ont sous-tendu la création de cet espace géographique et vital. L'objectif était non seulement de mobiliser les femmes, mais encore plus, toute la population périphérique pour arriver à une bonne gestion de l'environnement. C'est également une occasion propice pour véhiculer les concepts de protection et de conservation des ressources naturelles et les bénéfices que peuvent générer les retombées positives de ces actions.

En 2005, l'E.N.C Keur Cupaam est passé de 08 à 09 villages avec l'intégration du village de la Somone. Ceci permettra d'impliquer la population de ce village dans la gestion de la lagune qui porte son nom. C'étaient les femmes membres des G.I.E qui venaient reboiser la mangrove dans la lagune, contrairement à celles du village de la Somone qui se s'étaient démarquées, atermoyant qu'elles n'avaient jamais bénéficié des retombées des aires protégées comme leurs consœurs.

Le Sénégal a connu deux grands régimes fonciers, en l'occurrence le régime de *LAMANAT*³⁷ et celui du code civil français de 1830. Malgré que le régime que le législateur sénégalais eût institué s'appuya d'un côté sur le code civil français et de l'autre sur le régime de l'immatriculation qui débouchera sur la constatation de la propriété foncière à travers titre foncier, les droits fonciers coutumiers et modernes coexistent. Or, le foncier traditionnel est imprescriptible. En conséquence, quelle que soit la durée de l'occupation, l'exploitant n'a aucun titre foncier.

La question foncière se pose aujourd'hui avec beaucoup d'acuité en milieu rural, ayant des répercussions sur les systèmes de culture, puisque la principale ressource est la terre.

La coexistence des fonciers traditionnels et modernes en milieu rural dégage bien les limites de la législation foncière, quoiqu'elle soit évolutive.

En ce qui concerne la gestion des espaces protégés, on note une adhésion d'une frange de la population. En revanche, en dépit de leur bonne foi, les incursions continuent. Devant ce dilemme, il serait difficile de convaincre tout le monde de la nécessité de protéger ces espaces.

Par ailleurs, les insuffisances dans l'application intégrale des textes réglementaires et l'implication des populations, mettent en mal la collaboration entre les acteurs de la protection des écosystèmes.

³⁷ Le LAMANAT est une entité socio-économique des communautés territoriales indépendantes les unes des autres, dirigées par des LAMANES qui sont les maîtres de terre

CHAPITRE II : LES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRO-
PASTORAUX

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE II : LES SYSTEMES DE PRODUCTION AGROPASTORAUX ET LES ACTIVITES DE VALORISATION DES ESPACES PROTEGES

Ce chapitre démontre comment les systèmes agropastoraux qui sont le reflet de nombreuses décennies d'adaptation sont élaborés pour produire les biens de consommation et l'importance des aires mises en défens dans la vie socio-économique des populations.

II. L'agriculture

Cette activité est pratiquée par tous les ménages enquêtés, et occupe largement la majorité des ruraux. La réalité agropastorale est la conséquence de rapports complexes entretenus entre les différents groupes sociaux et leur environnement. Les techniques employées pour exploiter le terroir forment un ensemble ordonné d'opérations qui ont pour finalité la production des ressources nécessaires à la survie de la population. Ces méthodes sont révélatrices de la spécialité de l'agro pasteur Sérère qui associe l'agriculture à l'élevage.

Tableau n°6 : Acquisition des champs de culture et statuts des exploitants.

Personnes ayant au moins un champ	Modes d'acquisition	Effectif		Statuts	Sexe	Pourcentage
	Héritage	36	40	Chef de ménage	Masculin	90
	Héritage et demande à la CR	4				
Personne n'ayant pas de champ		4		Chef de ménage	Masculin	10
Total		44				

Source : Enquête de terrain, août 2005

A la lecture du tableau n°6, 90% des ménages ont acquis au moins un champ de culture. Parmi eux, 36 les ont hérités de leurs parents et 4 autres les ont acquis en plus par demande adressée au conseil rural.

10% des ménages n'ont pas de champ parce que, soit ils n'ont aucun héritage, soit ils n'ont reçu aucun champ du conseil rural. Cette dernière situation explique l'inégal accès à la terre en milieu rural et l'inégale répartition des terres de culture par le conseil rural.

II.1. Les statuts des exploitants :

Tous les chefs de ménage ayant au moins un champ sont des hommes. Cette condition touche directement la problématique de l'accès des femmes à la terre en milieu rural. Pourtant, 60% des femmes vivent et travaillent en milieu où elles constituent 68% de la main d'œuvre active (D.P.S, 2005). L'accès à la terre a été un problème central des femmes depuis le temps colonial jusqu'à nos jours. Les différentes réformes agraires opérées par les autorités sénégalaises, allant de la loi 64-46 instituant le domaine national aux lois 96-06 et 96-07 portant décentralisation et transfert des compétences en passant par la loi 72-25 du 19 avril 1972 créant les C.R n'ont pas d'effet dans leur application. Ces réformes visent à garantir un accès équitable aux terres de cultures et d'apporter une grande prospérité au monde rural. De même, sur le plan juridique, la constitution de 2001 garantit un égal accès des hommes et des femmes à la terre. « L'homme et la femme ont également un droit d'accéder à la possession et à la propriété de la terre dans des conditions déterminées par la loi ».

II.2. Pratique de l'agriculture

Tableau n°7 : Principales spéculations

Variétés culturales	Pratiquants	Pourcentage	Non Pratiquants	Pourcentage
Sorgho (<i>Bassi</i>)	34	77,27	10	12,73
Mil (<i>Souna</i>)	34	77,27	10	12,73
Arachide	30	68,18	14	31,82
Niébé	17	38,63	27	61,37
Pastèque	7	15,90	37	84,10
Maïs	5	11,36	39	88,63
Oseille de Guinée (<i>Bissap</i>)	5	11,36	39	88,63
Manioc	2	4,5	42	95,45
Aubergine	2	4,5	42	95,45
Courge/Citrus	1	2,28	43	97,72

Source : Enquête de terrain, août 2005.

Au regard du tableau n°7, le sorgho et le mil qui constituent la base alimentaire sont les cultures les plus pratiquées. Le tchèré (couscous sénégalais), produit à base de mil, est pratiquement consommé dans tous les ménages au dîner.

La culture de l'arachide, en dépit du manque des semences et l'irrégularité des pluies, occupe la troisième place. Les autres produits sont faiblement cultivés.

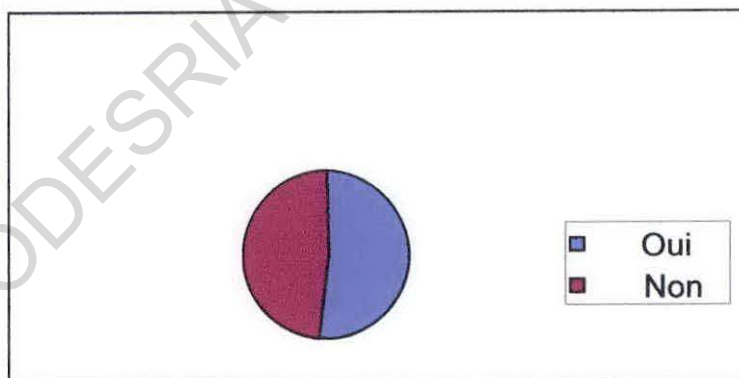
A l'exemple de la plupart des villages sérères, le semis du mil et du sorgho est dit semis à sec (avant l'arrivée de la pluie). Cette stratégie permet d'éviter que les oiseaux ne picorent les graines et que les larves des chenilles qui apparaissent avec la pluie ne détruisent les cultures.

Tous les produits agricoles sont destinés à l'autoconsommation. Toutefois, lorsque les récoltes sont bonnes, une partie de la production est vendue pour subvenir aux besoins de premières nécessités. Mais depuis quelques années, la vente des produits agricoles ne se fait plus à cause des mauvaises moissons dues aux aléas climatiques.

Les paysans considèrent la journée du lundi comme improductive et la passent à la maison car les invasions acridiennes qu'ils ont connues avaient eu lieu un lundi.

II.3. Les matériels agricoles

Graphique n°12 : Possession des matériels agricoles



Source : Enquête de terrain, août 2005

Le graphique ci-dessus révèle que 52% des ménages possèdent des matériels agricoles. 48% qui n'en n'ont pas les louent chez ceux qui en détiennent. Les outils les plus utilisés sont : le semoir, la « houe occidentale » et l'hilaire. Les matériels agricoles datant de 1962 sont vétustes et archaïques parce qu'ils ne sont pas renouvelés.

II.4. Les contraintes qui lèsent l'épanouissement de l'agriculture

Tributaire des conditions climatiques, l'agriculture se consacre pour l'essentiel à des cultures sous pluie. Les plantes cultivées et leur rendement sont étroitement indépendants des variations inter annuelles des précipitations.

Partant du principe que cette activité reste traditionnelle et extensive, c'est-à-dire une agriculture qui a besoin de nouvelles terres dès que le potentiel de celles qu'elle occupe est épuisé. Il va de soi que la consommation des terres cultivables soit rigoureusement disproportionnée à la demande de la population.

Dans leurs stratégies spatiales, les Sérères avaient organisé leurs terroirs en trois soles dont une réservée au champ de case, une deuxième pour les grands champs et la troisième sert de réserve foncière. Cette technique a disparu avec la croissance démographique qui oblige les paysans à cultiver toutes les exploitations de manière continue. En effet, d'après les enquêtés, l'exploitation qui permettait de nourrir cinq personnes doit ravitailler une dizaine. Les propriétaires partagent leurs terres avec leurs enfants mineurs qui sont devenus des chefs de ménage. Quelques familles cultivent dans les terroirs des villages environnants à défaut de terres arables pouvant couvrir le besoin de tout le ménage.

L'irrégularité et la diminution des jours pluvieux sont aussi les contraintes majeures de l'agriculture. Ces deux phénomènes associés aux invasions acridiennes ont été les causes des mauvaises récoltes des quatre dernières années. La divagation des animaux et l'attaque des cultures par les porcs-épics et phacochères qui sortent de la R.N.P sont signalées comme un obstacle à la production agricole. L'inégale répartition des terres demeure une contrainte. Certains ménages qui possèdent des terres en font encore la demande auprès de la Communauté Rurale et ils sont servis ; d'autres par contre en ont peu. Il est à noter qu'un nombre important de ménages n'en possèdent pas non plus, car leur demande est souvent rejetée par l'institution chargée de répartir les terres, prétextant que le processus d'allocation des terres a pris fin depuis 1996.

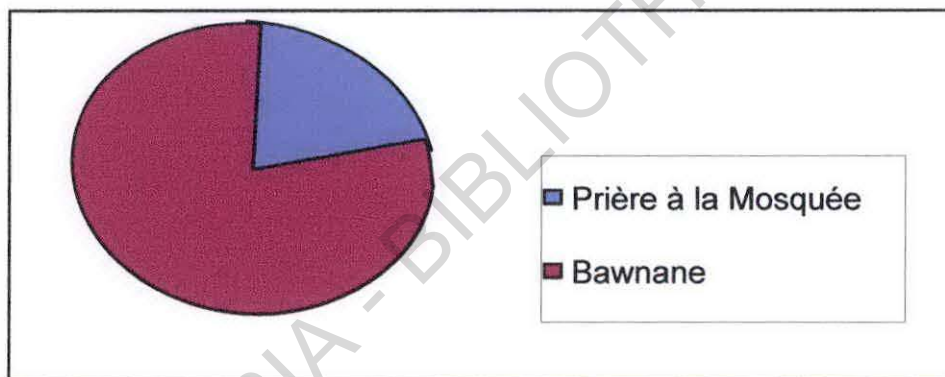
A partir des années 80, la nouvelle politique agricole (N.P.A) qui s'est traduite par le désengagement de l'Etat a été une contrainte majeure.

La suppression des subventions à l'agriculture et le nouveau plan d'ajustement structurel du secteur agricole qui vise à la responsabilisation des producteurs et à la libéralisation du marché ont davantage mis l'agriculture au mal. La SONACOS (société nationale de collecte des semences) qui était chargée de la collecte et de la distribution des semences d'arachide a joué à la spéculation. Les paysans ont d'énormes difficultés à se procurer les semences. Le monde rural, habitué à la politique internationaliste des pouvoirs publics éprouve énormément de difficultés pour combler ce vide.

II.5. Stratégies utilisées en cas de manque de pluies

Le graphique n°13 met en exergue les stratégies des paysans en cas d'irrégularité ou de manque de pluie.

Graphique n°13 : Stratégies utilisées en cas d'irrégularité de pluie



Source : Enquête de terrain, août 2005.

A la lecture de ce graphique, il ressort que 80% des ménages ont recours au rite traditionnel : le *BAWNANE*. Ce rite consiste à aller nuitamment implorer la volonté des ancêtres en leur offrant des sacrifices sous l'arbre sacré pour avoir la pluie. Certains affirment que dans le passé, le *BAWNANE* était régulièrement pratiqué et le village ne connaissait pas les problèmes actuels. Par contre, 20% organisent des prières dans les moquées pour implorer la providence. Les nombres disproportionnés montrent à quel point le Sérère est attaché à la religion du terroir.

La population accorde une confiance inégalable à la religion musulmane que d'aucuns qualifient de « religion importée ». Par ailleurs, lors des invasions acridiennes de 2004, les paysans avaient fait des tranchées profondes autour de leurs champs pour empêcher aux criquets et aux chenilles de les traverser.

Le système de production agricole est tributaire des conditions climatiques et des saisons. Il se consacre pour l'essentiel à des cultures sous pluies. Les plantes cultivées et leurs rendements sont étroitement indépendants des variations inter annuelles des précipitations. L'appauvrissement général des sols, l'irrégularité et la diminution du nombre des jours pluvieux ont été les causes des faibles rendements. Les producteurs ne peuvent plus satisfaire les besoins alimentaires des familles toute l'année. Il en résulte des problèmes d'alimentation en période de soudures et une dépendance totale aux aléas climatiques. Les rendements de l'agriculture sont aléatoires d'une année à l'autre.

Toutefois, l'hivernage 2005 a été très satisfaisant en comparaison des cinq années précédentes selon les paysans, et le rendement est un succès qui n'avait pas été atteint depuis plusieurs années comme le montrent les deux photos suivantes.

Photos n° 15 : Mil *souna*.



Source : Prosper MBAINODJIM, novembre 2005

Photos n° 16 : Mil *bassi*

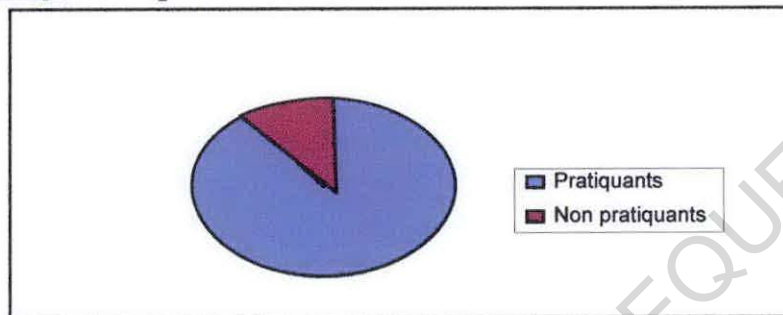


Source : Prosper MBAINODJIM, novembre 2005

La productivité varie en fonction de la taille des exploitations, des moyens de production et la localisation des champs. Le ménage qui a le meilleur rendement a totalisé 42 sacs de 75 Kilos; celui qui a le plus faible rendement a 5 sacs de mêmes poids.

II.6. L'arboriculture

Graphique n°14 : Pratique de l'arboriculture



Source : Enquête de terrain, août 2005

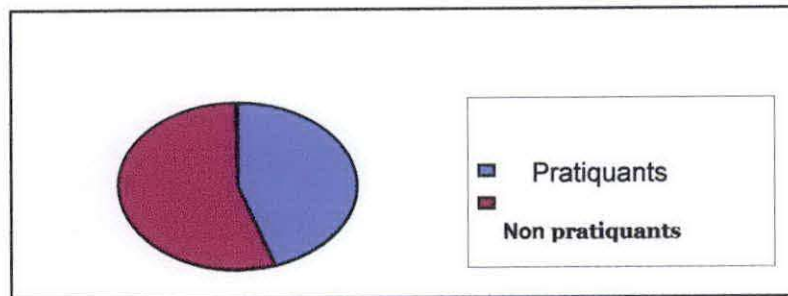
A la lecture de ce graphique, 90% des ménages pratiquent l'arboriculture. Le manguier est la principale plante cultivée. Cependant, on peut trouver dans les vergers d'autres plantes comme le citronnier, l'acajou, le jujubier etc.

La mangue est à la fois consommée et commercialisée. Les recettes issues de la vente de mangues sont importantes. En effet, elles sont estimées à 582 863 FCFA en moyenne dans les ménages enquêtés en 2005. On remarque que l'arboriculture tend à supplanter la céréaliculture. D'après les ménages, l'arboriculture est plus rentable et plus sûre pendant les périodes d'aléas climatiques quand bien même elle n'échappe pas à cette variante. Elle est également efficace pour la mise en valeur pérenne de la terre.

Malgré les diverses mutations sociales, les Sérères restent toujours les véritables grands 'prêtres de cultes agraires' en ce sens que, lorsqu'ils sont confrontés à la baisse de la fertilité des sols comme c'est le cas, la seule solution envisagée pour rendre les fertiles est la spécialité sérère : l'association de l'élevage à l'agriculture. La contribution matérielle la plus importante du troupeau à la vie du paysan Sérère est son rôle primordial d'instruments de fumures des champs, de traction et de transport.

II.7. L'élevage

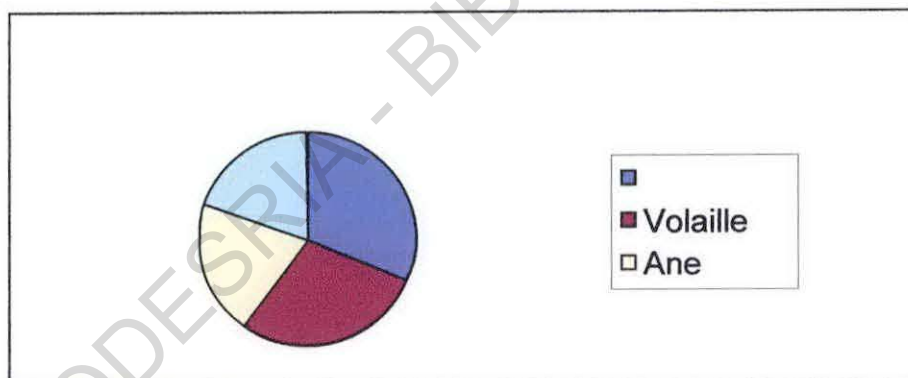
Graphique n°15 : Pratique de l'élevage.



Source : Enquête de terrain, août 2005.

A la question « pratiquez-vous l'élevage ? », 45,45% de ménages contre 54,55% ont répondu oui contre. Le nombre élevé de ménages qui ne pratiquent pas l'élevage trouve son explication dans les contraintes liées à cette activité.

Graphique n°16 : Espèces élevées.



Source : Enquête de terrain, août 2005

Ce graphique montre que 20 ménages élèvent des chèvres, pratiquent l'élevage asine, 14 ménages pratiquent l'élevage de la volaille, 5 d'entre eux font l'élevage asin et 5 autres élèvent des chevaux.

Tableau n°8 : Matrice d'utilisation animale

Animaux	Utilisation					
	Travaux cham- pêtres	Travaux domes- tiques	Trans -ports	Consommation	Revenus financiers	Autres
Chèvres	-	-	-	+	+	-
Poules	-	-	-	+	+	-
Anes	+	+	+	-	+	Fumiers
Cheval	+	+	+	-	+	Fumiers

Source : Enquête de terrain, août 2005.

+
-

Signifie l'utilisation animale dans le domaine.

Signifie la non utilisation animale dans le domaine.

L'élevage reste traditionnel autant que l'est le mode d'alimentation du bétail.

II.7.1. Le mode d'alimentation du bétail

Le manque de pâturage oblige les éleveurs à nourrir essentiellement le bétail au fourrage au son de mil, de même que les animaux de la basse cour (volaille). La population déplore la diminution des aires de pâturage avec la mise en défens de la RNP. A défaut de cours d'eau, l'abreuvement du bétail se fait aux puits ouverts du village.

S'agissant de la vaccination, 29,54% des ménages contre 70,46% affirment avoir fait vacciner leur bétail.

II.7.2. Les contraintes de l'élevage

Le manque de fourrage a été le plus grand handicap pour le développement de l'élevage. La carence en eau, l'insécurité, le vol de bétail et la prédation sont des contraintes spécifiques à KINIABOUR I.

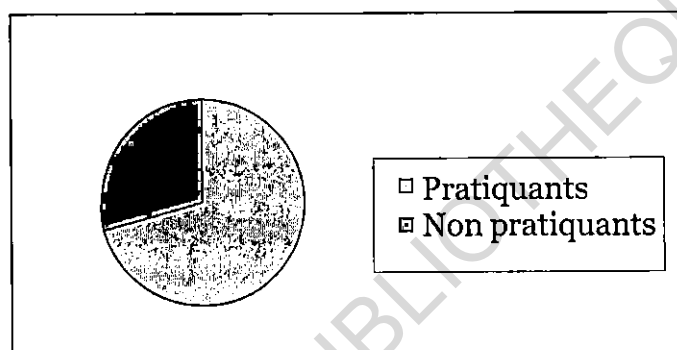
Les populations ont recours aux activités de prélèvement pour compléter leur alimentation et leurs sources de revenus.

II.8. La cueillette

L'activité de prélèvement est importante en raison de sa triple dimension alimentaire, commerciale et médicinale. La population prélevait ces ressources en zone de terroir.

Lorsque les ressources végétales sont devenues rares sous les effets conjugués de la sécheresse et de l'exploitation anthropique exacerbée, les femmes font la ponction dans la forêt classée de Popenguine Nord. Cette activité n'est pas contrôlée ni par le chef de village, ni par le Conseil Rural.

Graphique n°17 : Pratique de la cueillette.



Source : Enquête de terrain, août 2005.

70% des ménages contre 30% pratiquent la cueillette. Toutefois, le long séjour sur le terrain a été l'occasion de constater que tous les ménages consomment les produits de la cueillette.

Tableau n°9 : Matrice d'utilisation végétale

Les familles des plantes et leurs noms				Utilisation
Latin	Français	Sérère	Wolof	
<i>Acacia ataxacantha</i>	Ronces	<i>Nialkok</i>	<i>Dèd</i>	Bois de chauffe et de service
<i>Acacia faidherbia</i>	<i>Khakh</i>	<i>Kad</i>	<i>Kad</i>	Fourrage pour le bétail
<i>Adansonia digitata</i>	Baobab	<i>Mox</i>	<i>Gouy</i>	Jus, pharmacopée, émoullient pour les repas du soir (couscous)
<i>Balanites aegyptiaca</i>		<i>Lol</i>	<i>Soump</i>	Pharmacopée ; friandise ; Bois de chauffe
<i>Combretum micranthum</i>	Quinké-liba	<i>Tak</i>	<i>Sexew, douté</i>	Café ; pharmacopée ; bois de chauffe
<i>Euphorbia balsamifera</i>	Euphorbe	<i>Sela</i>	<i>Selan</i>	Haie vive pour la protection des champs et vergers ; Pharmacopée
<i>Ficus gnaphalocarpa</i>		<i>Ndun</i>		Sauce pour les repas du soir
<i>Grewia bicolor</i>		<i>Son</i>	<i>Kell</i>	Pharmacopée
<i>Mangifera indica</i>	Manguier	<i>Mango</i>	<i>Mango</i>	Consommation et commercialisation
<i>Moriga olifera</i>	neveday	<i>nebeday</i>	<i>nebeday</i>	Sauce d'arachide pour le couscous ; pharmacopée
<i>Tamarindus indica</i>	Tamarinier	<i>Som</i>	<i>Dakhar</i>	Jus ; sauce
<i>Ziziphus mauritiana</i>	Jujubier	<i>Ngith</i>	<i>Sedem</i>	Friandise ; pharmacopée

Source : Enquête de terrain, août 2005.

A KINIABOUR I comme dans de nombreux villages de l'Afrique Subsaharienne, les ressources végétales ont diversement des degrés d'importance dans la consommation des ménages comme le montre le tableau suivant.

Tableau n°10 : Matrice de classification des végétaux par degrés d'importance

Mango	1 ^{er}			
Baobab		2 ^{ème}		
Kinkéliba			3 ^{ème}	
Neveday				4 ^{ème}
	Mango	Baobab	Kinkéliba	Neveday

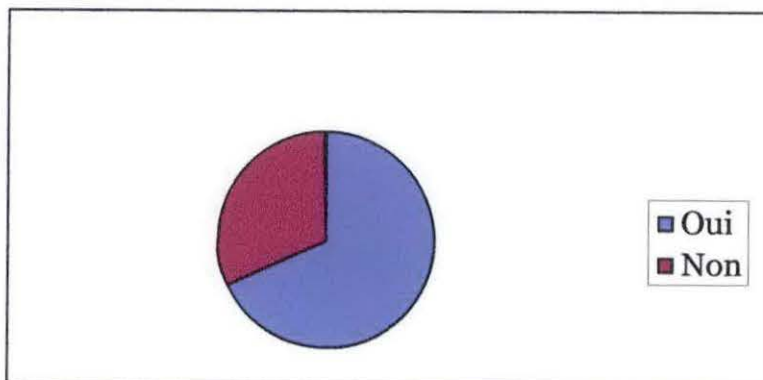
Source : Enquête de terrain, août 2005.

Classés par ordre d'importance, d'utilisation et de consommation, la mangue arrive en tête et le Neveday tient la queue. L'approvisionnement en ressources végétales est important et constitue une pression importante sur les ressources naturelles. Cela pourrait être la cause de la disparition de certaines espèces végétales.

II.9. Conservation des ressources naturelles

II.9.1. Perception de la R.N.P par les populations

Graphique n°18 : Pourcentage des ménages favorables ou non pour la constitution de la R.N.P



Source : Enquête de terrain, août 2005.

68,18% contre 31,8% des ménages sont favorables à la constitution de la R.N.P. On remarque que les populations prennent conscience des problèmes environnementaux dans leur terroir.

Ainsi, on trouvera les espèces protégées (*Zizyphus mauritiana*, *Acacia faidherbia*, *Tamarindus indica*, *Ficus gnaphalocarpa*, *Grewia bicolor* etc.) dans les vergers comme

Au regard de toutes les raisons évoquées, on remarque que la sensibilisation des populations, menée pendant les premières années de la mise en défens n'a pas été perpétuée. Le comportement peu favorable des enquêtés pourrait aussi s'expliquer par le manque d'un plan de développement de la périphérie clairement défini et l'échec de la première tentative avec les groupements d'intérêt économiques. En effet, en dehors du financement des G.I.E³⁸ stoppé depuis quelques années, il n'y a pas de mesures concrètes d'accompagnement qui pourraient reconquérir les non favorables. De plus, les paysans ne connaissent réellement pas les vraies raisons pour lesquelles l'Etat sénégalais a mobilisé autant de moyens financiers pour la mise en défens de cet espace et se demandent quelquefois ce qu'on y protège. De ce fait, certains ne se reconnaissent pas dans les activités de protection et de conservation de la biodiversité à l'intérieur de la zone malgré tous les atouts que procure cet espace.

Par ailleurs, la population n'est pas totalement pour la constitution d'une aire protégée qui a occupé une partie importante de leur terroir qu'elle utilisait jadis comme espace de prélèvement privilégié de ressources faunistiques, floristiques et une aire de parcours du bétail. Les incessantes incursions dans la réserve à travers des ouvertures faites par endroit en sont l'expression. Ces agressions pourraient aussi s'expliquer par la non maîtrise de la façon moderne de la protection de l'environnement.

³⁸ Le G.I.E concerne seulement les femmes. Or, la protection de l'environnement n'est pas seulement l'affaire des femmes. Même parmi les femmes membres du G.I.E, il y en a qui sont moins favorables à la mise en défens.

II.9.2. Les activités des Groupements d'Intérêt Economiques (G.I.E) dans la conservation des ressources naturelles

II.9.2.1. Le G.I.E *Pango* de KINIABOUR I

Pango en sérère safène signifie « travailler pour gagner sa vie ». Créé dans le cadre du CO.PRO.NAT en 1995, ce groupement est une valorisation de la R.N.P par les activités génératrices de revenus. Il a reçu tous les financements et infrastructures dont sont bénéficiaires tous les G.I.E du collectif inter villageois.

Le collectif a élaboré un vaste programme de développement socio-économique qui allie le développement des activités génératrices de revenus et la gestion d'un espace mis en défens (des journées de reboisement dans la R.N.P et l'ouverture du pare feu entretenu chaque année pour éviter l'incendie) et sa reproduction dans les terroirs limitrophes. On peut noter la création d'un bois de village, la vente du charbon de bois, la formation des femmes à l'utilisation des foyers améliorés, la vulgarisation et l'utilisation du gaz butane avec un dépôt de gaz, les latrines publiques et surtout les banques agricoles et de crédit pendant les mauvaises récoltes de l'hivernage 2002.

A cet effet, il serait donc intéressant de présenter les réalisations du CO.PRO.NAT dans le village de KINIABOUR I et d'en faire simultanément le bilan après 10 ans (1995 à 2005) en vue d'apprécier l'impact de l'E.N.C sur ce terroir et analyser l'apport bénéfique ou non du partenariat.

✓ **Le bois de village de KINIABOUR I** : La Communauté Rurale de Sindia a affecté une parcelle sur laquelle le bois villageois est établi à environ 2 km du village. Les ouvrages réalisés devraient permettre aux femmes de réaliser des pépinières et de pratiquer le reboisement. L'objectif était de mettre à la disposition des femmes du bois de chauffe pour les aider à s'abstenir de l'exploitation abusive des ressources végétales de la RNP. Malheureusement, les femmes ne fréquentent pas ce bois villageois qui reste inexploité ; le reboisement ne s'y fait plus et les ouvrages commencent à se détériorer. Les occupations des femmes ne leur permettent pas de s'en occuper. Elles soutiennent l'idée que le bois de village est situé loin du village et leurs activités quotidiennes ne leur permettent d'y effectuer des activités.

Les espèces dénombrées dans ce bois sont des combrétacées : *Euphorbia balsamifera*, *Zizyphus mauritiana*, *Eucalyptus*...

Photo n°17 : Entrée du bois villageois de Kiniabour I



Source : Prosper MBAINODJIM, novembre 2005

Photo n°18 : Bassin devant servir à stocker de l'eau pour arroser le jardin



Source : Prosper MBAINODJIM, novembre 2005

Photos n° 19: Premier puits du bois villageois.



Source : Prosper MBAINODJIM, novembre 2005

Photo n°20 : Deuxième puits du bois de village



Source : Prosper MBAINODJIM, novembre 2005

Des quatre G.I.E visités, seul le bois villageois de Thiafoura fonctionne assez bien pour des raisons organisationnelles des femmes.

- ✓ **La vente du charbon de bois :** Le charbon de bois devait provenir du bois villageois. Au contraire, la population continue d'exploiter les bois de la forêt classée de Popenguine qui recèle quelques potentiels végétaux.
- ✓ **Les foyers améliorés :** Les femmes ont reçu la formation sur l'utilisation des foyers améliorés. Cependant, elles n'ont pu l'appliquer car ne la maîtrisant pas. En plus, ces foyers ne conviennent pas aux techniques de cuisson.

✓ **Le dépôt de gaz butane** : La vulgarisation et l'utilisation du gaz butane ont connu un très grand succès. Les ménagères interrogées lors des focus groups en sont fières et reconnaissent les avantages du gaz butane : très confortable, il permet de faire de cuisson rapide, dégage moins de chaleur et sans fumée contrairement au bois de chauffe. Cependant, deux problèmes se posent :

Le quota de gaz par G.I.E (10 bouteilles) est insuffisant ; le manque de moyens financiers pouvant permettre aux ménages de l'acheter les oblige à recourir au bois de chauffe.

✓ **La banque de céréales** : Le crédit céréalier accordé pendant deux hivernages (1998 et 1999) lors des mauvaises récoltes n'a pas été renouvelé. D'ailleurs, les femmes évoquent le manque d'équité dans la distribution. Les magasins construits à cet effet sont vides.

✓ **Le moulin à mil** : Le moulin à mil installé ne fonctionne plus. Le manque d'un meunier formé serait la cause de la panne.

✓ **Le crédit financier** : Le groupement a reçu un crédit d'un montant total de 3.000.000 de FCFA en trois tranches : 750.000, 1.000.000 et 1.250.000, pendant 7 ans (de 1995 à 2005). Ce crédit a permis aux femmes de faire du commerce et des tontines. Les bénéfices reviennent à chacun des membres. Les intérêts du crédit sont versés dans le compte du CO.PRO.NAT.

Les activités génératrices de revenus ont effectivement apporté des retombées positives dans les ménages, leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie. Les femmes ont affirmé avoir payé la scolarité de leurs enfants et aidé leurs maris. Ainsi donc, le bilan est généralement satisfaisant considérant les ouvrages réalisés et les bénéfices des activités socio-économiques. Il convient de noter que l'E.N.C a un impact positif sur le terroir de KINIABOUR I et l'apport du partenariat est bénéfique.

Néanmoins, les résultats escomptés sont mitigés dès lors qu'on remarque que rien n'est fait après l'arrêt du financement du crédit et les femmes qui attendent tout du collectif, ne sont pas capables de rembourser le dernier crédit.

Non seulement elles ne sont pas créatives mais elles ne sont pas capables d'entretenir les ouvrages réalisés par le collectif tels que le moulin et le bois villageois. Le projet est venu les trouver à domicile.

Les difficultés évoquées ont en définitive freiné le bon fonctionnement des G.I.E, occasionnant ainsi l'arrêt des activités du CO.PRO.NAT.

Les problèmes majeurs et les plus pertinents sont entre autres :

1. L'insuffisance du crédit par rapport à l'effectif des femmes et surtout l'arrêt du crédit (2002). A cela s'ajoutent la durée du remboursement jugée courte et le taux d'intérêt exorbitant (5% payable en deux tranches et pendant six mois) ;
2. Le système de gestion mal maîtrisé à cause du niveau d'instruction de certaines responsables ;
3. Le dernier crédit n'est pas remboursé et les responsables n'arrivent pas à procéder au recouvrement à l'échéance.
4. Les nombreuses occupations des femmes les empêchent de tenir des réunions de façon fréquente. Cette situation a concouru au manque de dynamisme, à l'impossibilité d'entretenir le bois villageois.
5. Par ailleurs, certains hauts responsables sont accusés de détournement de fonds.
6. Actuellement, les femmes tentent de diversifier leurs activités en s'intéressant à la couture ou au tissage. Enfin, elles exigent que la lumière soit faite sur la gestion des bénéfices que chaque G.I.E dépose au compte du CO.PRO.NAT.

II.9.2.2. Le G.I.E du Rassemblement des Femmes de Popenguine pour la Protection de la Nature (R.F.P.P.N)

Créé par une action spontanée des femmes de Popenguine réunies un 25 décembre 1988, ce groupement aura ses statuts adoptés en Assemblée Générale élira Wolimata THIAW présidente en janvier 1989. Il est composé de 119 membres dont 118 femmes et un homme. Le R.F.P.P.N a poursuivi les objectifs qui étaient à la base de la création de la R.N.P : restaurer un écosystème complètement détruit par la protection et la conservation des espèces relictuelles et l'introduction de nouvelles espèces par le reboisement à l'intérieur de l'aire protégée.

Vu l'ampleur des activités à entreprendre pour la protection et la conservation ces femmes ont lancé un appel à leurs « sœurs » des villages périphériques à les rejoindre dans le mouvement. L'action s'est donc étendue à tous les villages qui se situent aux alentours la R.N.P à savoir Popenguine, Ndayane, Popenguine Sérère, Kiniabour I et II, Soro Hassap, Thiafoura et Guéréo dans le dessein de conjuguer leurs efforts. Lorsque les sept autres villages ont rejoint le R.F.P.P.N, leur effectif était d'environ 1500 en 1999³⁹. Selon la même source, les femmes ne travaillaient pas seules. Elles étaient aidées par des volontaires de chaque village au nombre de 74.

II.9.2.3. Le Collectif des Femmes pour la Protection de la Nature (CO.PRO.NAT).

C'est un organe fédérateur qui coordonne les activités des G.I.E ci-dessus tout en supervisant les activités liées à l'environnement, entre autres :

- **La lutte contre la déforestation** : Dans ce cadre, des pépinières destinées au reboisement dans la réserve, l'aménagement des bois villageois, la création d'un réseau de distribution de combustibles (vente du gaz butane et du charbon de bois) avaient vu le jour ;
- **La salubrité** : Elle a pour socle sur organisation, collecte et tri des déchets ménagers, traitement et transformation en compost, construction de latrines dans chaque village ;
- **La gestion des pénuries alimentaires** : création de banques de céréales et de crédit, maraîchage ;
- **La Formation à la gestion communautaire des aires protégées** : Elle se faisait autour de six thèmes en l'occurrence le traitement des ordures, la gestion des espaces naturels, le maraîchage, l'initiation en informatique et l'hôtellerie.

Toutes les activités du CO.PRO.NAT ont été suspendues après le dernier financement des G.I.E qui date de 2002.

La mutuelle d'épargne et de crédit, nouveau projet de l'E.N.C pourrait donner un nouveau souffle aux G.I.E et à leur collectif.

³⁹ Gaëlle BOULUD, 1999 : Les femmes des singes. L a femme africaine en milieu rural : une actrice privilégiée du développement durable ? « L'exemple de l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam et la Réserve Naturelle de Popenguine au Sénégal ». Mémoire de Maîtrise d'Aménagement, 1999 ; 130 Pages

En revanche, les malversations qui avaient eu lieu pendant les premiers financements créent des réticences. De surcroît, certaines personnes trouvent les frais d'adhésion un peu exorbitants. Tous ces paramètres diminuent la chance de la mutuelle.

Photo n°21 : Magasin du CO.PRO.NAT à KINIABOUR I, fermé à défaut d'activités



Source : Prosper MBAINODJIM, novembre 2005

Photo n°22 : Bureau du CO.PRO.NAT à Popenguine, fermé pour les mêmes raisons



Source : Prosper MBAINODJIM, novembre 2005

II.10. Bilan des G.I.E

Il serait intéressant de présenter le bilan des réalisations du CO.PRO.NAT après 10 ans d'exercice (1995-2005).

A KINIABOUR I, le bilan est généralement satisfaisant vu les ouvrages réalisés et si l'on croit à l'affirmation selon laquelle les bénéfices des activités socio-économiques ont permis aux femmes d'améliorer leurs conditions de vie. De ce fait, il convient de noter que l'E.N.C a un impact positif sur le terroir de KINIABOUR I et l'apport du partenariat est bénéfique.

Toutefois, les résultats escomptés sont mitigés dès puisque les femmes n'ont rien fait pour pérenniser les activités. Elles ne sont non seulement pas créatives, mais encore moins elles ne sont pas capables d'entretenir les ouvrages réalisés et de rembourser le dernier crédit, en 2002, d'une part. Actuellement, elles aspirent à la diversification des activités comme la couture ou le tissage. Enfin, elles exigent que la lumière soit faite sur la gestion des bénéfices que chaque G.I.E dépose au compte du CO.PRO.NAT. D'autre part, il sied de mentionner que le niveau d'instruction des responsables, l'exclusion des hommes et des jeunes filles du G.I.E. défavorise son bon fonctionnement.

Ce bilan est valable pour tous les autres G.I.E de l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam à l'exception de celui de Popenguine qui jouit d'une certaine autonomie grâce au campement touristique.

II.11. L'écotourisme

KINIABOUR I ne tire aucun profit du tourisme de proximité contrairement à Popenguine, Somone ou Ngarparou qui sont des villages très fréquentés à cause de leurs plages et des structures d'accueil, si ce ne sont que les bruits, la poussière, les accidents, la détérioration des champs par les motards touristes qui se créent des passages dans les champs à leur gré sous les regards impuissants des paysans. Pourtant, ce village, de par sa situation carrefour, a de potentialités qui puissent lui permettre de tirer profit du tourisme de vision.

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

L'E.N.C dispose d'importantes potentialités touristiques. En effet, les sites de Guéréo, de Popenguine et de la Somone, avec leurs places la Cap de Naze qui offre une belle vue panoramique et leurs structures d'accueil pourraient être comptés parmi les meilleurs sites de la Petite Cote Sénégalaise.

II.11.1. Le campement touristique Keur Cupaam

A l'exemple des G.I.E du collectif, le campement est la première réalisation de valorisation de la R.N.P. Financées par la Fondation Ushaïa devenue Fondation Nicolas HULOT, les activités de la construction ont commencé en 1991 et l'ouverture a eu lieu quatre ans plus tard, c'est-à-dire en 1995. Le G.I.E du R.F.P.P.N est le seul groupement qui fonctionne le mieux grâce à ce campement. En revanche, il est confronté à certaines difficultés qu'il sied de mentionner. En effet, la structure perde souvent sa clientèle pendant l'hivernage. Il est des cas où l'absence de la clientèle se fait sentir toute une semaine alors que la tenue des séminaires et des rencontres dans ses locaux permet de renflouer la caisse du campement. En plus, elle est soumise à une taxe communale exorbitante. Par exemple, la plaque publicitaire est payée à raison de 70.000 FCFA par an sans compter la taxe annuelle de 214.200 FCFA prélevée par la communauté rurale de Diass. Ces charges attaquent considérablement la trésorerie du campement. Ses revenus insuffisants ne lui permettent pas de couvrir le montant forfaitaire versé au personnel.

Le jardin réalisé au départ a été dévasté par les porcs-épics. Les femmes sont obligées de se ravitailler en denrées de première nécessité à partir des marchés de Mbour, de Rufisque et même de Dakar grâce au véhicule du conservateur qu'elles empruntent. L'ambition des responsables est de réhabiliter le restaurant en le construisant avec une terrasse qui puisse abriter simultanément plusieurs services. Ils envisagent d'augmenter le nombre de cases, de construire un bar en dehors des dortoirs et de réaliser un forage dans le bois villageois afin de développer un jardin afin d'amortir les dépenses encourues dans les marchés éloignés.

Photos n°25 : Cases du campement



Source : Prosper MBAINDODJIM, novembre 2005

II.11.2. Le personnel du campement

Le campement fonctionne depuis onze ans (1994-2006). Huit femmes seulement sur les milliers que compte le village Popenguine sont employées. Elles n'ont qu'un forfait moyen mensuel qui dépasse rarement 20 000 FCFA, prélevé sur les 30% des bénéfices.

Tableau n°11 : Personnel du campement touristique Keur Cupaam.

PERSONNEL EN AOÛT 2005	
Poste	Nombre de personnes
Gérance	1
Cuisine	2
Gardiennage	1
Accueil	1
Entretien des cases	2
Télécentre (cabine téléphonique)	1
Entretien du restaurant	1
Total	9

Source : Enquête de terrain, août 2005.

Photos n°25 : Cases du campement



Source : Prosper MBAINODJIM, novembre 2005

II.11.2. Le personnel du campement

Le campement fonctionne depuis onze ans (1994-2006). Huit femmes seulement sur les milliers que compte le village Popenguine sont employées. Elles n'ont qu'un forfait moyen mensuel qui dépasse rarement 20 000 FCFA, prélevé sur les 30% des bénéfices.

Tableau n°11 : Personnel du campement touristique Keur Cupaam.

PERSONNEL EN AOÛT 2005	
Poste	Nombre de personnes
Gérance	1
Cuisine	2
Gardiennage	1
Accueil	1
Entretien des cases	2
Télécentre (cabine téléphonique)	1
Entretien du restaurant	1
Total	9

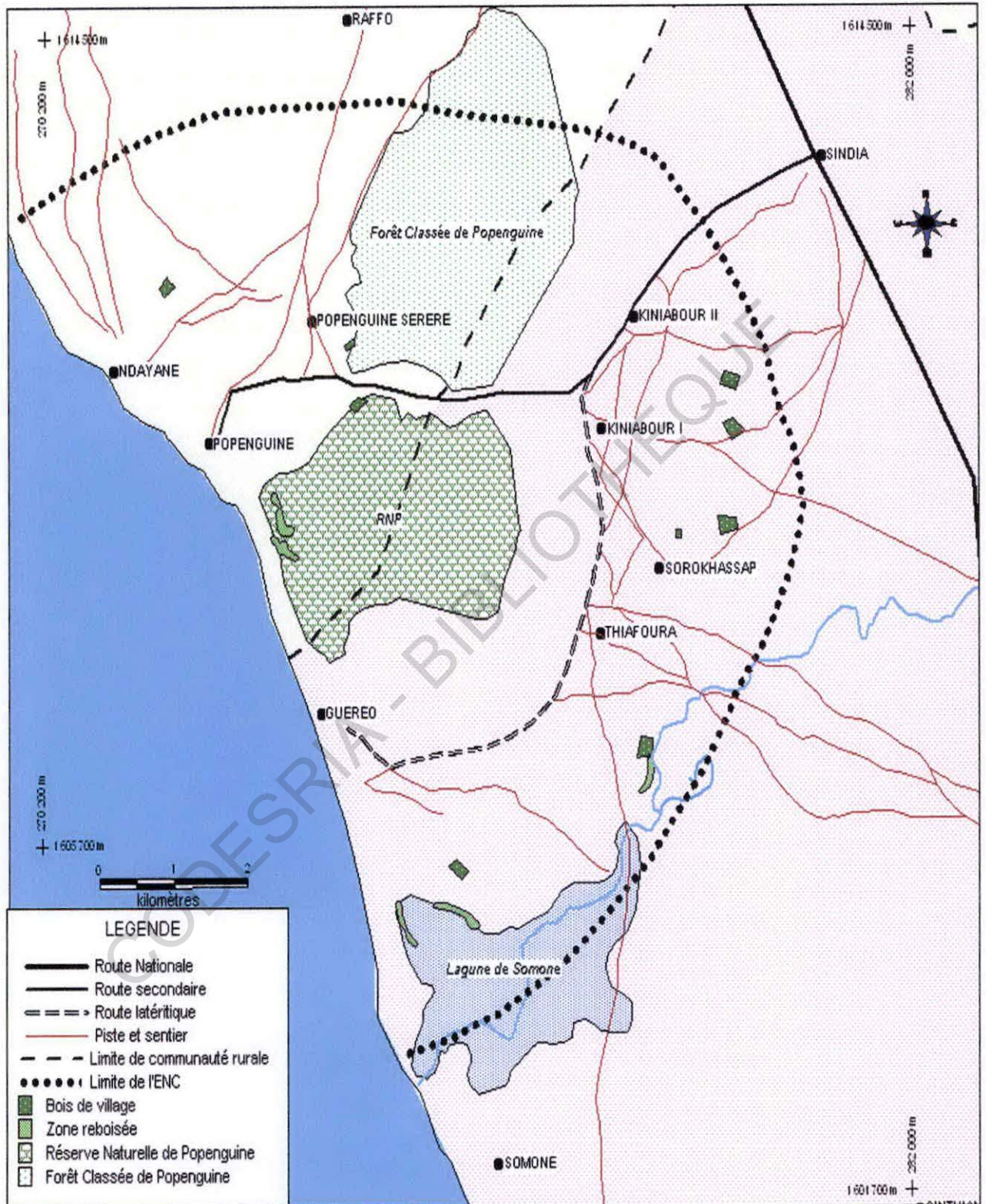
Source : Enquête de terrain, août 2005.

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Le comité de gestion du campement touristique Keur Cupaam devrait en principe être constitué des femmes de tous les G.I.E de l'E.N.C. Curieusement, le groupement des femmes de Popenguine seul a l'apanage exclusif. Cela a été une source des mécontentements dans les autres groupements féminins.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Carte n°6 : LES NEUF VILLAGES DE L'ESPACE NATUREL COMMUNAUTAIRE



Projection UTM, Zone 28
Ellipsoïde de Clarke 1880

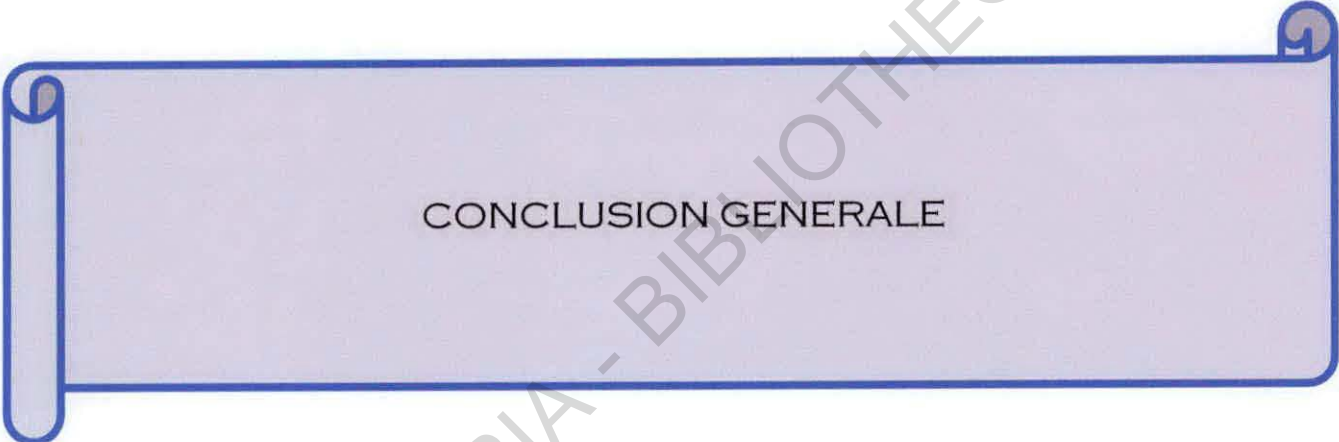
Adapté par Prosper MBAINDODJIM, novembre 2006

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

La dynamique des lois foncières a de sérieuses répercussions sur les systèmes de culture puisqu'en milieu rural la principale ressource est la terre. Les réformes qui devraient résoudre les questions liées à l'accès à la terre n'ont pas apporté de véritables solutions. Le désengagement de l'Etat, enclenché avec les nouvelles politiques agricoles caractérisées par la suppression des crédits (semences et matériels) et l'arrêt de la formation des paysans sont du nombre des maux qui minent les sociétés rurales.

En ce qui concerne l'E.N.C Keur Cupaam, il a fonctionné selon le programme que les autorités de la D.P.N.S et le collectif inter villageois avaient établi mais n'a pas réussi comme les initiateurs l'entendent.

Bien que les répercussions de cet espace sur l'ensemble des villages soient très significatives, les objectifs escomptés n'ont pas été entièrement atteints pour diverses raisons, développées dans le bilan détaillé des G.I.E prenant l'exemple de KINIABOUR I. Le manque actuel du dynamisme des activités des femmes est imputable en partie à l'inadéquation du système de financement et les modes de fructification.



CONCLUSION GENERALE

La conclusion générale fait le point de toutes les démarches de façon méthodique et aboutit à des suggestions en ouvrant une brèche vers d'autres perspectives.

CONCLUSION GENERALE

Le développement du cadre théorique de l'étude, la méthodologie et les travaux de terrain ont constitué un champ important ayant permis de comprendre les termes fondamentaux que sont la gestion, le terroir, la périphérie d'une réserve naturelle et l'Espace Communautaire Keur Cupaam. De la même manière, les caractéristiques du milieu d'étude, les mécanismes des activités qui y ont cours sont appréhendés.

Toutes ces démarches ont ouvert une voie d'analyse pour apprécier les conditions de gestion des espaces ayant des statuts différents mais qui fonctionnent en symbiose. Elles ont aussi mis en place des mécanismes et montré les limites d'implication des populations dans l'approche participative de la gestion de l'espace et des ressources naturelles.

Il ressort que les conditions naturelles, premier facteur déterminant des activités rurales, très défavorables qui se résument à une pluviométrie caractéristique du sahel avec une moyenne pluviométrique inférieure à 600 mm par an, des ressources naturelles réduites par la dégradation climatique progressive, ainsi que la pression anthropique. Ces aléas climatiques freinent le développement des activités agro pastorales dont dépendent entièrement les populations.

Le milieu humain est marqué par une masse importante d'individus aux revenus très faibles. Les conséquences négatives de ce situation sont la pression sur les ressources naturelles aussi bien en zone de terroir que dans la réserve, et l'émigration des jeunes qui forme un manque de main-d'œuvre pour les travaux champêtres. Les paysans n'ont pas les moyens nécessaires pouvant leur permettre d'assurer leur développement. La pauvreté est récurrente. Les infrastructures de base sont indigentes. Celles de grande envergure (banque de crédits, routes, marchés... sont inexistantes).

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Les systèmes fonciers et les lois y afférentes évoluent. La contradiction entre les approches modernes et traditionnelles crée des contraintes pour une gestion durable des ressources naturelles. Ce qui se reflète sur dans le droit foncier.

Le réaménagement en cours pourra permettre de répondre à la problématique de la crise de l'espace que connaît le Sénégal. Cependant, la législation foncière qui ne cesse de subir des mutations créera plus de problèmes qu'elle n'aura résolus en désorganisant les structures des terroirs villageois ; ceci accroîtra les maux dont souffre le monde rural.

La gestion non durable actuelle du foncier de la terre est la conséquence du transfert des compétences qui confère au conseil rural le pouvoir de distribuer les terres de culture et de lotir les villages pour but d'habitation. Perçue par la quasi-totalité des ruraux comme une expropriation, elle entraîne une répartition définitive des terres avec des conséquences imprévisibles en perspective du moment où la croissance démographique et l'accroissement des activités dévoratrices d'espace dans la zone sont à prendre avec beaucoup de considération.

Quant à la gestion participative, les appréciations doivent être diversifiées. Les populations ne sont pas réellement associées à la gestion de leur terroir. L'exemple du lotissement des villages en cours qui s'effectue contre la volonté de la plupart des paysans. Ce lotissement est l'ébauche d'un recentrage. Il est une difficulté supplémentaire vécue par les paysans et fragilise davantage leur chance de sortir de l'état de pauvreté dans lequel ils se trouvent. De plus, il faut noter que le modèle de développement proposé aux populations ne répond pas à leurs aspirations. Les investissements reçus ne sont pas à la hauteur des réalisations. Une frange de la population estime que les fonds destinés au développement de la périphérie de la R.N.P sont détournés par les responsables.

La gestion participative la plus viable est celle qui se fait dans l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam. N'eussent été les retombées positives de la R.N.P, KINIABOUR I et les villages de l'E.N.C n'auraient pas les équipements réalisés au nom du projet. On peut alors affirmer que le secteur de l'environnement est un facteur important de développement et de réduction de la pauvreté.

L'objectif de développer tout l'E.N.C sans discrimination est loin d'être atteint dès l'instant qu'on se rend compte que toutes les activités sont concentrées à Popenguine. Le dernier événement illustrateur est le siège de la mutuelle du

MEC/CO.PRO.NAT qui devrait être installé à KINIABOUR I est finalement remis à Popenguine. Cela ne cesse de créer de mécontents et de réticences des autres villages à être très dynamiques dans les activités de conservation.

En ce qui concerne le comportement de la population par rapport à la protection et à la conservation des écosystèmes, une nette prise de conscience se dégage. En conséquence, l'intégrité et l'intangibilité de l'espace protégé sont respectées. En revanche, les incursions régulières dans les espaces protégés sont l'expression d'une population en mal de ressources naturelles pour subvenir à ses besoins vitaux.

Les perceptions de l'espace, très variables d'un groupe socio-économique à l'autre, d'une période ou d'un pays à l'autre doivent être prises avec considération pour favoriser une stabilité de l'aire mise en défens et une cohabitation pacifique avec la population. En Afrique Noire d'une manière générale et en milieu sérére en particulier, les populations ont un respect particulier pour certaines espèces végétales à l'exemple des arbres à palabres et sacré. Toutes les plantes sont utiles. On peut remarquer la protection des arbres sauvages (*Zizyphus mauritiana*, *Balanites aegyptiaca*, *Parkia biglobosa*, *Tamarindus indica*, *Grewia bicolor*...dans les champs et les vergers, le *Kapokier* et *micocoulier africain* au village).

Cependant, la conservation et la protection de type moderne (la mise en défens) sont des pratiques nouvelles que les populations ne maîtrisent pas et les mentalités ne sont pas encore disposées pour les assimiler. La stabilité et la cohabitation pacifique définitive entre ces deux espaces ne sont pas effectives. Cette situation s'explique par l'incursion continuelle des populations dans la réserve à la recherche du bois de chauffe, des plantes médicinales ou des pailles pour les palissades. Des passages sont frayés au travers de la grille de cette réserve.

Il est ainsi difficile de dépasser les contradictions inhérentes à la dialectique du couple environnement/développement et les incertitudes de la mise en œuvre d'une telle politique, étant donné que les décisions en matière de gestion des ressources naturelles, quoique fondées sur des critères objectifs, elles sont influencées par des critères subjectifs.

Il est vrai que la constitution de la Réserve Naturelle de Popenguine ne vient pas de la volonté de la population. Imposée par l'Etat, elle a toute son importance. Tout compte fait, on peut apprécier à leurs justes valeurs les objectifs que les autorités en charge de cette réserve se sont assignés. En effet, le premier objectif (restauration d'un milieu dégradé) a été atteint grâce à la grille métallique de protection. Le reboisement se limite aux alentours du campement touristique. Pourtant, il y a des endroits propices au développement des végétaux à l'intérieur de la R.N.P.

Le second objectif qui consiste à expérimenter une gestion participative d'une aire protégée fait difficilement son bonhomme de chemin puisque que les activités de valorisation de la réserve qui devraient motiver les populations évoluent en dents de scie. Les femmes n'ont pas été suffisamment préparées pour recevoir de tels projets. De plus, elles ne sont pas non plus rodées dans les techniques de crédit. Les activités sont concentrées dans les mains des femmes qui n'ont souvent pas la formation appropriée. Aussi, le manque d'une étude de faisabilité, l'encadrement des femmes et le contrôle de la gestion du financement ont été rédhibitoires pour le bon fonctionnement des GIE.

Au-delà des buts définis, cette réserve a bien d'autres avantages pour le terroir de KINIABOUR I et partant tout l'E.N.C dans la mesure où elle permet de développer une conscience environnementale dans toute sa périphérie, et souscrit la restriction d'une urbanisation anarchique et l'extension des centres touristiques à l'exemple de Sally Portudal. Elle symbolise un environnement assez sain, facilite la communication entre les différents villages qui lui sont attenants et empêche le nomadisme des peuls, très contesté par les agriculteurs.

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Les limites de l'Etat apparaissent lorsqu'il laisse la responsabilité aux O.N.G qui financent les activités de valorisation des espaces protégés (engins du conservateur, financement des GIE, clôture de la RNP...). Certes, cela se fait dans le cadre des différents partenariats ; mais à long terme, ne s'achemine-t-on pas vers une privatisation des zones mises en défens ? Et les objectifs se concrétiseront-ils vraiment ?

Les analyses ci-dessus nous ont donné le droit d'élaborer les remarques et à formuler les suggestions :

Excepté le CO.PRO.NAT, aucune Organisation Non Gouvernementale (O.N.G) ou autres institutions de développement rural ne s'intéresse au terroir de KINIABOUR I afin de résoudre les difficultés rencontrées par ce village. Pourtant, ce village a d'importantes potentialités pouvant impulser son développement.

L'Etat sénégalais, les pouvoirs publics et les O.N.G sont interpellés sur les questions relatives au développement de cette partie du territoire. Dans ces conditions, s'il existe une alternative pour assurer le développement du monde rural, l'Etat doit nécessairement s'impliquer. Il doit non seulement aménager les terroirs, mais encore plus, les organiser en harmonie avec les priorités et les aspirations réelles des populations.

Le foncier n'est pas géré de manière durable actuellement. La distribution des terres de cultures par le conseil rural à l'avènement de la décentralisation et du transfert de compétences bouleverse la manière dont les paysans géraient leurs patrimoines fonciers. Ce transfert de pouvoir est une contrainte pour ces derniers. Le lotissement des villages en cours entraînera une répartition définitive de la terre sans tenir compte de la croissance démographique et de la future génération.

Dans ces conditions, les difficultés du monde rural ne font qu'augmenter. Il est donc urgent de revoir les projets de restructuration des villages. La situation géographique de KINIABOUR I dans cette zone très dynamique pourrait lui faire subir une spéculation foncière inquiétante dans l'avenir.

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Face à l'émigration de la population, nous sommes en phase avec Jean BOUTRAIS qu'il n'y a de richesse que d'hommes ; et avec ENDA GRAF que l'avenir des terroirs, ce sont les ressources humaines. Ainsi, il est urgent d'aménager les zones marécageuses de KINIABOUR I, situées au sud-est de ce terroir en vue de maintenir la jeunesse.

Les répercussions de la R.N.P et de l'E.N.C sur KINIABOUR I sont certes importantes mais il y a toujours une réticence de la population qui ne se reconnaît pas dans les modes de financement. Il est alors nécessaire de faire des études de faisabilité avant tout financement et cibler les volets qui intéressent les concernés en prenant entièrement en considération leurs aspirations et non leur imposer une forme de projet. Il sied de mettre sur pied un collège permanent de suivi et de contrôle des activités génératrices de revenu dans l'E.N.C.

L'affinité entre les villages qui constituent l'E.N.C se développe au fil des années. Or, administrativement, cet espace dépend de deux Communautés Rurales. Ainsi, il serait intéressant de revoir le découpage administratif en vue de refondre l'E.N.C dans une même Communauté Rurale.

Une étude approfondie dans l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam permettra d'identifier les potentialités susceptibles d'impulser son développement, de définir les exigences qui facilitent la collaboration et la stabilité entre les espaces protégés et les terroirs périphériques.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- 1. Actes du séminaire de Ouagadougou (Burkina Faso) du 18 au 21 Juin 2001** : Pratiques des cultures, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre. 281 pages.
- 2. Agence Universitaire de la Francophonie, 2004** : Science et changements planétaires.
- 3. AUBRY Laura, 2002** : Analyse de l'occupation des sols dans l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam.
- 4. BERGONZINI Jean Claude, et al 2000** : Les forêts tropicales. Editions Karthala. 159 pages.
- 5. BOUTRAIS Jean et al, 2000** : Du bon développement des ressources renouvelables. Editions IRD. 471 pages.
- 6. BULUD Gaëlle, 1999** : Les femmes des singes. La femme africaine en milieu rural : une actrice privilégiée du développement durable ? « Exemple de l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam et la Réserve Naturelle de Popenguine au Sénégal ». Mémoire de Maîtrise en Environnement, 130 Pages.
- 7. CISS Michel, 1989** : Gestion des terroirs à l'échelle de la communauté rurale : Exemple de Notto-Diobass. Mémoire de Maîtrise. Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.
- 8. CISS Michel, 1999** : Gestion des terroirs à l'échelle de la communauté rurale : exemple de Notto-Diobass. Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. 68 pages.

- 9. COMPAGNON Daniel et François CONSTANTIN, 2000** : Administrer l'environnement en Afrique. Editions Karthala, 494 pages.
- 10. DEMOULIN (D), 1990** : L'étude géomorphologique du massif de Diass et ses bordures. Thèse de Doctorat de troisième cycle. Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.
- 11. DIALLO Mamadou Aliou, 1999** : Les enclaves paysannes de Bantankoli et de Dialamaka dans la forêt classée du Diambour : Gestion d'un espace limité. Mémoire de Maîtrise de Géographie. Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.
- 12. DIEDHIOU Malan, 2001** : Développement Communautaire et Auto Gestion en milieu rural : exemple de la Communauté Rurale de DJIBIDIONE. Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. 102 pages.
- 13. DIOP Amadou, 2005** : Villes et aménagement du territoire. Thèse de doctorat d'Etat. Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.
- 14. DIOP Marèma, 1996** : Conservation et gestion des ressources naturelles dans la Réserve Naturelle de Popenguine. Mémoire de Maîtrise de Géographie. Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. 116 pages.
- 15. DIOUF Saliou, 2000** : Gestion des Ressources Naturelles dans la Communauté Rurale de Sindia. Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. 107 pages.
- 16. Encyclopédie numérique Encarta 2005 et 2006**
- 17. ENDA GRAF, 1992** : Avenir des terroirs : La ressource humaine. 298 pages.

- 18. FAO, 1989 :** L'impact des stratégies de développement sur les populations rurales défavorisées. 160 pages.
- 19. FAO, 1995 :** Droit foncier et propriétés de l'arbre et de la terre : Outils de diagnostic rapide.
- 20. GEORGE Pierre, 1978 :** Précis de géographie rurale : Presses Universitaires de France. 346 pages.
- 21. DUPRE Georges, 1991 :** Savoirs paysans et développement. Editions Karthala. 511 pages.
- 22. HESSELING Gerti :** Pratiques foncières à l'ombre du droit. L'application du droit foncier urbain à Ziguinchor, Sénégal. 191 pages.
- 23. Jean WOLFFERS et al, 1998 :** Approche participative pour un développement durable. Editions Karthala. 193 pages.
- 24. KI-ZERBO Joseph, 1992 :** La natte des autres pour un développement endogène en Afrique. 467 pages.
- 25. KANE Isabelle Céline, 1999 :** Le terroir de Badon en périphérie du Parc National du Niokolo Koba (Sénégal). Analyse prospective et scénario de mise en valeur. Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. 104 pages.
- 26. MATHIEU L et al, 1985 :** Développement agricole et conservation du patrimoine naturel dans les pays du tiers monde (colloque international gembloux du 09 au 11 Octobre, première partie). Presses de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat, Gembloux-Belgique. 680 pages.

- 27. LAVIGNE Philippe et al, 2000** : Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest. Les presses de la nouvelle imprimerie Laballery. Editions Karthala, URED. 354 pages.
- 28. LE BRIS Emile et al, 1991** : L'appropriation de la terre en Afrique Noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières. Editions Karthala. 341 pages
- 29. Les cahiers de Girardel, 1992** : actes de l'atelier de restitution du projet « Désertification ». Juillet 2004. 253 pages.
- 30. MANE Salif, 1999** : Aménagement et gestion des terroirs villageois. Exemple de la Communauté Rurale de Diattacounda. Mémoire de Maîtrise de Géographie. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. 73 pages.
- 31. NDIAYE Bocar, 1997** : Organisation villageoise et gestion du terroir : Exemple de Ségou. Mémoire de Maîtrise de Géographie. Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. 114 pages.
- 32. NDIAYE Bocar, 1999** : Gestion des terroirs : approche quantitative, suivi et évaluation des systèmes de production en Haute Casamance. Exemple de Diankancounda Ongueul (région de Kolda). Mémoire de DEA de Géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar. 89 pages.
- 33. NDIAYE Mamadou, 1991** : Popenguine : Un espace périurbain et central ? Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
- 34. NDIAYE Paul, et al 1997** : Un Espace Naturel Communautaire en constitution : de la mobilisation spontanée a l'action durable autour de la Réserve Naturelle de Popenguine. Projet Popenguine. 67 pages.

- 35. NDOYE Doudou, 1997:** Droit foncier domanial et immobilier du Sénégal. Première édition, Janvier 1997. 360 pages.
- 36. PÉLISSIER Paul, 1966 :** Les paysans du Sénégal : Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance. Les presses de l'Imprimerie Fabrègue à Saint-Yrieix-La-Perche (Haute Vienne).
- 37. PÉLISSIER Paul, 1993 :** Atlas du Sénégal : Les Editions Jeunes, deuxième édition.
- 38. POUYE Issa, 2003 :** Etude géographique de la communauté rurale de Diass. Mémoire de Maîtrise de géographie. Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.
- 39. PRIEUR Michel, 1991:** Droit de l'environnement, Précis DALLOZ, deuxième édition. 767 pages.
- 40. République du Sénégal, 1997 :** Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature : PROFIL DE PAYS. 25 pages.
- 41. République du Sénégal, 1999 :** Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction de l'Environnement et de des Etablissements Classés: convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 75 pages.
- 42. République du Sénégal, 2003 :** Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction des parcs nationaux : Congrès mondial sur les parcs nationaux (Durban, République Sud Africaine). Septembre.
- 43. République du Sénégal, 2003 :** Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales : Recueil des Textes de la Décentralisation. La Sénégalaise de l'Imprimerie, troisième trimestre. 310 pages.

- 44. République du Sénégal, 1986** : Lois, Décrets, arrêtés et circulaires du Domaine National. Troisième Edition. 158 pages.
- 45. République du Sénégal, 2001** : Journal Officiel de la République. Imprimerie Nationale de Rufisque. 42 pages.
- 46. République du Sénégal, 2003** : Réseau National des Femmes Rurales du Sénégal. Atelier International « Femmes rurales et foncier », avec le soutien du Projet FAO-Dimitra et d'ENDA PRONAT, Centre Forestier de Recyclage-Thiès.
- 47. Réseau africain sur les Approches participatives, 1992** : Participation villageoise au développement rural. 84 Pages.
- 48. RISER Jean, 1999** : Géographie physique de l'Afrique Occidentale et Centrale. 150 pages.
- 49. ROBINEAU Claude, 1992** : Les terrains du développement : approche pluridisciplinaire des économies du Sud. Editions ORSTOM. 265 pages.
- 50. SYLLA Seydina Issa, 1996** : Gestion des aires protégées du Sénégal.
- 51. THIAW Diatou, 1995** : Essai d'appréciation des valeurs affectées aux ressources naturelles du Niokolo Koba. Mémoire de Maîtrise. Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.
- 52. THIAW Diatou, 1997** : Pour une gestion participative : analyse de la périphérie au niveau des Réserves de Biosphère du Niokolo Koba, du delta du Saloum et de la Réserve Naturelle de Popenguine : Mémoire de DEA, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. 76 pages.

- 53. THIAW Diatou, 2002 :** Identification, Utilisations et valorisation des ressources végétales dans la Communauté Rurale de Tomboronko. Thèse de Doctorat de troisième cycle. Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. 313 pages.
- 54. UNESCO, 1996 :** Réserves de Biosphère, la Stratégie de Séville et le cadre statutaire du réseau mondial. programme mab. 19 pages.
- 55. BERAUT .J, 1967 :** Flore du Sénégal. Dakar, Claire Afrique. 485 Pages
- 56. Bureau International de travail, 1985 :** Organisation villageoise en gestion de terroir. Manuel du formateur. 100 pages.
- 57. CUISINIER-RAYAL Arnaud, 1997 :** Entre parcs naturels et forêts classées : réponses paysannes à une contrainte extrême. L'exemple des villages de Diéoundiala, Bantankoutou et Mansadala. Mémoire de Maîtrise de Géographie. Université de Bordeaux. Programme Sénégal Oriental et ORSTOM Dakar. 196 Pages
- 58. DUPRE Georges, 1991 :** Savoirs paysans et développement. Edition Karthala. 511 pages.
- 59. LEBAU R, 1991 :** Les grands types de structures agraires dans le monde. Edition Masson. 178 pages
- 60. LEBUL L et al :** Appui pédagogique à l'analyse du milieu rural dans une perspective de développement. Presses Universitaires de France, Paris. 95 pages.
- 61. FAYE Modou, 2004 :** Les ressources végétales de cueillette en pays safène : exploitation et valorisation. Exemple : *Combretum micranthum*, *Grevia bicolor* et *Zizyphus mauritiana*. Mémoire de Maîtrise de Géographie. Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. 139 pages

Sites internet consultés:

1. www.aménagement-afrique.com
2. www.ENDA.Tiers-Monde
3. www.PNAT.org
4. www.sénégalaisement.com

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



ANNEXES

Les annexes contiennent les photos, les coordonnées GPS, le questionnaire ménage, les guides d'entretien, les listes des graphiques et photos et les Principes de Rio.

ANNEXE N° 1

Les principes de la déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement

La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, réaffirmant la Déclaration de la conférence des Nations Unies sur l'environnement adoptée à Stockholm le 16 juin 1972, et cherchant à en assurer le prolongement,

- Dans le but d'établir un partenariat mondial sur une base nouvelle et équitable en créant des niveaux de coopération nouveaux entre les Etats, les secteurs clés de la société et les peuples,
 - Oeuvrant en vue d'accords internationaux qui respectent les intérêts de tous et protègent l'intégrité du système mondial de l'environnement et du développement,
 - Reconnaissant que la terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance,
- Proclame ce qui suit :

Principe 1 :

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

Principe 2 :

Conformément la charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres pays ou dans des zones ne relevant d'aucunes juridictions nationales.

Principe 3 :

Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

Principe 4 :

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.

Principe 5 :

Tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveau de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.

Principe 6 :

La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et les pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays.

Principe 7 :

Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Etant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable compte tenu de ce que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques des ressources financières dont ils disposent.

Principe 8 :

Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les Etats devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démocratiques appropriées.

Principe 9 :

Les Etats devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement durable en améliorant la coopération scientifique par des échanges de connaissances et technique et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices.

Principe 10 :

La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives que détiennent les autorités publiques, y compris celles qui sont relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

Principe 11 :

Les Etats doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent. Les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres, en particulier les pays en voie de développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié.

Principe 12 :

Les Etats devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, une restriction déguisée aux échanges internationaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands problèmes écologiques transfrontaliers ou mondiaux devrait, autant que possible, être fondée sur un consensus international.

Principe 13 :

Les Etats doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes. Ils doivent également coopérer diligemment et plus résolument pour développer davantage le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans des zones situées au-delà des limites de leur juridiction ou sous contrôle.

Principe 14 :

Les Etats devraient concerter efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements ou les transferts dans d'autres Etats de toutes activités substances qui provoquent une grave détérioration l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme.

Principe 15 :

Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

Principe 16 :

Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internationalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.

Principe 17 :

Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendre de la décision d'une autorité nationale compétente.

Principe 18 :

Les Etats doivent notifier immédiatement aux autres Etats toute catastrophe naturelle ou toute autre situation qui risque d'avoir des effets néfastes soudains sur l'environnement de ces derniers. La communauté internationale doit faire tout son possible pour aider les Etats sinistrés.

Principe 19 :

Les Etats doivent prévenir suffisamment à l'avance les Etats susceptibles d'être affectés et leur communiquer toutes les informations pertinentes sur les activités qui peuvent avoir des effets transfrontaliers sérieusement nocifs sur l'environnement et mener des consultations avec ces Etats rapidement et de bonne foi.

Principe 20 :

Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.

Principe 21 :

Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et garantir à chacun un avenir meilleur.

Principe 22 :

Les populations et communautés autochtones, et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les Etats devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.

Principe 23 :

L'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à l'oppression, la domination et l'occupation doivent être protégés.

Principe 24 :

La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable. Les Etats doivent respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de conflit armé et participer à son développement selon ses besoins.

Principe 25 :

La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.

Principe 26 :

Les Etats doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la charte de Nations Unies.

Principe 27 :

Les Etats et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes dans la présente Déclaration au développement du droit international dans le domaine du développement durable.

ANNEXE N°2

Planches photographiques :

Planche n°1 : Arbre Sacré



Planche n°2 : Arbre à palabre



Planche n°3 : Falaise du cap de Naze

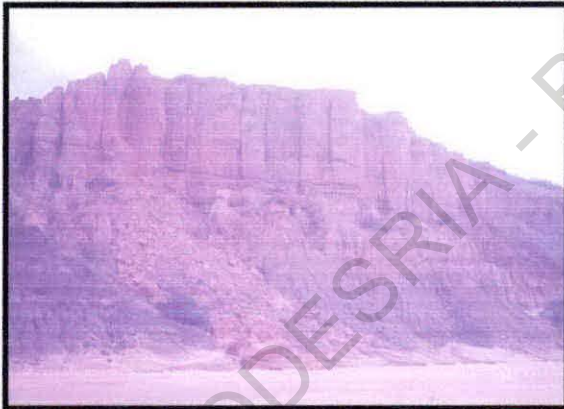


Planche n°4 : Pare feu de la R.N.P



Planche n°5 et 6 : Haies vives d'euphorbes, servant de clôture des champs et des vergers

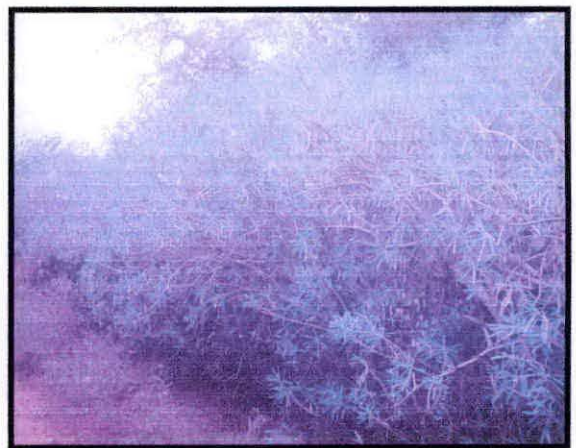


Planche n°7 : Latrines de l'école
élémentaire de Kiniabour I



Planche n°8 : Restaurant du Campement



Planche n°9 : Nouveau dortoir du campement

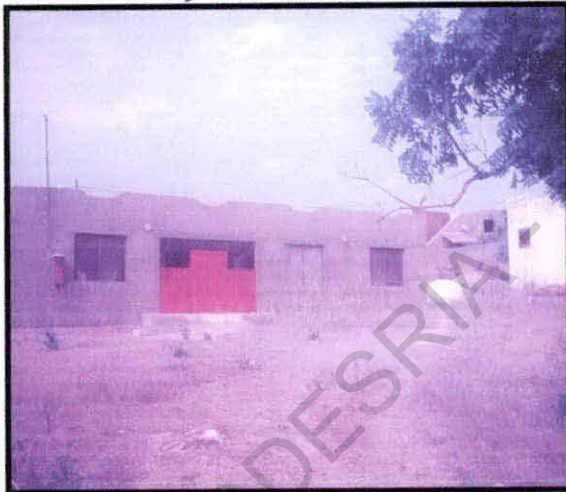


Planche n°10 : Poste de garde da la plage



ANNEXE N°3

Fiche récapitulative des chefs de ménages de KINIABOUR I, juin 2005				
N°	Prénoms	Noms	N° Conc	Quartier
1	Djibril	THIANDOUM	1	NDJIW 1
2	Mbaye	THIANDOUM	1	NDJIW 1
3	Mamadou	THIANDOUM N°1	1	NDJIW 1
4	Moussa	THIAW	1	NDJIW 1
5	Abdoulaye	THIANDOUM N°1	1	NDJIW 1
6	Abdoulalye	THIANDOUM N°2	1	NDJIW 1
7	Ibrahima	THIANDOUM N°1	1	NDJIW 1
8	Ibrahima	THIANDOUM N°2	1	NDJIW 1
9	Ibrahima	SENE	1	NDJIW 1
10	Safiatou	THIANDOUM	1	NDJIW 1
11	Ousmane	THIANDOUM	1	NDJIW 1
12	Mbaye	SENE	2	SOUNGUE
13	El Hadji	SENE	2	SOUNGUE
14	Demba	SENE	2	SOUNGUE
15	Mamadou	SENE	2	SOUNGUE
16	Moussa	SENE	2	SOUNGUE
17	Ousseynou	SENE	2	SOUNGUE
18	Ibrahima	SENE	2	SOUNGUE
19	Samba	SENE	2	SOUNGUE
20	Abdoulaye	DIOUF	2	SOUNGUE
21	Ousmane	SECK	2	SOUNGUE
22	Ibrahima	DIOUF	2	SOUNGUE
23	Abdoulaye	SENE	2	SOUNGUE
24	Pape Mamadou	SENE	2	SOUNGUE
25	Omar	SENE	2	SOUNGUE
26	Demba	THIANDOUM	2	SOUNGUE
27	Abdoulaye	THIANDOUM	2	SOUNGUE
28	Ibrahima	THIANDOUM	2	SOUNGUE
29	Issa	THIANDOUM	2	SOUNGUE
30	Ousmane	SENE	2	SOUNGUE
31	Djibril	SENE	2	SOUNGUE
32	Daouda	SENE	2	SOUNGUE
33	Idy	SENE	2	SOUNGUE
34	Assane	SENE	2	SOUNGUE
35	Daouda	NDOUR	2	SOUNGUE

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

36	Oumar	THIANDOUM	3	NGOMBOLE
N°	Prénoms	Noms	N° Conc	Quartier
37	Ousmane	THIANDOUM	3	NGOMBOLE
38	Mbaye	CISS	3	NGOMBOLE
39	Demba	CISS	3	NGOMBOLE
40	Daouda	THIANDOUM	3	NGOMBOLE
41	Khady	NDOUR	3	NGOMBOLE
42	Ibrahima	THIANDOUM	3	NGOMBOLE
43	Idy	NDIONE	3	NGOMBOLE
44	Arouna	THIANDOUM	3	NGOMBOLE
45	Ibrahima	THIANDOUM	3	NGOMBOLE
46	Saliou	THIANDOUM	3	NGOMBOLE
47	Abdoulaye	FAYE	3	NGOMBOLE
48	Omar	THIANDOUM	3	NGOMBOLE
49	Daouda	THIANDOUM	3	NGOMBOLE
50	Daouda	THIANDOUM	3	NGOMBOLE
51	Abdoulaye	THIANDOUM	3	NGOMBOLE
52	Moussa	THIANDOUM	3	NGOMBOLE
53	Babacar	THIANDOUM	3	NGOMBOLE
54	Aliou Diop	FAYE	3	DIEM
55	Khady	FAYE	3	DIEM
56	Ibrahima	FAYE	3	DIEM
57	Kiné	FAYE	3	DIEM
58	Youssou	FAYE	3	DIEM
59	Mamadou	FAYE	3	DIEM
60	Abdoulaye	FAYE	4	DIEM
61	Issa	FAYE	4	LERO
62	Mbaye	FAYE	4	LERO
63	Saly	DIOUF	5	LERO
64	Saliou	SENE	5	LERO
65	Mbaye	SENE	5	LERO
66	Abdoulaye	SENE	5	LERO
67	Diarra	SECK	5	LERO
68	Adama	DIOUF	6	KALENE DOUMEL
69	Issa	DIOUF	6	KALENE DOUMEL
70	Mbaye	DIOUF	6	KALENE DOUMEL
71	Waly	DIOUF	6	KALENE DOUMEL
72	Djibril	DIOUF	6	KALENE DOUMEL
73	Djibril	GUEYE	6	KALENE DOUMEL
74	Abdoulaye	DIOUF	6	KALENE DOUMEL
75	Ibrahima	DIOUF	6	KALENE DOUMEL
76	Djibril	DIOUF	6	KALENE DOUMEL
77	Arouna	DIOUF	6	KALENE DOUMEL
78	Ibrahima	DIOUF	6	KALENE DOUMEL
79	Djibril Henri	FAYE	6	KALENE DOUMEL

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

80	Seybatou	DIOUF	6	KALENE DOUMEL
81	Mbaye	SENE	6	KALENE DOUMEL
82	Mbath	DIOUF	7	KALENE PATHE
83	Abdoulaye	DIOUF	7	KALENE PATHE
84	Assane	DIOUF	7	KALENE PATHE
85	Omar	DIOUF	7	KALENE PATHE
86	Ousmane	DIOUF	7	KALENE PATHE
87	Birame	THIANDOUM	7	KALENE PATHE
88	Khalifa	THIANDOUM	7	KALENE PATHE
89	Secka	NDIAYE	7	KALENE PATHE
90	Ousmane	THIAW	7	KALENE PATHE
91	Daouda	THIAW	7	KALENE PATHE
92	Ngoné	THIAW	7	KALENE PATHE
93	Daouda	DIOUF	7	KALENE PATHE
94	Youssou	NDOUR	7	KALENE PATHE
95	Mariama	CISS	7	KALENE PATHE
96	Mamadou	FAYE	7	NGANE
97	Samba	FAYE	7	NGANE
98	Issa	FAYE	7	NGANE
99	Alioune	FAYE	7	NGANE
100	Malick	YOUM	8	NGANE
101	Gorgui	YOUM	8	NGANE
102	Adama	NDOUR	8	NGANE
103	Maimouna	DIOUF	8	NGANE
104	Babacar	SECK	8	NGANE
105	Omar	SENE	8	NGANE
106	Mamadou	THIANDOUM	8	NGANE
107	Issa	THIANDOUM	8	NGANE
108	Mbaye	THIANDOUM	8	NGANE
109	El Hadji	THIANDOUM	8	NGANE
110	Samba	FAYE	8	NGANE
111	Moustapha	FAYE	8	NGANE
112	Ibrahima	FAYE	8	NGANE
113	Mbaye	FAYE	8	NGANE
114	Omar	SENE	9	NDJIW 2
115	Abdoulaye	SENE	9	NDJIW 2
116	Saliou	SENE	9	NDJIW 2
117	Ousmane	SECK	9	NDJIW 2
118	Abdoulaye	SENE	9	NDJIW 2
119	Aliou	SENE	9	NDJIW 2
120	Babacar	SECK	9	NDJIW 2
121	Pape	SECK	9	NDJIW 2
122	Ibrahima	SECK	9	NDJIW 2
123	Ousmane	SECK	9	NDJIW 2
124	Aliou	SENE	10	NDJIW 2
125	Mamadou	SENE	10	NDOFENE 2

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

N°	Prénoms	Noms	N° Conc	Quartier
126	Khardiata	SENE	10	NDOFENE 2
127	Ibra	DIOUF	10	NDOFENE 2
128	Mbaye	NDOUR	10	NDOFENE 1
129	Mamadou	NDOUR	10	NDOFENE 1
130	El Hadji	THIANDOUM	11	NDOFENE 1
131	Malick	CISSE	11	NDOFENE 1
132	Mariama	THIANDOUM	11	NDOFENE 1

B.N : Les ménages tirés par pas de sondage de trois sont en couleur bleue

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE N°4

Questionnaire ménages (juin 2005)

I. Identifiant :

Fiche n° _____
Date de l'enquête _____
Nom de l'enquêteur _____
Nom et prénom de l'enquêté : _____
Quartier _____
Concession n° _____
Village _____
Région _____
Département _____
Arrondissement _____
Communauté Rurale _____
Age du chef de ménage _____

II. Niveau d'instruction :

- a) Ecole arabe _____
b) Ecole française _____

III. Activité principale du ménage _____

- a) Activité secondaire du ménage _____
b) Principale source de revenus _____

IV. Religion :

- a) Musulmane : mouride ; tidiane ; Layène
b) Chrétienne : Catholique ; protestante ; animiste

V. Ethnie _____

VI. Situation matrimoniale : célibataire marié(e) veuf (ve) divorcé

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

a) Taille du ménage

Hommes	Femmes
0 - 4 ans	0 - 4 ans
5 - 9 ans	5 - 9 ans
10 - 14 ans	10 - 14 ans
15 - 19 ans	15 - 19 ans
20 - 24 ans	20 - 24 ans
25 - 29 ans	25 - 29 ans
30 - 34 ans	30 - 34 ans
35 - 39 ans	35 - 39 ans
40 - 44 ans	40 - 44 ans
45 - 49 ans	45 - 49 ans
50 - 54 ans	50 - 54 ans
55 - 59 ans	55 - 59 ans
60 +	60 +

b) Nombre de personnes en charge _____

VII. Emigration:

Q1. Y a-t-il des membres de votre famille qui ont émigré ? Oui non

Si oui, pourriez-vous donner leur nombre et leur destination ? _____

a) raisons de l'émigration

Etudes Emploi Autres

b) destination des émigrés :

Dakar Mbour Autres (préciser) _____

Q2. Quel est l'apport des émigrés dans votre famille ? _____

VIII. Organisations :

a) politique :

Q3. Etes-vous membre d'un parti politique ? Oui non

Si oui, lequel ? _____

Si non, pourquoi ? _____

Q4. Ce parti joue-t-il un rôle important dans la vie politique et socioéconomique ?

Oui Non

b) Religieuse :

Q5. Etes-vous membre d'une organisation religieuse ? Oui non

Si oui, laquelle ? _____

Q6. Pourriez-vous dire ce que cette organisation a fait pour vous ? _____

c) sportive :

Q7. Etes-vous membre d'une association sportive ? Oui non

Si oui, laquelle ? _____

Si non, pourquoi _____

Socio-économique :

Q8. Etes-vous membre d'une organisation socio-économique? Oui non

Si oui, quel est le nom de votre organisation ? _____

Q9. Cette organisation est-elle utile et importante pour vous ? Oui non

Si oui, comment ? _____

Si non, pourquoi ? _____

Si oui, lequel ? _____

IX. Les infrastructures

a) Scolaires

Q10. Avez-vous d'établissements scolaires ?

Ecole coranique Ecole française Les deux

Q11. Si non, comment faites-vous pour scolariser vos enfants ? _____

Q12. Avez-vous un poste ou une case de santé oui non

Si oui, comment ce poste ou cette case de santé a été mise sur pied?

Organisation villageoise ONG Etat Autres

Si non, où faites-vous pour vous soigner ?

A Sindia A Popenguine A Mbour

b) Infrastructures hydrauliques :

Q12. Avez-vous des infrastructures hydrauliques? Oui Non

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Si oui, lesquelles ?

Puits Forages Autres

Si non, comment faites-vous pour avoir de l'eau ?

Villages environnants rivières marigots

Q13. Sont-elles praticables toute l'année ? Oui non

c) Infrastructures sociales :

Q14. Quels sont les moyens d'éclairage que vous utilisez ?

Electricité Lampe tempête bougies Autres _____

Q15. Avez-vous un branchement téléphonique ? Oui Non

Q16. Existe-t-il un marché au village ? Oui Non

Si oui, il est :

a) Journalier

b) Hebdomadaire

Si non, où est-ce que vous-vous approvisionnez ?

Au marché de Popenguine

Au marché de Guéréo

Au marché de Sindia

Au marché de Mbour

Au marché de Dakar

X : Le foncier:

Q17. Avez-vous un champ ? Oui non

Si oui, comment l'avez-vous obtenu ?

Q18. Par autorisation héritage autres (à préciser) _____

Q19. Si non, comment vous-vous arrangez pour cultiver ?

Par prêt location autres

Q20. Aviez-vous un champ dans la RNP ? Oui non

Si non pourquoi ? _____

Q21. Quels sont les types de sols de votre terroir ? _____

Q22. Etes-vous pour ou contre le lotissement déjà entamé dans certains villages alentours ? Oui Non

Si oui, quelles en sont les raisons ? _____

Si non, pourquoi ? _____

XI. Agriculture

Q23. Pratiquez-vous l'agriculture ? Oui non

Si oui, pourquoi ? _____

Q24. Quelles sont les principales cultures que vous pratiquez ?

Mil sorghos arachide coton

Autres (à préciser) _____

Q25. A quoi sont destinés les produits de l'agriculture ?

1. Alimentation

2. Commerce

3. Autres (à préciser) _____

Q26. Pratiquez-vous la jachère ? Oui non

Si oui, combien de temps dure la jachère ?

Moins de 2 ans 2 ans 5 ans plus

Si non, pourquoi ? _____

Q27. Quels sont les changements climatiques récents observés et leur répercussion sur les activités ?

a) Irrégularité de pluie

b) Rareté de pluie

Autres (à préciser) _____

Q28. Quelles sont les stratégies utilisées pour faire face à ces changements ? _____

Q29. Disposez-vous des matériels agricoles ? Oui non

Si oui lesquels ?

Q30. Quels genres de fumure utilisez-vous ?

Animale engrais chimique autres _____

Si vous utilisez la fumure animale, comment l'avez-vous obtenu ?

Par parcage par transport de la fumure achats

Si vous utilisez l'engrais chimique, comment le procurez-vous ? _____

Q31. Pratiquez-vous les activités de contre saison ? Oui non

Si oui, lesquelles ? _____

Si non, pourquoi ? _____

Q32. Quelles sont les contraintes de l'agriculture ? _____

Q17. Pratiquez-vous l'arboriculture ? Oui non

Si oui, quels types d'arbres plantez-vous ? _____

Pourquoi pratiquez-vous l'arboriculture ? _____

Q33. Les recettes arboricoles sont-elles importantes ? Oui non

Si oui, quelle est l'estimation annuelle ? _____

Q34. Avez-vous de difficultés pour vendre les produits ? Oui non

Si oui, lesquelles ? _____

XII. Elevage :

Q35. Pratiquez-vous l'élevage ? Oui non

Si oui, quelles sont les espèces élevées _____

Q36. Pourquoi pratiquez-vous l'élevage ?

Prestige Vente consommation

Autres _____

Q37. Avec quoi vous nourrissez votre bétail ? Pâturage fourrage

Autres _____

Q38. Où se fait l'abreuvement du bétail ?

Mares marigots puits forages

Q39. Votre bétail est-il vacciné ? Oui non

Si oui, combien de fois par année ? Une fois deux fois trois fois

Si non, pourquoi ? _____

Q40. Quelles sont les contraintes de l'élevage ? _____

XIII. Cueillette :

Q41. Pratiquez-vous la cueillette ? Oui non

Si oui, quelle espèce de plante cueillez-vous ? _____

Pourquoi _____

Où _____

Q42. Constatez-vous une disparition des ressources végétales ? Oui non

Si oui, quelles sont les espèces qui ont disparu ? _____

Q43. Quelles sont les causes selon vous ? _____

Q44. Quelles solutions préconisez-vous pour la restauration du milieu dégradé ?

XIV. Comportement des populations par rapport à la R.N.P

Q45. Connaissez-vous de la Réserve Naturelle de Popenguine ? Oui Non

Q46. Etes-vous allé dans la RNP ? Oui non

Si oui, pourquoi ? Prélèvement de bois de chauffe restauration des arbres

Protection et conservation des arbres autres (préciser) _____

Q47. Aviez-vous des champs dans la RNP ? Oui non

Si non, pourquoi ? _____

Q48. Aviez-vous des arbres et des lieux sacrés dans la RNP ? Oui non

Si oui, continuez-vous à fréquenter ces arbres et lieux saints ? Oui non

Si non, quelles sont les raisons selon vous ? _____

Q49. Etes-vous favorable à la constitution de la RNP ? Oui non

Si oui, pourquoi ? _____

Si non, pourriez-vous donner raisons ? _____

Q50. Quelle est selon vous, l'importance de la R.N.P _____

ANNEXE N°5

Guide d'entretien, président conseil rural de Sindia (juin 2005)

Date de l'entretien _____

Région _____

Département _____

Arrondissement _____

Communauté Rurale _____

Village _____

Age _____

Niveau d'instruction :

Activité principale _____

Activité secondaire _____

Religion

Musulmane : Mouride ; Tidiane ; Layène

Chrétienne: Catholique ; Protestant

Animiste

Ethnie _____

Lieu De Résidence : _____

Situation Matrimoniale :

Marié(e) Célibataire Veuf (ve) Divorcé (é)

Q1. Quand est-ce que la Communauté Rurale de Sindia a été créée

Q2. Combien de villages constituent la Communauté Rurale de Sindia ?

Q3. La Communauté Rurale de Sindia a-t-elle un Plan Local de Développement ?

Q4. Comment gérez-vous les différents terroirs villageois qui constituent votre Communauté Rurale ?

Q5. Associez-vous les chefs de village à la prise de décisions pour la gestion des terroirs ?

Q6. Etes-vous informé de la réforme agraire en cours au Sénégal ?

Q7. Quelles sont les mutations récentes significatives de votre Communauté Rurale ?

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Q8. Quelle forme d'aménagement proposez-vous à vos villages pour les préparer à affronter les mutations relatives au projet de l'aéroport Blaise DIAGNE ?

Q9. Les chefs de villages en sont-ils informés ? Si non, pourquoi ?

Q10. Quel est selon vous le bien fondé de la nouvelle loi foncière ?

Q11. Comment la préparez-vous dans votre communauté rurale ?

Q12. Comment pensez-vous l'appliquer dans votre Communauté Rurale ?

Q13. Connaissez-vous les principales difficultés de vos villages et que faites-vous pour résoudre ces difficultés ?

Q14. Quels sont les changements introduits par la Communauté Rurale dans les différents villages ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE N°6

GUIDE D'ENTRETIEN CHEFS DE VILLAGE KINIABOUR I et II (août 2005)

Fiche n° _____

Date de l'entretien _____

Nom de l'enquêteur _____

Région _____

Département _____

Arrondissement _____

Communauté Rurale _____

Village _____

Nom et prénoms du chef de village _____

Age _____

Niveau d'instruction :

c) Ecole arabe _____

d) Ecole française _____

Activité principale _____

Activité secondaire _____

Religion musulmane : Mouride ; Tidiane ; Chrétien : Catholique Protestante

Animiste

Ethnie _____

SITUATION MATRIMONIALE :

Q1. Etes-vous célibataire, marié, divorcé ou veuf ?

Q2. Quand est-ce que le village a été fondé ?

Q3. Quel est le nom du fondateur du village ?

Q4. Que signifie Kiniabour ?

Q5. Quel lien existe-t-il entre Kiniabour I et Kiniabour II ?

Q6. Comment êtes-vous devenu chef de village ?

Q7. Par succession, par élection ou autrement

Q8. Quand avez-vous été élu chef de village ?

Q9. Quel est votre rôle dans le village ?

Q10. Quels sont les différents événements majeurs ayant marqué la vie du village ?

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

- Q11.** Connaissez-vous l'effectif de la population de votre village ?
- Q12.** Quel est le nombre d'imposables ?
- Q13.** Votre village est-il représenté au Conseil Rural ?
- Q13.** Par combien de conseillers ?
- Q14.** Comment ont-ils été choisis ?
- Q15.** Etes-vous concerné par les décisions du Conseil Rural ?
- Q16.** En êtes-vous d'accord ?
- Q17.** Si non, comment réagissez-vous ?
- Q18.** Etes-vous informés de la réforme agraire ?
- Q19.** Qu'en pensez-vous ?
- Q20.** Quels sont les changements introduits dans votre village par le Conseil Rural ?
- Q21.** Quels sont vos projets de développement pour le village ?
- Q22.** Quelles sont vos relations avec les villages environnants ?

ASSOCIATIONS VILLAGEOISES :

Q23. Existe-t-il des organisations villageoises et d'organismes ou ONG (organisations non gouvernementales) qui travaillent dans votre village ?

Types de groupements	Date de création	Activités du groupement	membres	
			Hommes	Femmes

- Q24.** Dans quel domaine oeuvrent-ils ?
- Q25.** Quel est leur impact socioéconomique dans le village ?

FONCIER :

- Q26.** Connaissez-vous les limites précises de votre terroir ?
Si oui, pourrez-vous nous les montrer ?
- Q27.** Comment l'appropriation de la terre se fait-elle avant la décentralisation et le transfert des compétences ?
- Q28.** Partagez-vous votre terroir avec d'autres villages ?

Q29. Est-ce que les habitants d'autres villages viennent cultiver sur le terroir de ce village ?

Q30. Les habitants du village cultivent-ils dans d'autres villages ?

Quelles sont les raisons ?

Quel est le rôle du Conseil Rural dans la gestion de votre terroir ?

Q31. Intervenez-vous dans la distribution/partage de la terre ?

Q32. Qui sont les principaux détenteurs de la terre ?

Q33. Comment fait-on pour avoir accès à :

a) la terre de culture ?

b) terre d'habitation ?

Q34. Quelles sont vos relations avec la population ?

Q35. Au sein des carrés, qui gère la terre ?

Q36. Les femmes ont-elles accès à la terre ?

Q37. Quel est le rôle du conseil villageois dans le partage de terre ?

Q38. Votre terroir est-il assez vaste pour couvrir vos besoins en espace de production ?

Si non, quelles stratégies avez-vous utilisées pour répondre à ce problème ?

ORGANISATIONS SOCIO-CULTURELLES

Q39. Votre village est égalitaire ou stratifié ?

S'il est stratifié, quelles sont les différentes classes ?

Q40. Votre village a-t-il des sites culturels ?

Quand est-ce que ces sites ont été constitués ?

Q41. Combien de Mosquées existe-t-il dans votre village ?

Q42. Quelles sont les mutations récentes significatives dans la vie de votre village par rapport au projet de l'aéroport **Blaise DIAGNE** et la ville de Mbour ?

Q43. Aviez-vous des lieux sacrés ou des champs dans la RNP ?

Q44. En êtes-vous favorable pour la construction de la RNP ?

Si oui, quelles sont les raisons

Si non, dites le pourquoi ?

ORGANISATIONS POLITIQUES :

Q45. Existe-t-il des représentants des partis politiques dans votre village ?

Q46. Quelle est leur influence sur le développement socioéconomique du village ?

ANNEXE N°7

Guide d'entretien, Conservateur de la R.N.P (juin 2005)

Date de l'entretien _____

Nom et prénom de l'enquêté _____

Age _____

Niveau d'instruction _____

Activité professionnelle _____

Lieu de résidence : _____

Q1. Quand est-ce que la RNP a été créée ?

Q2. Pourquoi a-t-elle été créée ?

Q3. Quelles sont les difficultés que vous avez eues dans la gestion de la RNP?

Q4. La réserve génère-t-elle de ressources financières ?

Q5. A qui profitent ces ressources ?

Q6. Les villages périphériques sont-ils impliqués dans la gestion de la réserve ?

Q7. Quelle est l'appréciation de la population en ce qui concerne la constitution de la réserve ?

Q8. La réserve a-t-elle des partenaires ?

Si oui, lesquels ?

Q9. Quels sont les projets de la RNP ?

Q10. Les populations adhèrent-elles à ces projets ?

Q11. Pensez-vous que la constitution de la réserve est bénéfique pour les villages périphériques ?

Si oui, dans quelle mesure ?

ANNEXE N°8

**GUIDE D'ENTRETIEN PRESIDENTES DU GROUPEMENT DES FEMMES
KINLABOUR I et II (Août 2005)**

Fiche n° _____

Date de l'entretien _____

Nom et prénom _____

Age _____

Région _____

Département _____

Arrondissement _____

Communauté Rurale _____

Niveau d'instruction :

e) Ecole arabe _____

f) Ecole française _____

Activité principale _____

Activité secondaire _____

II. SITUATION MATRIMONIALE : célibataire mariée veuve divorcée

Q1. Quel est le nom de votre association ?

Q2. Quand a-t-elle été créée ?

Q3. La création est-elle : Spontanée ?

Si elle est spontanée, comment ?

Si elle est suscitée, par qui ?

Q4. Quel est l'organigramme de l'association ?

Q5. Comment les dirigeantes sont-elles choisies ?

Q6. Quel est l'effectif des membres :

a) à la création

b) actuellement

Q7. Quelle catégorie de personne est concernée par votre groupement ?

Q8. Qui finance votre groupement ?

Q9. Le financement est-il suffisant ?

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Q10. Quel est votre budget ?

Q11. Quelles sont vos activités principales ?

Q12. Qu'est-ce que le groupement envisage-t-il de faire dans l'avenir ?

Q13. Avez-vous des relations avec d'autres associations ?

Si oui, lesquelles ?

Q14. Quelles sont les principales difficultés que rencontre l'association ?

Q15. Quel est l'impact du groupement dans votre vie socioéconomique ?

Q16. En êtes-vous satisfaits ?

Si oui, comment ?

Si non, pourquoi

Q17. Connaissez-vous la RNP ?

Si oui, que signifie-t-elle pour vous ?

Q18. Quelles activités pratiquez-vous dans la RNP ?

Q19. Pourquoi pratiquez-vous ces activités ?

Q20. Quelles sont vos relations avec le chef de village ? Avec le Conseil Rural ?

Q21. Les consultez-vous ?

Si oui, pourquoi ?

Q22. Quelles sont d'habitude leurs réactions ?

Q23. Avez-vous droit à la terre ou au titre foncier ?

Si non, Pourquoi ?

Q24. Que faites-vous pour surmonter les obstacles relatifs à l'accès à la terre ?

Q25. Si l'association a de moyens financiers suffisants et qu'il y a de terre disponible, pensez l'acheter ?

Si non, pourquoi ?

Q26. Avez-vous de difficultés de vous ravitailler en combustibles ?

Si oui, quelles sont les solutions préconisées pour résoudre le problème des combustibles ?

Q27. Avez-vous préparé des jeunes qui puissent relever le bureau dans l'avenir ?

Comment ?

Q28. Quel est le nombre de femmes de Kiniabour I qui font partie du bureau du Campement touristique Keur Cupaam ?

Q29. Avez-vous reproduit les activités de protection et de conservation dans votre propre village à l'instar de la RNP ?

Q30. Quelle est votre conception de la gestion des terroirs ?

ANNEXE N°9

Guide d'entretien, présidente du campement touristique Keur Cupaam

Date de l'entretien : _____

Nom et prénoms de l'interviewée : _____

Age : _____

Niveau d'instruction :

Ecole arabe :

Ecole française :

Situation matrimoniale : célibataire mariée divorcé veuve

Q1. Quand est-ce que le campement a été créé ?

Q2. Par qui ?

Q3. Pourquoi ?

Q5. Qui sont les membres du comité de gestion ?

Q6. Quelles les ressources du campement ?

Q7. Sont-elles suffisantes ?

Si non, que faites-vous pour compléter le manquement ?

Q8. Quelles sont les difficultés rencontrées dans la gestion du campement ?

Q9. Le campement a-t-il des partenaires ?

Si oui, qui sont-ils ?

Q10. Quelles sont les perspectives du campement ?

Q11. Quelles sont les périodes de bonnes recettes.

Q12. Qui sont vos principaux clients ?

Q13. Quelle est leur provenance ?

1. Dakar (Sénégalais ou étrangers à préciser)
2. Popenguine
3. Villages environnants.

Q14. Quelle est la durée de séjour dans le campement ?

Q15. Quels sont les coûts de la nuitée pour :

1. Chambre individuelle

2. Deux pièces

ANNEXE N° 10

Connaissances des parcs nationaux et réserves naturelles du Sénégal

Parcs nationaux	Superficie	Situation géographique
Niokolo-koba	813 000 ha	Région de Tambacounda
Oiseaux du Djoudj	16 000 ha	Région de Saint-Louis
Iles de Madeleine	50 ha	Région de Dakar
Basse Casamance	5 000 ha	Région de Ziguinchor
Delta du Saloum	73 000 ha	Région de Fatick
Hann	60 ha	Région de Dakar
Langue de Barbarie	2 000 ha	Région de Saint-louis
Reserve Naturelle	Superficie	Situation géographique
Popenguine	1 000 ha	Région de Thiès
Ornithologique de Kalissaye	?	Région de Ziguinchor
Spéciale de Faune de Guembeul	700 ha	Région de Saint-louis
Bandia	700 ha	Région de Thiès
Faune du Ferlo Nord	600 000 ha	Région de Matam
réserves communautaires	Superficie	Situation géographique
Palmarin	?	Région de Fatick
Somone	?	Région de Thiès

Source : Prosper MBAINDODJIM, novembre 2005

? Signifie que la date de création n'est pas trouvée.

ANNEXE N° 1 1

BASE DE DONNÉES CARTOGRAPHIQUES (JUIN A NOVEMBRE 2005)			
Codes GPS	Longitude	Latitude	Observations
1	276570	1610085	Grille de la Réserve
2	276593	1610104	Grille de la Réserve
3	276655	1610133	Grille de la Réserve
4	276697	1610138	Grille de la Réserve
5	276774	1610180	Grille de la Réserve
6	276889	1610267	Grille de la Réserve
7	276921	1610338	Grille de la Réserve
8	276925	1610312	Grille de la Réserve
9	276979	1610326	Grille de la Réserve
10	277029	1610314	Grille de la Réserve
11	277045	1610327	Grille de la Réserve
12	277095	1610341	Grille de la Réserve
13	277165	1610376	Grille de la Réserve
14	277265	1610364	Grille de la Réserve
15	277369	1610151	Piste
16	277366	1610170	Piste
17	277359	1610182	Piste
18	277345	1610202	Piste
19	277333	1610224	Piste
20	277264	1610222	Limite des concessions
21	277273	1610262	Limite des concessions
22	277256	1610307	Limite des concessions
23	277263	1610366	Limite des concessions
24	277279	1610411	Limite des concessions
25	277324	1610429	Limite des concessions
26	277355	1610443	Limite des concessions
27	277361	1610482	Limite des concessions
28	277339	1610480	Limite des concessions
29	277323	1610511	Limite des concessions
30	277351	1610536	Limite des concessions
31	277396	1610538	Limite des concessions
32	277420	1610557	Limite des concessions
33	277467	1610569	Limite des concessions
34	277488	1610626	Limite des concessions
35	277547	1610620	Limite des concessions
36	277572	1610605	Limite des concessions
37	277572	1610561	Limite des concessions
38	277585	1610516	Limite des concessions
39	277619	1610513	Limite des concessions
40	277653	1610521	Limite des concessions
41	277681	1610516	Limite des concessions
42	277691	1610488	Limite des concessions
43	277730	1610505	Limite des concessions
44	277742	1610534	Limite des concessions

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Codes GPS	Longitude	Latitude	Observations
45	277771	1610544	Limite des concessions
46	277808	1610527	Limite des concessions
47	277820	1610496	Limite des concessions
48	277805	1610460	Limite des concessions
49	277773	1610449	Limite des concessions
50	277779	1610410	Limite des concessions
51	277722	1610371	Piste
52	277747	1610347	Piste
53	277746	1610348	Limite des concessions
55	277748	1610318	Piste
56	277757	1610282	Piste
57	277773	1610253	Piste
58	277792	1610192	Piste
59	277814	1610142	Piste
60	277791	1610147	Limite des concessions
61	277826	1610125	Limite des concessions
62	277822	1610125	Piste
63	277844	1610114	Limite des concessions
64	277864	1610077	Piste
65	277887	1610114	Limite des concessions
66	277895	1610126	Limite des concessions
67	277906	1610138	Limite des concessions
68	277950	1610141	Limite des concessions
69	277980	1610152	Limite des concessions
70	278009	1610134	Limite des concessions
71	278032	1610101	Limite des concessions
72	278027	1610067	Limite des concessions
73	277993	1610053	Limite des concessions
74	277959	1610078	Poteau électrique
75	277946	1610079	Piste
76	277887	1610058	Piste
77	277871	1610077	Piste
78	277856	1610086	Poteau électrique
79	277901	1610042	Poteau électrique
80	277930	1610029	Piste
81	277961	1610027	Piste
82	277972	1610022	Limite des concessions
83	277983	1609992	Limite des concessions
84	278024	1609961	Piste
85	278026	1608943	Limite des concessions
86	278025	1609917	Limite des concessions
87	278028	1609244	Piste
88	278030	1609885	Piste
89	277988	1609931	Piste
90	277991	1609920	Poteau électrique
91	277966	1609890	Limite des concessions
92	277947	1609914	Limite des concessions
93	277951	1609942	Poteau électrique
94	277976	1609899	Piste
95	277945	1609917	Piste
96	277907	1609930	Piste
97	277915	1609951	Limite des concessions

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Codes GPS	Longitude	Latitude	Observations
98	277898	1609969	Piste
99	277903	1609976	Poteau électrique
100	277880	1609996	Limite des concessions
101	277880	1609995	Limite des concessions
102	277861	1610009	Piste
103	277857	1610007	Poteau électrique
104	277814	1609999	Poteau électrique
105	277823	1609999	Piste
106	277838	1609981	Limite des concessions
107	277799	1609975	Limite des concessions
108	277813	1609971	Piste
109	277817	1609949	Poteau électrique
110	277806	1609911	Piste
111	277800	1609843	Piste
112	277816	1609804	Piste
113	277831	1609799	Poteau électrique
114	277827	1609761	Piste
115	279799	1609763	Piste
116	277809	1609784	Piste
117	277809	1609815	Piste
118	277798	1609745	Piste
119	277830	1609759	Poteau électrique
120	277864	1609772	Poteau électrique
121	277810	1609722	Poteau électrique
122	277728	1609687	Poteau électrique
123	277857	1609712	Piste
124	277890	1609695	Piste
125	277903	1609695	Piste
126	277923	1609681	Piste
127	277870	1609725	Limite des concessions
128	277860	1609700	Piste
129	277872	1609694	Poteau électrique
130	277878	1609674	Piste
131	277899	1609634	Piste
132	277925	1609616	Piste
133	277915	1609651	Poteau électrique
134	277874	1609691	Piste
135	277825	1609726	Piste
136	277812	1609689	Piste
137	277803	1609678	Piste
138	277804	1609668	Piste
139	277814	1609660	Piste
140	277818	1609650	Piste
141	277804	1609663	Limite des concessions
142	277786	1609655	Limite des concessions
143	277756	1609666	Limite des concessions
144	277732	1609668	Limite des concessions
145	277713	1609692	Limite des concessions
146	277722	1609724	Limite des concessions
147	277769	1609674	Piste
148	277754	1609666	Piste
149	277738	1609645	Piste

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Codes GPS	Longitude	Latitude	Observations
150	277733	1609621	Piste
151	277727	1609605	Piste
152	277716	1609572	Piste
153	277697	1609555	Piste
154	277724	1609433	Route de Guéréo
155	277716	1609484	Route de Guéréo
156	277705	1609553	Route de Guéréo
157	277694	1609596	Route de Guéréo
158	277669	1609681	Route de Guéréo
159	277648	1609722	Route de Guéréo
160	277631	1609768	Route de Guéréo
161	277605	1609800	Route de Guéréo
162	277545	1609860	Route de Guéréo
163	277523	1609913	Route de Guéréo
164	277502	1610003	Route de Guéréo
165	277497	1610106	Route de Guéréo
166	277497	1610183	Route de Guéréo
167	277495	1610262	Route de Guéréo
168	277494	1610374	Route de Guéréo
169	277514	1610396	Poteau électrique
170	277537	1610417	Poteau électrique
171	277509	1610446	Poteau électrique
172	277481	1610445	Route de Guéréo
173	277482	1610472	Poteau électrique
174	277482	1610483	Poteau électrique
175	277500	1610499	Poteau électrique
176	277523	1610533	Poteau électrique
177	277478	1610488	Poteau électrique
178	277463	1610501	Poteau électrique
179	277467	1610522	Route de Guéréo
180	277470	1610562	Route de Guéréo
181	277479	1610619	Route de Guéréo
182	277489	1610678	Route de Guéréo
183	277496	1610712	Plaque Guiniabour
184	277502	1610723	Route de Guéréo
185	277510	1610745	Route de Guéréo
186	277591	1610871	Poteau électrique
187	277479	1610751	Poteau électrique
188	277478	1610727	Piste
189	277482	1610695	Piste
190	277490	1610656	Piste
191	277509	1610602	Piste
192	277439	1610598	Poteau électrique
193	277406	1610684	Poteau électrique
194	277361	1610685	Poteau électrique
195	277318	1610628	Piste
196	277348	1610584	Piste
197	277305	1610589	Piste
198	277263	1610593	Piste
199	277228	1610600	Piste
200	277257	1610574	Piste
201	277280	1610540	Piste

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Codes GPS	Longitude	Latitude	Observations
202	277318	1610489	Piste
203	277330	1610449	Piste
204	277343	1610417	Piste
205	277317	1610410	Piste
206	277293	1610398	Piste
207	277291	1610388	Piste
208	277307	1610366	Piste
209	277263	1610407	Piste
210	277254	1610426	Piste
211	277254	1610459	Limite des concessions
212	277249	1610485	Piste
213	277252	1610512	Piste
214	277239	1610519	Limite des concessions
215	277221	1610525	Limite des concessions
216	277210	1610538	Limite des concessions
217	277234	1610551	Limite des concessions
218	277244	1610549	Limite des concessions
219	277249	1610543	Piste
220	277255	1610571	Piste
221	277255	1610605	Piste
222	277368	1610560	Piste
223	277396	1610533	Piste
224	277405	1610504	Piste
225	277482	1610452	Piste
226	277556	1610463	Piste
227	277577	1610471	Piste
228	277611	1610478	Piste
229	277546	1610530	Piste
230	277664	1610484	Piste
231	277726	1610491	Piste
232	277758	1610489	Piste
233	277740	1610482	Poteau électrique
234	277760	1610432	Poteau électrique
235	277702	1610422	Poteau électrique
236	277707	1610425	Piste
237	277689	1610440	Piste
238	277668	1610457	Piste
239	277626	1610485	Piste
240	277479	1610457	Piste
241	277510	1610444	Piste
242	277546	1610420	Piste
243	277561	1610405	Poteau électrique
244	277594	1610403	Piste
245	277610	1610414	Poteau électrique
246	277621	1610409	Piste
247	277657	1610416	Poteau électrique
248	277704	1610421	Piste
249	277771	1610374	Poteau électrique
250	277751	1610313	Piste
251	277782	1610310	Piste
252	277813	1610304	Piste
253	277833	1610297	Piste

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Codes GPS	Longitude	Latitude	Observations
254	277782	1610276	Poteau électrique
255	277789	1610227	Poteau électrique
256	277795	1610176	Poteau électrique
257	277799	1610127	Poteau électrique
258	277837	1610107	Piste
259	277855	1610163	Piste
260	277866	1610208	Piste
261	277871	1610246	Piste
262	277882	1610269	Piste
263	277752	1610282	Piste
264	277734	1610297	Piste
265	277703	1610321	Piste
266	277749	1610318	Piste
267	277724	1610374	Piste
268	277720	1610338	Piste
269	277710	1610316	Piste
270	277671	1610267	Piste
271	277666	1610245	Piste
272	277662	1610233	Piste
273	277676	1610328	Piste
274	277616	1610349	Piste
275	277559	1610401	Piste
276	277592	1610407	Piste
277	277542	1610424	Piste
278	277543	1610396	Piste
279	277545	1610352	Piste
280	277497	1610382	Piste
282	277477	1610392	Piste
283	277452	1610410	Piste
284	277428	1610431	Piste
285	277455	1610438	Poteau électrique
286	277416	1610401	Poteau électrique
287	277414	1610401	Poteau électrique
288	277389	1610446	Poteau électrique
289	277375	1610502	Poteau électrique
290	277355	1610387	Poteau électrique
291	277374	1610373	Piste
292	277391	1610369	Poteau électrique
293	277451	1610370	Piste
294	277428	1610362	Piste
295	277420	1610347	Piste
296	277396	1610328	Piste
297	277378	1610353	Piste
298	277381	1610373	Piste
299	277393	1610394	Piste
300	277370	1610328	Poteau électrique
301	277352	1610291	Poteau électrique
302	277295	1610258	Poteau électrique
303	277349	1610258	Poteau électrique
304	277367	1610253	Piste
305	277439	1610268	Piste
306	277417	1610286	Piste

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Codes GPS	Longitude	Latitude	Observations
307	277375	1610310	Piste
308	277399	1610326	Piste
309	277434	1610264	Piste
310	277450	1610245	Piste
311	277498	1610193	Piste
312	277519	1610171	Piste
313	277551	1610131	Piste
314	277579	1610112	Piste
315	277584	1610083	Piste
316	277596	1610050	Piste
317	277599	1610022	Piste
318	277612	1609998	Piste
319	277655	1609944	Piste
320	277687	1609913	Piste
321	277709	1609887	Piste
322	277723	1609883	Piste
323	277763	1609859	Piste
324	277748	1609822	Piste
325	277708	1609789	Piste
326	277679	1609739	Piste
327	277653	1609700	Piste
328	277654	1609713	Piste
329	277674	1609712	Piste
330	277717	1609693	Piste
331	277696	1609738	Piste
332	277719	1609741	Piste
333	277763	1609740	Piste
334	277750	1609755	Limite des concessions
335	277742	1609770	Piste
336	277795	1609807	Piste
337	277764	1609860	Piste
338	277787	1609923	Piste
339	277811	1609966	Piste
340	277806	1609978	Piste
341	277770	1609975	Piste
342	277708	1609985	Piste
343	277668	1609992	Piste
344	277638	1609997	Piste
345	277611	1610009	Piste
346	277803	1610077	Poteau électrique
347	277807	1610035	Poteau électrique
348	277811	1609983	Piste
349	277795	1609995	Piste
350	277781	1610008	Piste
351	277785	1610014	Piste
352	277775	1610042	Piste
353	277758	1610060	Piste
354	277734	1610087	Piste
355	277709	1610136	Piste
356	277702	1610150	Piste
357	277687	1610164	Piste
358	277728	1610255	Piste

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Codes GPS	Longitude	Latitude	Observations
410	277050	1610300	Champ du ménage Y
411	277066	1610292	Champ du ménage Y
412	277075	1610290	Champ du ménage Y
413	277088	1610289	Champ du ménage Y
414	277080	1610304	Champ du ménage Y
415	277067	1610318	Champ du ménage Y
416	277060	1610329	Champ du ménage Y
417	277048	1610338	Champ du ménage Y
418	277026	1610354	Champ du ménage Y
419	277024	1610359	Champ du ménage Y
420	277025	1610366	Champ du ménage Y
421	277010	1610371	Champ du ménage Y
422	277013	1610352	Champ du ménage Y
423	277016	1610340	Champ du ménage Y
424	277014	1610330	Champ du ménage Y
425	277017	1610331	Champ du ménage Y
425	277017	1610331	Champ du ménage Y
426	277400	1610472	Boutique de Ngane 2ème Cimétière de Soungue
427	277738	1610048	
428	277903	1609717	Cimétière de Ngombole
429	276469	1610055	Grille de la Réserve
430	277308	1610193	Limite des concessions,
431	277459	1610063	Marre de Guiniabour
432	277710	1610440	Mosquée de Kalene Doumel
433	277390	1610318	Mosquée de Ndjiw
434	277539	1610708	Plaque du Ministère de l'Environnement
435	277378	1610120	Piste
436	277999	1610123	Poteau électrique
437	277546	1610787	Route de Popenguinue
455	279323	1609940	Bois GIE
456	279342	1609934	Bois GIE
457	279330	1609906	Bois GIE
458	279311	1609863	Bois GIE
459	279301	1609843	Bois GIE
460	279284	1609852	Bois GIE
461	279259	1609863	Bois GIE
462	279274	1609895	Bois GIE
463	279288	1609924	Bois GIE
464	279301	1609951	Bois GIE
465	279300	1609952	Bois GIE
465	279268	1609961	Route du Bois GIE
466	279189	1609969	Route du Bois GIE
467	279104	1609960	Route du Bois GIE
468	279024	1609965	Route du Bois GIE
469	278899	1609995	Route du Bois GIE
470	278802	1610018	Route du Bois GIE
471	278752	1610029	Route du Bois GIE
472	278675	1610062	Route du Bois GIE
473	278644	1610063	Route du Bois GIE

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Codes GPS	Longitude	Latitude	Observations
359	277767	1610153	Piste
360	277810	1610143	Piste
361	277663	1610168	Piste
362	277625	1610187	Piste
363	277581	1610206	Piste
364	277564	1610220	Piste
365	277545	1610243	Piste
366	277327	1610321	Poteau électrique
367	277520	1610757	Route de Popenguine
368	277509	1610745	Route de Popenguine
369	277489	1610726	Route de Popenguine
370	277416	1610724	Route de Popenguine
371	277458	1610708	Route de Popenguine
372	277430	1610683	Route de Popenguine
373	277384	1610656	Route de Popenguine
374	277342	1610635	Route de Popenguine
375	277278	1610614	Route de Popenguine
376	277237	1610602	Route de Popenguine
377	277213	1610597	Route de Popenguine
378	277173	1610597	Route de Popenguine
379	277131	1610597	Route de Popenguine
380	277073	1610600	Route de Popenguine
381	276987	1610605	Route de Popenguine
382	276354	1610240	Grille de la Réserve
383	276404	1610184	Grille de la Réserve
384	276435	1610128	Grille de la Réserve
385	276475	1610066	Grille de la Réserve
386	276479	1610019	Grille de la Réserve
387	276484	1609966	Grille de la Réserve
388	276493	1609887	Grille de la Réserve
389	276504	1609822	Grille de la Réserve
390	276505	1609803	Grille de la Réserve
391	276793	1610230	Champ du ménage X
392	276762	1610229	Champ du ménage X
393	276729	1610232	Champ du ménage X
394	276726	1610256	Champ du ménage X
395	276711	1610247	Champ du ménage X
396	276692	1610243	Champ du ménage X
397	276672	1610245	Champ du ménage X
398	276674	1610221	Champ du ménage X
399	276677	1610188	Champ du ménage X
400	276683	1610153	Champ du ménage X
401	276678	1610117	Champ du ménage X
402	276695	1610133	Champ du ménage X
403	276727	1610156	Champ du ménage X
404	276751	1610173	Champ du ménage X
405	276781	1610190	Champ du ménage X
406	276809	1610211	Champ du ménage X
407	276831	1610229	Champ du ménage X
408	276827	1610230	Champ du ménage X
408	276827	1610280	Champ du ménage X
409	277019	1610315	Champ du ménage Y

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

474	278579	1610070	Route du Bois GIE
Codes GPS	Longitude	Latitude	Observations
475	278520	1610067	Route du Bois GIE
476	278469	1610075	Route du Bois GIE
477	278359	1610133	Route du Bois GIE
478	278293	1610157	Route du Bois GIE
479	278244	1610171	Route du Bois GIE
480	278184	1610177	Route du Bois GIE
481	278121	1610192	Route du Bois GIE
482	278084	1610203	Route du Bois GIE
483	278011	1610241	Route du Bois GIE
484	277933	1610255	Route du Bois GIE
485	277817	1610345	Route du Bois GIE
486	277771	1610408	Route du Bois GIE
487	277756	1610480	Route du Bois GIE
488	279300	1609952	Route du Bois GIE
489	272484	1610607	Zone amputée par la réserve
490	275912	1610475	Zone amputée par la réserve
491	275906	1610461	Zone amputée par la réserve
492	275880	1610453	Zone amputée par la réserve
493	275869	1610424	Zone amputée par la réserve
494	275859	1610385	Zone amputée par la réserve
495	275831	1610357	Zone amputée par la réserve
496	275778	1610307	Zone amputée par la réserve
497	275741	1610269	Zone amputée par la réserve
498	275696	1610210	Zone amputée par la réserve
499	275646	1610147	Zone amputée par la réserve
500	275626	1610067	Zone amputée par la réserve
501	275621	1610002	Zone amputée par la réserve
502	275612	1609940	Zone amputée par la réserve
503	275767	1609818	Zone amputée par la réserve
504	275535	1609749	Zone amputée par la réserve
505	275479	1609623	Zone amputée par la réserve
506	275035	1609554	Zone amputée par la réserve
507	275422	1609509	Zone amputée par la réserve
508	275391	1609452	Zone amputée par la réserve
509	275386	1609300	Zone amputée par la réserve

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Codes GPS	Longitude	Latitude	Observations
510	275358	1608949	Zone amputée
511	275366	1608892	Zone amputée par la réserve
512	275362	1608815	Zone amputée par la réserve
513	275348	1608769	Zone amputée par la réserve
514	275414	1608720	Zone amputée par la réserve
515	275415	1608686	Zone amputée par la réserve
516	275520	1608683	Zone amputée par la réserve
517	275767	1608975	Zone amputée par la réserve
518	275759	1609012	Zone amputée par la réserve
519	275715	1609095	Zone amputée par la réserve
520	275777	1609132	Zone amputée par la réserve
521	275818	1609191	Zone amputée par la réserve
522	275873	1609241	Zone amputée par la réserve
523	276004	1609283	Zone amputée par la réserve
524	276090	1609282	Zone amputée par la réserve
525	276157	1609308	Zone amputée par la réserve
526	276234	1609331	Zone amputée par la réserve
527	276304	1609326	Zone amputée par la réserve
528	276372	1609324	Zone amputée par la réserve
529	276464	1609363	Zone amputée par la réserve
530	276548	1609375	Zone amputée par la réserve
531	276538	1609500	Zone amputée par la réserve
532	276529	1609587	Zone amputée par la réserve
533	276519	1609671	Zone amputée par la réserve
534	276515	1609737	Zone amputée par la réserve
535	276514	1609753	Zone amputée par la réserve
536	276499	1609877	Zone amputée par la réserve
537	276490	1609952	Zone amputée par la réserve
538	275396	1609381	Baobab 1

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Codes GPS	Longitude	Latitude	Observations
539	275470	1608649	Zone amputée par la réserve
540	275824	1608723	Zone amputée par la réserve
541	275603	1609916	Zone amputée par la réserve
542	276546	1609370	Zone amputée par la réserve
543	275941	1610513	Zone amputée par la réserve
544	275470	1608659	Baobab 2
545	275824	1608723	Baobab 3
546	277555	1610127	ARBRE SACRE
547	277665	1610497	CASE DE SANTÉ
548	278031	1609882	CIMETIÈRE DE DIEM
549	277385	1610262	CIMETIÈRE DE NDJIW
550	277385	1610146	CIMETIÈRE DE NDOFFENE
551	277661	1610263	CIMETIÈRE DE KALENE
552	278005	1610081	CIMETIÈRE DE LERO
553	277454	1610359	CIMETIÈRE DE NGANE
554	277891	1610006	CIMETIÈRE DE SOUNGUE
555	277665	1610497	CASE DE SANTÉ
556	336869	1668504	CRTE du GPS
557	277359	1610323	MOB du GPS
558	277555	1610467	ÉCOLE ARABE
559	277777	1610492	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
556	277533	1610444	GRANDE MOSQUÉE
561	277508	1610514	MAGASIN DU COPRONAT
562	277809	1610014	MOULIN DU COPRONAT
563	277566	1610455	WC DU COPRONAT
564	277501	1610268	VIEUX Puits (creusé en 1929)
565	278087	1610132	VERGER DU MÉNAGE X
566	278046	1610145	VERGER DU MÉNAGE X
567	278044	1610129	VERGER DU MÉNAGE X
568	278070	1610124	VERGER DU MÉNAGE X
569	278098	1610180	VERGER DU MÉNAGE X
570	278100	1610196	VERGER DU MÉNAGE X
571	278078	1610207	VERGER DU MÉNAGE X
572	278061	1610216	VERGER DU MÉNAGE X
573	278030	1610202	VERGER DU MÉNAGE X
574	278018	1610173	VERGER DU MÉNAGE X
575	278028	1610151	VERGER DU MÉNAGE X
576	277819	1609653	VERGER DU MÉNAGE Y
577	277800	1609463	VERGER DU MÉNAGE Y
578	277768	1609519	VERGER DU MÉNAGE Y
579	277784	1609598	VERGER DU MÉNAGE Y
580	277850	1609652	VERGER DU MÉNAGE Y
581	277851	1609594	VERGER DU MÉNAGE Y
582	277844	1609560	VERGER DU MÉNAGE Y

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

Codes GPS	Longitude	Latitude	Observations
583	277915	1609465	VERGER DU MÉNAGE Y
584	277821	1609465	VERGER DU MÉNAGE Y
585	277820	1609470	VERGER DU MÉNAGE Y
586	277816	1609469	VERGER DU MÉNAGE Y
587	277825	1610423	TERRAIN DE FOOTBALL
588	277549	1610346	PUITS DE FANDO
589	277992	1610065	PUITS DE LERO
590	277799	1610515	PUITS ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
591	277836	1609648	PUITS PRIVÉ DE NGOMBOLE
592	277296	1610394	PUITS DE'NDJIW
593	277549	1610346	PUITS DE FANDO
594	277992	1610065	PUITS DE LERO
595	277910	1609927	PUITS COMMUN SOUNGUE ET DIEM
596	277982	1609935	CONCESSION DIEM
597	277738	1610410	CONCESSION KALENE DOUMEL
598	277514	1610550	CONCESSION KALENE PATHE
599	277341	1610356	CONCESSION NDJIW 1
600	277332	1610304	CONCESSION NDJIW 2
601	277305	1610286	CONCESSION NDOFFENE 1
602	277302	1610233	CONCESSION NDOFFENE 2
603	277423	1610462	CONCESSION NGANE
604	277808	1609718	CONCESSION NGOMBOLE
605	277831	1610064	CONCESSION SOUNGUE
606	277982	1610109	CONCESSION DE LERO

Source : Levé personnel Prosper MBAINODJIM, 2005

**N.B : Les coordonnées des objets sont prises en UTM.
Projection WGS 84, Fuseau 28, hémisphère Nord.**

ANNEXE N° 12

Récapitulatif des événements et réalisations des activités autour de la Réserve Naturelle de Popenguine

- ✓ 1986 : Création de la réserve par le décret 608-86 du 21 mai 1986
- ✓ Clôture de la réserve et mise sur pied du comité de gestion
- ✓ Décembre 1988 : Première assemblée constitutive du RFPPN
- ✓ 1989 Premier bureau du RFPPN : WOLIMATA THIAW est élue présidente
- ✓ 1991 : Début construction du Campement touristique Keur Cupaam
- ✓ 1993 : Construction de la case de réunion et de la digue de Popenguine inaugurée par le Président Abdou DIOUF
- ✓ 1994 : Chantiers tests des volontaires, ouverture des pistes pédestres, repiquage de la mangrove et construction des diguettes antiérosives
- ✓ 1995 : Ouverture du Campement touristique Keur Cupaam
- ✓ 1995 : Création des huit GIE et du COPRONAT
- ✓ 1996 : Ouverture du campement touristique Keur Cupaam
- ✓ 1996 : Signature du protocole d'accord entre le gouvernement représenté par la DPNS et les GIE représenté par les .G.I.E des femmes représentés par le CO.PRO.NAT
- ✓ Août 2005 : Assemblée constitutive du comité des gestion de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit et lancement des activités de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit (MEC).

ANNEXE N° 13

LES ORGANISATIONS QUI ONT OEUVRE NT DANS L'ENC.

Fondation Nicolas HULOT

La fondation Nicolas HULOT pour la Nature était l'ancienne fondation Ushaïa. En effet, la fondation Ushaïa était créée sous l'égide de la Fondation de France le 21 juin 1990 avec le soutien de Rhône-Poulenc, électricité de France et la Mairie de Paris. Au fait, la Fondation Ushaïa était une association (Association Ushaïa) enregistrée le 05 septembre 1989. Elle a subi deux modifications :

- Première modification : 24 Avril 1990, l'association Ushaïa devient Association des Amis de la Fondation Ushaïa ;

Deuxième modification : 20 Janvier 1995, l'association des amis de la Fondation Ushaïa devient FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME.

Nicolas HULOT est les Présidents de la Fondation qui porte son nom.

La Fondation Nicolas HULOT pour l'homme et la nature est membre de l'Union Mondiale pour la Nature. Elle fait la promotion de l'éducation à l'environnement à tous les niveaux de la société et œuvre dans la sensibilisation des jeunes au patrimoine naturel et soutient les actions de même vocation dans plusieurs pays en voie de développement. C'est ainsi qu'elle a financé la réalisation des premiers équipements du campement.

- Le Fond Mondial pour l'Environnement (WWF)
- L'Union Européenne

LISTE DES CARTES

Cartes n°1 : Le Sénégal	p	15 – 16
Cartes n°2 : La région de Thiès	P	15 – 16
Cartes n°3 : Le département de Mbour	P	15 – 16
Cartes n°4 : La Communauté Rurale de Sindia	P	17 – 18
Cartes n°5 : les infrastructures du village de Kiniabour IP	57 -58
Cartes n°6 : Les neuf villages de l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam		128

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Pluviométrie moyenne entre 1990-2000	P.42
Graphique n°2 : Pluviométrie en 2005	P.43
Graphique n°3 : Dynamique des ressources végétales	P.50
Graphique n°4 : Pyramide des âges	P.64
Graphique n°5 : Proportion des ménages ayant des émigrés	P.66
Graphique n°6 : Pourcentage des émigrés dans leurs pays d'accueil	P.67
Graphique n°7 : Diagramme de venn	P.69
Graphique n° 8 : Diagramme de polarisation	P.69
Graphique n°9 : Adhésion aux partis politiques	P.71
Graphique n°10 : Mode d'éclairages des ménages	P.81
Graphique n°11 : Cercle vicieux	P.89
Graphique n°12 : Possession des matériels agricoles	P.106
Graphique n°13 : Stratégies utilisées en cas d'irrégularité des pluies	P.108
Graphique n°14 : Pratique de l'arboriculture	P.110
Graphique n°15 : Pratique de l'élevage	P.111
Graphique n°16 : Les espèces animales élevées	P.111
Graphique n°17 : Pratiques de la cueillette	P.113
Graphique n°18 : Avis des ménages sur la R.N.P	P.115

LISTE DES PHOTOS

Photo n°1 : Epigraphe de Kiniabour	P.61
Photo n°2 : Grande Mosquée de Kiniabour I	P.61
Photo n°3 : Vieux bâtiments de l'école élémentaire de Kiniabour I	P.72
Photo n°4 : Nouveau bâtiment de l'école élémentaire	P.73
Photo n°5 : Epigraphe de la Coopération Japonaise	P.73
Photo n°6 : Les enfants exclus de l'école élémentaire de Kiniabour I	P.75
Photo n°7 : Les élèves en récréation	P.77
Photo n°8 : Case de santé de Kiniabour I	P.79
Photo n°9 : La recherche de l'eau à Kiniabour I	P.80
Photo n°10 : Route reliant Kiniabour I à Guéréo et à Popenguine	P.82
Photo n°11 : Les bornes de discorde	P.92
Photo n°12 : Plaques de la R.N.P	P.96
Photo n°13 : Plaque de la Réserve de la Somone	P.100
Photo n°14 : La mangrove de la lagune de la Somone	P.101
Photo n°15 : Mil souna.....	P.109
Photo n°16 : Mil bassi	P.109
Photo n°17 : Entrée du bois villageois de Kiniabour I	P.118
Photo n°18 : Bassin du bois villageois	P.118
Photo n°19 : Premier puits du bois villageois	P.119
Photo n°20 : Deuxième puits	P.119
Photo n°21 : Magasin du CO.PRO.NAT à Kiniabour I	P.123
Photo n°22 : Bureau du CO.PRO.NAT à Popenguine	P.123
Photo n°23 : Entrée du Campement Keur Cupaam.....	P.126
Photo n°24 : Plaque publicitaire du campement.....	P.126
Photo n°25 : Les cases du Campement touristique Keur Cupaam	P.127

LISTE DES SCHEMAS :

<u>Schéma n°1</u> : Transect du terroir de Kiniabour I	P.44 – 45
<u>Schéma n°2</u> : Les ressources du terroir villageois de Kiniabour I.....	P.48 – 49
<u>Schéma n°3</u> : Réserve de Biosphère	P.36

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTE DE TABLEAUX

Tableau n°1 : Dimensions des espaces cartographiés.....	P.28
Tableau n°2 : Calendrier saisonnier	P.41
Tableau n°3 : Grille de recensement de la population échantillonnée	P.63
Tableau n°4 : Répartition des élèves par classes	P.74
Tableau n°5 : Personnel de la case de santé de Kiniabour I	P.79
Tableau n°6 : Acquisition des champs de culture.....	P.104
Tableau n°7 : Principales spéculations	P.105
Tableau n°8 : Matrice d'utilisation animale.....	P.112
Tableau n°9 : Matrice d'utilisation végétale	P.114
Tableau n°10 : Matrice de classification.....	P.115.
Tableau n°11 : Personnel du Campement touristique Keur Cupaam.	P.127

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	1
MOTS CLES	2
LEXIQUE.....	3
LISTE DES ACRONYMES ET DES ABREVIATIONS	4
EN MÉMOIRE DE	6
DÉDICACE.....	7
REMERCIEMENTS	8
LEXIQUE :	10
INTRODUCTION GENERALE	11

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET PHYSIQUE DE L'ETUDE

CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE	19
I. CONTEXTE DE L'ETUDE	19
<i>I.1.1. Raison du choix de KINIABOUR I.....</i>	<i>21</i>
<i>I.1.2. Justification et intérêt du sujet:</i>	<i>22</i>
<i>I.1.3. Objectif général :</i>	<i>23</i>
<i>I.1.4. Objectifs spécifiques :</i>	<i>24</i>
<i>I.1.5. Hypothèses :</i>	<i>24</i>
I.2. METHODOLOGIE :	24
<i>I.2.1. La revue bibliographique.....</i>	<i>24</i>
<i>I.2.2. Le travail de terrain.....</i>	<i>26</i>
<i>I.2.3. Le traitement et l'analyse des données</i>	<i>28</i>
I.3. DISCUSSION DES CONCEPTS FONDAMENTAUX :	29

CHAPITRE II : ETUDE DU MILIEU ET SES CONTRAINTES	40
II.1. LES VENTS.....	40
<i>II.1.1. L'Alizé maritime</i>	<i>40</i>
<i>I.1.2. L'alizé continental ou Harmattan.....</i>	<i>40</i>
<i>I.1.3. La Mousson.....</i>	<i>40</i>
II.2. LA PLUVIOMETRIE.....	42
II.3. LES ELEMENTS NATURELS IMPORTANTS	43
<i>II.3.1. Le relief.....</i>	<i>43</i>
<i>II.3.2. Les sols.....</i>	<i>46</i>
<i>I.3.3. La végétation.....</i>	<i>50</i>

DEUXIEME PARTIE : DEUXIÈME PARTIE : ORGANISATION SPATIALE
ET SOCIO-ECONOMIQUE

CHAPITRE I : ASPECT HUMAIN.....	52
I. HISTORIQUE DU VILLAGE.....	52
I.1. LA SOCIETE.....	54
I.2. HABITAT.....	55
I.3. LA TOPONYMIE DES CONCESSIONS ET DES QUARTIERS	59
I.4. LES LIEUX DE CULTE	60
<i>I.5. Composition ethnique et religieuse.....</i>	<i>62</i>
<i>I.5.1. Répartition de la population échantillonnée par âge et sexe.....</i>	<i>63</i>
I.6. EMIGRATION	66
<i>I.6.1. Destination des émigrants.....</i>	<i>67</i>
CHAPITRE II : LES ORGANISATIONS SOCIOALES.....	71
II. LES ASSOCIATIONS.....	71
II.1. L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE (A.S.C₁)	71
II.2. LE GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE (G.I.E) PANGO	71

II.3. INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES DE BASE	72
<i>II.3.1. L'éducation.....</i>	<i>72</i>
<i>II.3.2. La santé.....</i>	<i>77</i>
<i>II.3.3. Les puits.....</i>	<i>79</i>
<i>II.3.4. L'éclairage.....</i>	<i>81</i>
<i>II.3.5. Le Moulin.....</i>	<i>81</i>
<i>II.3.6. Le Commerce</i>	<i>81</i>
<i>II.3.7. Les voies de communication.....</i>	<i>82</i>

TROISIEME PARTIE : ORGANISATION DE L'ESPACE ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

CHAPITRE I : LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	83
I. LE FONCIER ET LE PROCESSUS D'ACQUISITION DE LA TERRE DE LA TERRE.....	83
<i>I.1. Avant la colonisation.....</i>	<i>83</i>
<i>I.2. Pendant la colonisation.....</i>	<i>84</i>
<i>I.3. Période post-colonisation.....</i>	<i>85</i>
<i>I.3.1 : Le domaine national.....</i>	<i>85</i>
<i>I.3.2. Le conseil rural.....</i>	<i>86</i>
<i>I.3.3. Le chef de village.....</i>	<i>92</i>
I.4. LA GESTION DES ESPACES PROTEGES	94
<i>I.4.1. La Réserve Naturelle de Popenguine</i>	<i>94</i>
<i>I.4.2. Rétrospective de la R.N.P.....</i>	<i>94</i>
<i>I.4.3. Les Objectifs de création de la R.N.P.....</i>	<i>95</i>
<i>I.4.4. Le personnel.....</i>	<i>96</i>
<i>I.4.5. Le mode de gestion qui prévaut dans la R.N.P.....</i>	<i>97</i>
I.4.6. LA FORET CLASSEE DE POPENGUINE NORD	99
I.4.7. LA RESERVE NATURELLE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA SOMONE (R.N.I.C.S).....	99
I.5. LA LAGUNE DE NOUNGOUMA	101
I.6. L'ESPACE NATUREL COMMUNAUTAIRE (E.N.C) KEUR CUPAAM.....	101

CHAPITRE II : LES SYSTEMES DE PRODUCTION AGROPASTORAUX ET LES ACTIVITES DE VALORISATION DES ESPACES PROTEGES.....	104
II. L'AGRICULTURE	104
<i>II.1. Les statuts des exploitants :</i>	<i>105</i>
<i>II.2. Pratique de l'agriculture.....</i>	<i>105</i>
<i>II.3. Les matériels agricoles</i>	<i>106</i>
<i>II.4. Les contraintes qui lèsent l'épanouissement de l'agriculture.....</i>	<i>107</i>
<i>II.5. Stratégies utilisées en cas de manque de pluies.....</i>	<i>108</i>
<i>II.6. L'arboriculture.....</i>	<i>110</i>
II.7. L'ELEVAGE.....	111
<i>II.7.1. Le mode d'alimentation du bétail.....</i>	<i>112</i>
<i>II.7.2. Les contraintes de l'élevage.....</i>	<i>112</i>
II.8. LA CUEILLETTE.....	113
II.9. CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES.....	115
<i>II.9.1. Perception de la R.N.P par les populations.....</i>	<i>115</i>
<i>II.9.2. Les activités des Groupements d'Intérêt Economiques (G.I.E) dans la conservation des ressources naturelles.....</i>	<i>117</i>
<i>II.9.2.1. Le G.I.E Pango de KINIABOUR I.....</i>	<i>117</i>
<i>II.9.2.2. Le G.I.E du Rassemblement des Femmes de Popenguine pour la Protection de la Nature (R.F.P.P.N).....</i>	<i>121</i>
<i>II.9.2.3. Le Collectif des Femmes pour la Protection de la Nature (CO.PRO.NAT).....</i>	<i>122</i>
II.10. BILAN DES G.I.E.....	124
II.11. L'ECOTOURISME	124
<i>II.11.1. Le campement touristique Keur Cupaam.....</i>	<i>125</i>
<i>II.11.2. Le personnel du campement.....</i>	<i>127</i>
CONCLUSION GENERALE.....	130
BIBLIOGRAPHIE.....	136

**Gestion du terroir villageois de Kiniabour I, dans l'Espace Naturel Communautaire
Keur Cupaam (Région de Thiès, Sénégal)**

**LES PRINCIPES DE LA DECLARATION DE RIO DE JANEIRO SUR
L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT 144**

QUESTIONNAIRE MENAGES (JUN 2005)..... 156

**GUIDE D'ENTRETIEN, PRESIDENT CONSEIL RURAL DE SINDIA (JUN
2005)..... 164**

**GUIDE D'ENTRETIEN CHEFS DE VILLAGE KINIABOUR I ET II (AOUT
2005)..... 166**

GUIDE D'ENTRETIEN, CONSERVATEUR DE LA R.N.P (JUN 2005) ... 169

**GUIDE D'ENTRETIEN PRESIDENTES DU GROUPEMENT DES FEMMES
KINIABOUR I ET II (AOUT 2005) 170**

**GUIDE D'ENTRETIEN, PRESIDENTE DU CAMPMENT TOURISTIQUE
KEUR CUPAAM 172**

**RECAPITULATIF DES EVENEMENTS ET REALISATIONS DES
ACTIVITES 187**

LES ORGANISATIONS QUI ONT OEUVRE NT DANS L'ENC..... 188

FONDATION NICOLAS HULOT 188

LISTE DES CARTES 189

LISTE DES GRAPHIQUES..... 190

LISTE DES PHOTOS 191

LISTE DES SCHEMAS : 192

LISTE DE TABLEAUX 193

Ce mémoire de Maîtrise, quoiqu'il soit l'ébauche d'un Travail d'Etudes et de Recherches, a montré de manière progressive, grâce aux outils de la méthodologie et de la Géographie, la pertinence et les conséquences de gestion d'un terroir qui est périphérique à une aire protégée. Les questions relatives à la valorisation de la zone mise en défens d'une zone, ses impacts sur un terroir voisin dans un contexte de gestion participative des ressources naturelles, la répartition des terres de cultures et le comportement de la masse populaire face aux aires protégées sont ici soulevées.

Les enquêtes quantitatives et qualitatives au sein des ménages, les entretiens, les rencontres et la cartographie des espaces ciblés, faite à l'aide du GPS ont été les outils principaux de collecte de données ayant permis de réaliser ce travail.

Quelle est la particularité du mode de gestion des terroirs attenants à un espace mis en défens ? Quelles sont les interrelations entre les villages limitrophes et cet espace ? Quelles sont l'acceptation et l'appréhension des populations ?

Le fonctionnement de la gestion du terroir dépend d'une logique. Elle est novatrice, atypique et spécifique au Sénégal qui est au cœur d'une démocratisation, d'une décentralisation et surtout du transfert de pouvoirs aux communautés rurales en matière de gestion foncière.

Après l'étude détaillée du terroir villageois de KINIABOUR I et son extrapolation sur les autres villages de l'Espace Naturel Communautaire Keur Cupaam, les conclusions révèlent clairement les interrelations entre les deux espaces à statuts différents qui se complètent dans le cadre des avantages réciproques en vue d'un développement durable. Les activités de valorisation avaient certes eu de répercussions positives sur les villages pendant les premières heures. En revanche, ces activités ont fait feu violet à cause du manque d'étude de faisabilité préalable, de la défaillance d'encadrement des bénéficiaires et des détournements des fonds destinés aux groupements féminins. Les populations n'adhèrent pas totalement aux valeurs de la protection de l'environnement. L'expérience de l'Espace Naturel Keur Cupaam est reproductible à la condition de prendre des mesures sérieuses.

La mise en application des dispositions qui lient la Communauté Internationale et les textes qui unissent les Communautés Rurales et les populations dans la gestion des terroirs périphériques des aires protégées au Sénégal ou ailleurs en Afrique profiteraient sûrement à ces populations.